



Pièce 5d - Cahier de photomontage

Projet de parc éolien de Quinsac
Commune de Payroux (86)

Avril 2025



Sommaire

Méthodologie de réalisation des photomontages page 4

Méthodologie de lecture du cahier de photomontages page 6

Photomontage n°1-1 - Hameau de la Chevrolière (commune de Payroux)..... page 10

Photomontage n°1-2 - Hameau des Minimes (commune de Payroux)..... page 14

Photomontage n°1-3 - Hameau Chez Navette (commune de Payroux)..... page 18

Photomontage n°1-4 - In situ - PDIPR (commune de Payroux)..... page 22

Photomontage n°1-5 - Hameau de Quinsac (commune de Payroux)..... page 26

Photomontage n°1-6 - Hameau de la Valette, frange ouest (commune de Payroux) page 30

Photomontage n°1-7 - RD28 - Hameau de la Roche (commune de Payroux) page 34

Photomontage n°1-8 -Eglise inscrite (commune de Payroux) page 38

Photomontage n°1-9 - RD108, carrefour Bel Air - Parc éolien de la Plaine de Beauvais (commune de Payroux)
..... page 42

Photomontage n°1-10 - RD28 (Commune de Payroux) page 46

Photomontage n°2-1 - Hameau de l'Etang de Razay (commune de Saint-Martin-l'Ars) page 50

Photomontage n°2-2 - Hameau Le Rochereau (commune de Saint-Martin-l'Ars)..... page 54

Photomontage n°2-3 - Départementale 741 - Hameau de Beaulieu (commune de Saint-Martin-l'Ars) page 58

Photomontage n°2-4 - Départementale 741 - Sortie nord de la commune (commune de Saint-Martin-l'Ars)
..... page 62

Photomontage n°2-5 - Hameau de Maillé (commune de Saint-Martin-l'Ars)..... page 66

Photomontage n°2-6 - Hameau de Vilaigre (commune de Saint-Martin-l'Ars) page 70

Photomontage n°2-7 - Hameau de Fleuransant sud-ouest (commune de Saint-Martin-l'Ars)..... page 74

Photomontage n°2-8 - Départementale 741 - Intersection accès Bois de Lafa (commune de Saint-Martin-l'Ars)
..... page 78

Photomontage n°2-9 - Abbaye de la Réau (commune de Saint-Martin-l'Ars)..... page 82

Photomontage n°2-9 bis - Abbaye de la Réau (commune de Saint-Martin-l'Ars)..... page 86

Photomontage n°2-10 - Château de Saint-Martin-l'Ars (Commune de Saint-Martin-l'Ars)..... page 90

Photomontage n°3-1 - Château inscrit (commune de Joussé) page 94

Photomontage n°3-2 - RD28 - Sortie Est de Joussé (commune de Joussé)..... page 98

Photomontage n°3-3 - Sortie ouest de Joussé (Commune de Joussé)..... page 102

Photomontage n°4-1 - RD727 - Intersection Brandes de la Guéronnière (commune d'Usson-du-Poitou)page 106

Photomontage n°4-2 - Départementale 741 - Intersection accès château d'Artron (commune d'Usson-du-Poitou)
.....page 110

Photomontage n°4-2bis - Départementale 741 - Intersection accès château d'Artron (commune d'Usson-du-Poi-
tou)page 114

Photomontage n°4-3 - Départementale 741 - Intersection RD25 (commune d'Usson-du-Poitou)page 118

Photomontage n°5-1 - Château inscrit (Commune de Mauprévoir)..... page 122

Photomontage n°5-2 - Départementale 741 - Intersection RD 10 - Parc éolien de Mauprévoir (Commune de
Mauprévoir) page 126

Photomontage n°6-1 - RD 727 - Lisière forestière avant carrefour RD160 (Commune de La Chapelle-Bâton)
..... page 130

Photomontage n°6-2 - RD 727 - Eglise Saint-Pierre classée/inscrite (Commune de La Chapelle-Bâton)page 134

Photomontage n°7-1 - RD 25 - Sortie nord-est de Château-Garnier (Commune de Château-Garnier) ... page 138

Photomontage n°7-2 - RD 28 - Parc éolien des Quatre Vents (Commune de Château-Garnier)..... page 142

Photomontage n°8 - RD 28 - Lac de la Terrasse (Commune du Vigeant) page 146

Photomontage n°9 - Hameau des Granges - SPR Charroux (Commune de Charroux)..... page 150

Photomontage n°10 - RD741 - Proximité du hameau de l'Epine (Commune de Pressac)..... page 154

Photomontage n°11 - RD741 - Impact cumulé parc éolien St-Secondin (Commune de Saint-Secondin) page 158

Photomontage n°12 - RD741 - Impact cumulé parc éolien Mignaudières (Commune de Brion)..... page 162

Photomontage n°13 - RD727 - Impact cumulé parc éolien Bouresse / Usson (Commune de Bouresse) page 166

Photomontage n°14 - RD1 - Hameau La Renaudières (Commune de Romagne)..... page 170

Photomontage n°15-1 - RD1 - Impact cumulé parc éolien Javine / Château Garnier (Commune de Magné)
..... page 174

Photomontage n°15-2 - Fontaine de Puyrabier (Commune de Magné) page 178

Méthodologie de réalisation des photomontages

Les photomontages ont été réalisés par la société ALTERRIC. Leur réalisation ainsi que leur mise en page dans un cahier de photomontages, s’inspirent des recommandations du Guide de l’étude d’impact (2020).

Un photomontage doit permettre à un observateur de se faire une opinion, aussi précise que possible, de la perception visuelle d’un futur parc éolien dans son environnement. Pour que cette opinion ne soit pas faussée, il est impératif que les photomontages soient réalisés, présentés et observés selon une méthode fondée, précise et rigoureuse.

La localisation des points de vue est déterminée par le paysagiste suite à l’évaluation des zones à enjeux et sensibilités dans le cadre de l’état initial (ou scénario de référence) paysager. Les points de vue choisis sont en étroite adéquation avec les enjeux paysagers.

Une fois sur le terrain, la localisation réelle peut différer légèrement de la localisation théorique du fait des nombreux masques naturels réduisant la visibilité en direction du futur parc. Une fenêtre de visibilité ou ouverture paysagère est toujours recherchée afin d’obtenir le point de vue « où on voit le plus », correspondant à l’impact le plus fort.

LA RÉALISATION DES PRISES DE VUE

Les prises de vue doivent refléter l’observation de l’œil humain. Pour cela, le photographe s’inspire notamment des recommandations du Guide de l’étude d’impact (2020).

Les campagnes de prise de photo sont réalisées de préférence lorsque la visibilité est optimale, par beau temps ou lorsque la visibilité de l’horizon est bien dégagée. Lorsque les enjeux l’obligent, les photographies sont faites en hiver, en l’absence de feuillage. Les prises de vue sont réalisées de préférence avec le soleil dans le dos pour que les contrastes soient optimaux.

L’appareil photo utilisé est de type Reflex Canon EOS 2000D, doté d’un capteur APS-C (22x15 mm), avec une définition à 24 millions de pixel. La focale normale de l’objectif est de 35mm (équivalent à 50mm sur boîtier 24x36), focale restituant la même perspective que la « vision humaine ». Cet appareil est un matériel semi-professionnel produisant des photos de grande qualité. Il est tout à fait satisfaisant pour les besoins des études paysagères liées aux parcs éoliens. En effet, les prises de vue ne ciblent que le grand paysage dans de bonnes conditions climatiques. Les prises de vue ne cherchent pas une qualité artistique mais simplement à représenter le réel, la vue quotidienne. Ainsi les caractéristiques de cet appareil photo sont tout à fait adaptées voire bien supérieures aux besoins de la photographie de paysage (profondeur de champ importante, plage dynamique moyenne à faible, gestion du bruit). L’appareil permet de produire des images au format brut (RAW).

Sur le terrain le photographe :

- Place l’appareil photo à hauteur d’individu (entre 1,55m et 1,70m) sur un trépied ;
- Règle la focale de l’objectif sur 35mm (équivalent à 50mm sur boîtier 24x36, restituant la perspective de « l’œil humain ») sur les appareils photo numériques de type réflex ;
- Règle la sensibilité ISO, la vitesse d’ouverture, l’ouverture du diaphragme et ajuste l’exposition , ces réglages sont propres à l’appareil photo et différent en fonction des conditions climatiques ;
- Prend une série de photos visant à réaliser un panoramique à 360° ;
- Note les coordonnées géographiques précises du point de vue, relevées à l’aide d’un GPS ;
- Note les conditions météorologiques, l’heure et l’axe de prise de vue.

LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Suite à ces prises de vue, des simulations paysagères reflétant l’insertion du projet éolien dans le paysage sont réalisées à l’aide du logiciel WindPRO.

Ce logiciel permet de créer des photomontages réalistes en intégrant la topographie du site à l’aide d’un modèle numérique de terrain (Modèle Numérique d’Élévation, IGN).

La série de photos d’environ 3 photos de 40°, est assemblée manuellement de manière à obtenir un panorama représentant un angle horizontal de 120°, tout en conservant la focale originale. Les étapes d’assemblage sont rigoureusement suivies pour que les photos originales ne soient pas déformées et conservent leur proportion. L’assemblage manuel permet de limiter les déformations qu’aurait un panorama pris directement par l’appareil-photo. Ce panorama est ensuite inséré dans le logiciel WindPro pour que celui-ci y simule les éoliennes.

Le logiciel WindPro a ensuite besoin qu’un opérateur lui indique manuellement des points de repères géoréférencés sur les photographies pour mieux apprécier où se situeront les éoliennes et qu’elles seront leurs proportions. Cette étape technique s’appelle « le calage du photomontage ». Le logiciel WindPro a besoin de plusieurs points de repère fiables pour s’assurer que la projection des éoliennes ne soit pas erronée. Ainsi, il est difficile pour cette étape technique de ne travailler que sur une seule photographie comme le préconise le Guide de l’étude d’impact (2020). En effet, une seule photo comporte généralement très peu de point de repère fiable. Il est bien plus rigoureux de travailler sur la base de panorama à 120° pour avoir un maximum de points de repère. Dans certains cas particuliers, lorsque le point de vue est très proche du futur parc, il est même nécessaire de travailler sur un panorama plus large qu’une simple photo, pour que l’entièreté du projet soit simulée sans erreur du logiciel WindPro.

Ces contraintes techniques sont essentielles et déterminent de manière prioritaire le bon placement des éoliennes dans le panorama. L’impact du non-respect des contraintes du logiciel Windpro serait beaucoup plus dommageable qu’une légère déformation due à l’assemblage des 3 photos. En effet, les éoliennes pourraient ne pas avoir les bonnes proportions et/ou mal situées dans les photographies.

Cette technique de calage permet aussi un gain de temps très important pour l’opérateur tout en permettant un rendu de meilleur qualité.

Les différentes implantations envisagées sont simulées sur la base d’éoliennes d’une hauteur totale de 230 m en bout de pale.

Plusieurs implantations peuvent ainsi être visualisées et cet outil permet d’orienter le développement du projet vers l’implantation présentant la meilleure insertion paysagère.

MISE EN PAGE DU CAHIER DE PHOTOMONTAGES

Dans le Cahier de photomontages annexé au format A3, la mise en page est au plus proche des préconisations du Guide de l’étude d’impact (2020).

Choix de la modélisation

Comme préconisé, l’ensemble des photomontages couvrent un angle de 120° (vision humaine binocu-

laire). Il a été choisi de travailler sur panorama, c'est-à-dire 3 photos à 40° assemblées manuellement entre elles par un opérateur.

Le choix du panorama à 120° découle des contraintes techniques du logiciel WindPro explicitées ci-avant.

Tous les panoramas représentent, malgré tout, les 40° originaux de chaque photographie faisant partie du panorama.

Distance d'observation pour la lecture des photomontages

Pour garantir l'objectivité des rapports d'échelle, une distance orthoscopique est appliquée pour chaque photomontage. Ainsi les photomontages sont dimensionnés de tel manière qu'une distance de lecture orthoscopique de 40 cm entre l'œil et le panorama est nécessaire pour se rendre compte au mieux des proportions. Le lecteur se plaçant à 40 cm du cahier photomontage, percevra les éoliennes avec le même rapport d'échelle que s'il se trouvait à l'endroit où a été pris la photographie. Cette technique permet de limiter l'effet d'écrasement que pourrait avoir un panoramique. Le schéma ci-après représente la technique de calcul pour la représentation orthoscopique.

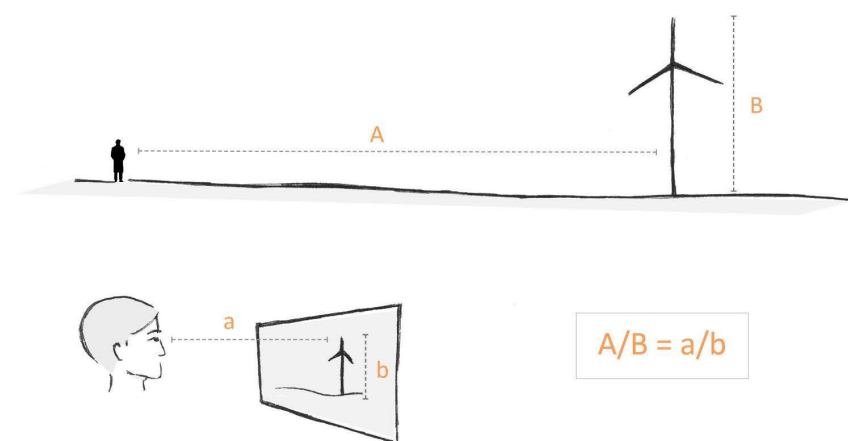


Schéma de principe illustratif pour le calcul de la représentation orthoscopique

Sur la base de ce schéma la hauteur a de l'éolienne sur le cahier photomontage se calculera avec la formule mathématique suivante : $a/b = A/B$ soit $b = (a \times B)/A$

Ainsi, deux planches au format A3 (en vis-à-vis) sont nécessaires pour représenter un panorama. Le panorama est inséré de manière à couvrir quasi entièrement la largeur des deux A3. Il est nécessairement coupé au milieu par la reliure. Cette mise en page est bien plus pratique pour un lecteur que les propositions de mise en page du Guide de l'étude d'impact (2020). Pour rappel, celles-ci sont la mise en page des 3 photographies à 40° (d'un même panorama) au format A4, une photographie par page. La mise en page sur deux A3 en vis-à-vis permet au lecteur d'apprécier l'entièreté du panorama en une fois sans avoir besoin de tourner les pages. L'appréciation du point de vue n'est donc pas du tout fractionnée, mais entier, comme dans la réalité.

Cette technique permet aussi une économie de page non négligeable. Le nombre de page d'un cahier de photomontages est déjà très exhaustif pour un lecteur (dû aux nombreux photomontages). Il y a un intérêt certain à maintenir sa concentration et lui faciliter la lecture.

Par ailleurs, on pourra remarquer que cette mise en page en 2xA3 permet de présenter chaque 40° avec quasiment la même échelle que s'il était présenté en A4. Si on place une feuille A4 au format pay-

sage sur le photomontage, on remarque que chaque 40° remplit quasiment la feuille. Ainsi, formellement, la mise en page en 2xA3 est tout aussi rigoureuse et très proche des recommandations du Guide l'étude d'impact (2020) tout en facilitant la lecture.

Mise en page

Pour chacun des points de vue étudiés figurent une première planche A3 avec :

- Une fiche technique du point de vue :
 - Les coordonnées GPS et son altitude ;
 - La distance entre l'observateur et la première éolienne visible sur le photomontage ;
 - La date et l'heure ;
 - Le réglage de la focale de l'appareil photo ;
- Une carte dézoomée situant le point de vue par rapport aux aires d'étude et au contexte éolien.

Y figure l'angle de prise de vue ;

- Une carte zoomée sur l'environnement immédiat du point de vue. L'angle de prise de vue est plus détaillé et figure en plan l'angle de champs respectif des parties du panorama ;

Une seconde planche A3 (en vis-à-vis de la 1ère) présente :

- Une comparaison AVANT/APRES à l'aide de 2 panoramas à 120° ;
- Un commentaire paysager.

Une troisième et quatrième planche (2xA3 en vis-à-vis) présentent le photomontage APRES en vue orthoscopique où on peut repérer les 3x40° des photographies constituant le panorama.

Pour l'ensemble des points de vue, tous les parcs éoliens visibles sont annotés afin de bien les situer.

LES ATOUTS ET LIMITES DES PHOTOMONTAGES

Le photomontage s'avère être un outil essentiel car il permet non seulement d'anticiper le nouveau paysage mais aussi d'illustrer et d'évaluer l'impact du projet. Cependant, le photomontage présente certaines limites quant au réalisme du montage de l'image qu'il est important de préciser :

- Absence de cinétique des éoliennes ;
 - Déformation liée à la réalisation de panoramas (échelle, texture, couleurs, luminosité et contraste). Il y a nécessairement des différences entre photomontages et œil humain liées aux modes de visualisations et de mécanismes de mise au point différents, optiques ou figuratifs. L'œil bouge et donne une vision binoculaire dynamique que ne peut pas représenter un panorama. De plus, les photomontages biaisent toujours un peu la véritable apparence d'un parc éolien, réduisant les éléments d'arrière-plan comme les éoliennes et au contraire, augmentant la taille du sujet en premier plan ;
- Le choix des meilleurs capteurs et objectifs, aux dimensions spécifiques ne pourront jamais égaler la vision humaine mais seulement s'en approcher ;
- Absence de visualisation des travaux de chantier réalisés et du poste de livraison ;
 - Qualité du rendu variable selon l'heure de la prise de vue, le matériel et la saison ;

Tout en connaissant leurs limites, les photomontages sont cependant essentiels dans une étude d'impact. Ils sont assez fiables pour donner une perception globale de la vue, c'est à dire la distribution, la position et la taille des éoliennes par rapport au paysage.

Méthodologie de lecture du cahier de photomontages

Les points de vue pour les simulations visuelles représentées en page suivante ont été choisis afin de présenter les différents types de perception évoqués dans le diagnostic : perceptions proches, semi-éloignées et éloignées, depuis les éléments de patrimoine, l’habitat, les voies de communication, ainsi que les intervisibilités avec les autres projets éoliens présents dans les aires d’étude.

Dans le choix des points de vue, il a été recherché le cas le plus impactant. Ainsi, les éoliennes sont représentées orientées avec le rotor de face et le cas échéant, la couleur des éoliennes a été renforcée pour améliorer la lecture du photomontage en restant un maximum cohérent avec les conditions réelles de visibilité.

En l’absence de perception des éoliennes, le montage schématique (icône verte) indique leur emplacement au-delà des masques visuels.

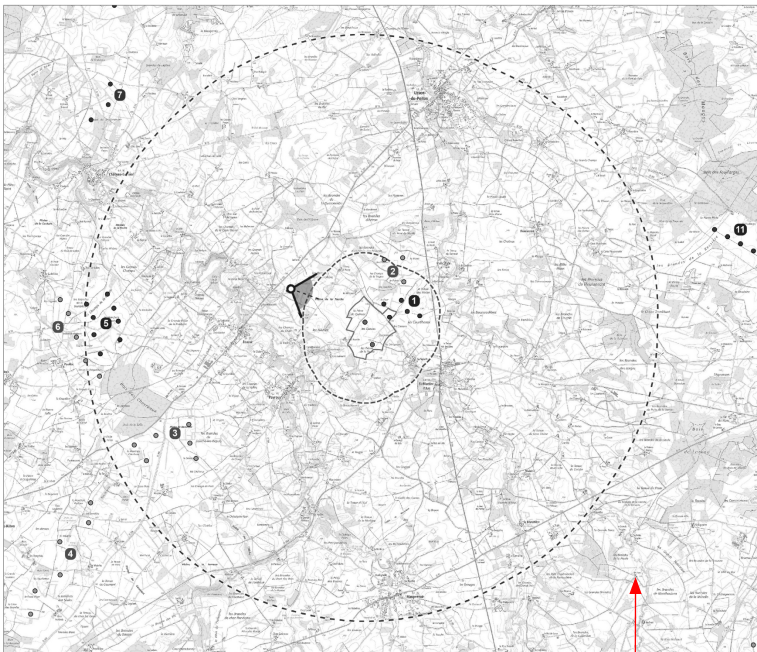
Numéro et situation du photomontage.

Carte zoomée représentant la position précise du point de vue (fond topographique).

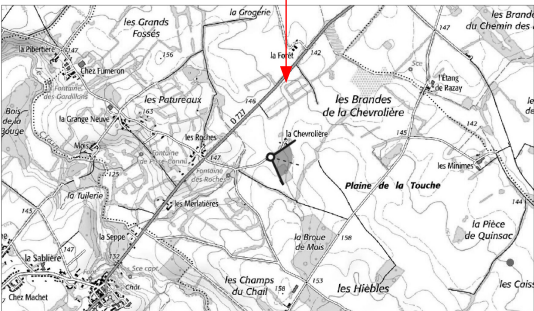
Panorama initial avec un angle de vue de 120°.

Photomontage permettant de visualiser l’implantation du parc éolien de Quinsac ainsi que l’ensemble des parcs éoliens présents dans l’aire d’étude éloignée.

Photomontage n°1-1 - Hameau de la Chevrolière (commune de Payroux)



- Information sur le point de vue
- Coordonnées Géographiques : E000°29'06,6" N46°14'08,4"
 - Altitude NGF du point : 144 m
 - Distance à l'éolienne la plus proche : 1836 m
 - Condition de prise de vue : 20 février 2025 à 16:20
 - Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
 - Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
 - Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Commentaire paysager

Caractéristiques et informations sur le point de vue.

Carte dézoomée représentant la position et l’angle de vue du point de vue dans les aires d’étude.

Vue aérienne zoomée représentant la position précise du point de vue et son environnement immédiat.

Analyse paysagère du photomontage réalisée par le bureau d’étude paysager.

Méthodologie de lecture du cahier de photomontages (suite)

Mise en évidence des repères paysagers et des parcs éoliens.
Seuls les parcs visibles sur le photomontage simulant la réalité
sont légendés par leur numéro de référence et par leur nom (cf.
carte de localisation pages suivantes).



Photomontage permettant de visualiser l'implantation du parc éolien de Quinsac ainsi que l'ensemble des parcs éoliens présents dans l'aire d'étude éloignée. Lorsque les éoliennes du parc éolien de Quinsac sont masquées par le relief ou des éléments paysagers, elles sont tout de même représentées schématiquement (*icône verte*).



Représentation schématique (*icône verte*).

Le photomontage est équiangulaire, c'est à dire que lorsqu'on se place à 40 cm du document au format A3, les proportions des éoliennes sont les mêmes que dans la réalité.

La distance orthoscopique est la distance théorique à laquelle il convient de regarder le photomontage

Parc éolien de Quinsac

Points de vue dans l'aire d'étude éloignée

Légende

Limite administrative

— Limite départementale

Aire d'étude

— Zone d'Implantation Potentielle (500m)

— Aire d'étude immédiate (1km)

— Aire d'étude rapprochée (6km)

— Aire d'étude éloignée (15km)

Éolien

● Parc éolien de Quinsac

● Éolienne en service

● Éolienne accordée

Photomontage

● Point de vue

Nom des parcs éoliens

PARC EOLIEN DE QUINSAC

PARC EOLIEN DES COURTIBEAUX (n°1)

PARC EOLIEN DES PATUREAUX (n°2)

PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE BEAUVAIS (n°3)

PARC EOLIEN LA CHAPELLE-BATON (n°4)

PARC EOLIEN LES 4 VENTS (n°5)

PARC EOLIEN DE LA CROISEE DE CHABANNE (n°6)

PARC EOLIEN ENERGIE CHATEAU GARNIER (n°7)

PARC EOLIEN LE VENT DE LA JAVIGNE (n°8)

PARC EOLIEN ST-SECONDIN - VOLKSWIND (n°9)

PARC EOLIEN USSON (n°10)

PARC EOLIEN LE VIGEANT (n°11)

PARC EOLIEN DE LA BENITIÈRE (n°12)

PARC EOLIEN D'AVAILLES-LIMOUZINE (n°13)

PARC EOLIEN LES GRANDES BRANDES (n°14)

PARC EOLIEN CERISOU (n°15)

PARC EOLIEN DE CHAMPIERS (n°16)

PARC EOLIEN LA ROCHE AU LOUP (n°17)

PARC EOLIEN DES BRANDES (n°18)

PARC EOLIEN LES MIGNAUDIÈRES (n°19)

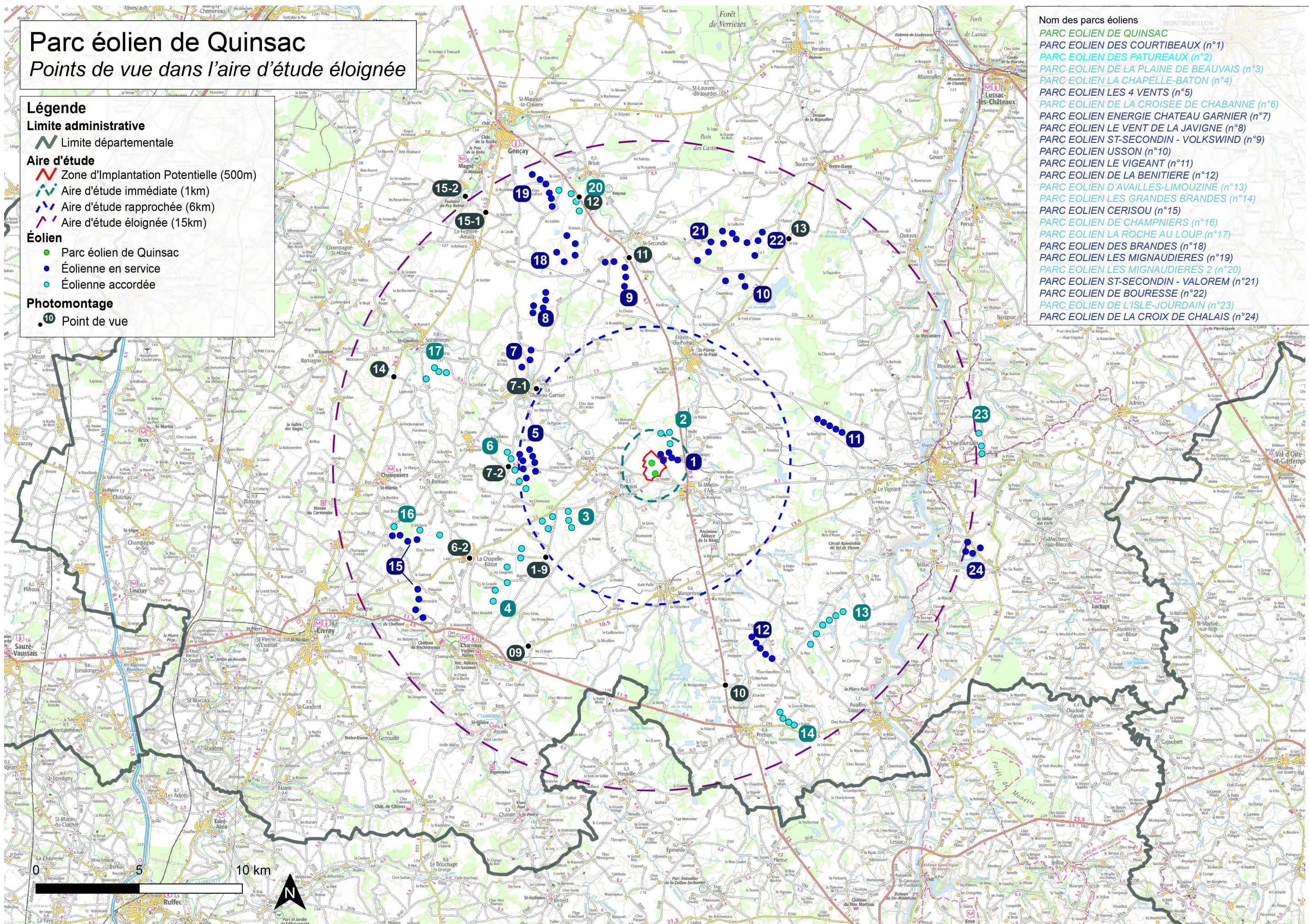
PARC EOLIEN LES MIGNAUDIÈRES 2 (n°20)

PARC EOLIEN ST-SECONDIN - VALOREM (n°21)

PARC EOLIEN DE BOURESSE (n°22)

PARC EOLIEN DE L'ISLE-JOURDAIN (n°23)

PARC EOLIEN DE LA CROIX DE CHALAIS (n°24)



Parc éolien de Quinsac

Points de vue dans l'aire d'étude rapprochée

Légende

Limite administrative

— Limite départementale

Aire d'étude

— Zone d'Implantation Potentielle (500m)

— Aire d'étude immédiate (1km)

— Aire d'étude rapprochée (6km)

Éolien

● Parc éolien de Quinsac

● Éolienne en service

● Éolienne accordée

Photomontage

● Point de vue

Nom des parcs éoliens

PARC EOLIEN DE QUINSAC

PARC EOLIEN DES COURTIBEAUX (n°1)

PARC EOLIEN DES PATUREAUX (n°2)

PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE BEAUVAIS (n°3)

PARC EOLIEN LA CHAPELLE-BATON (n°4)

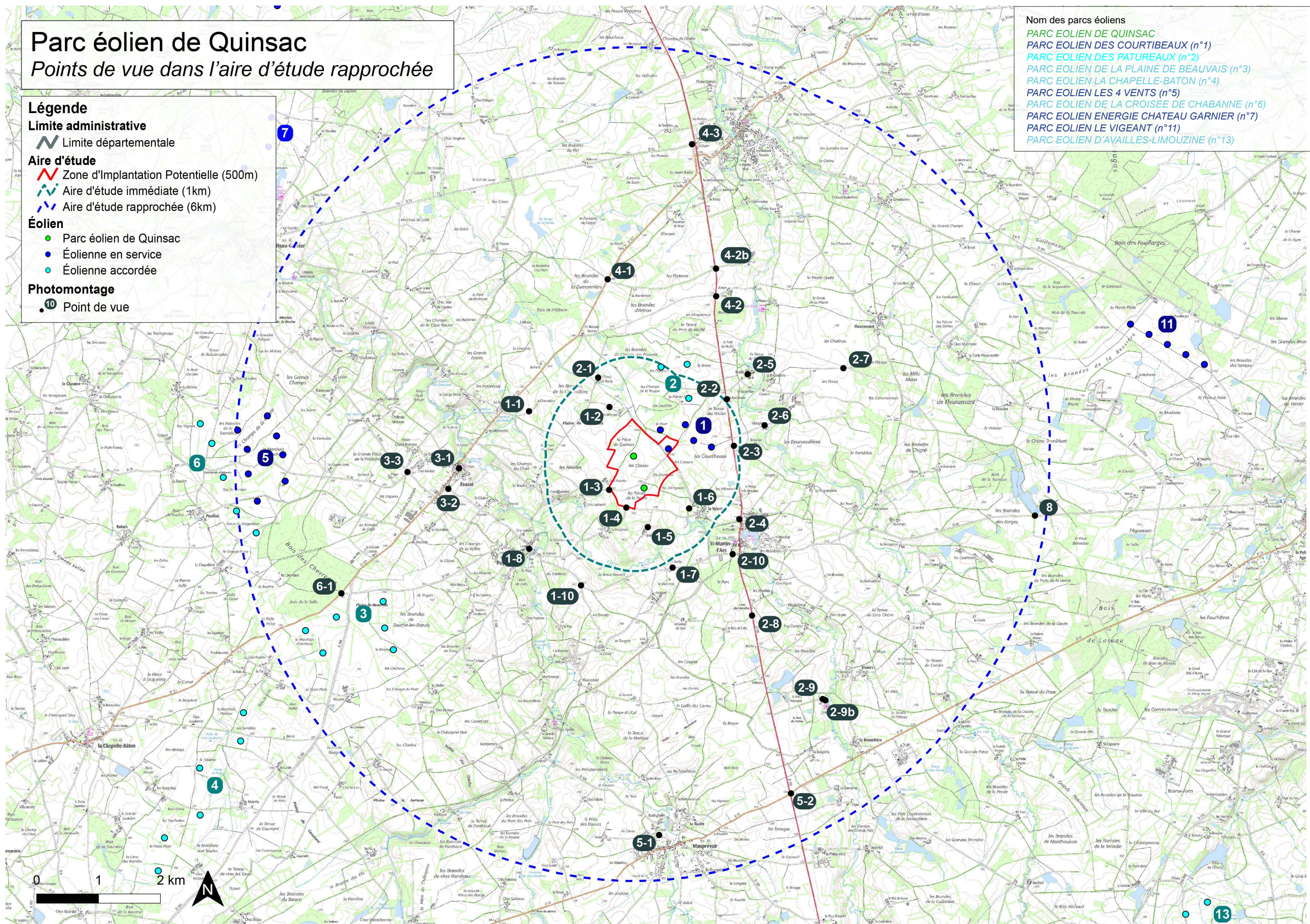
PARC EOLIEN LES 4 VENTS (n°5)

PARC EOLIEN DE LA CROISEE DE CHABANNE (n°6)

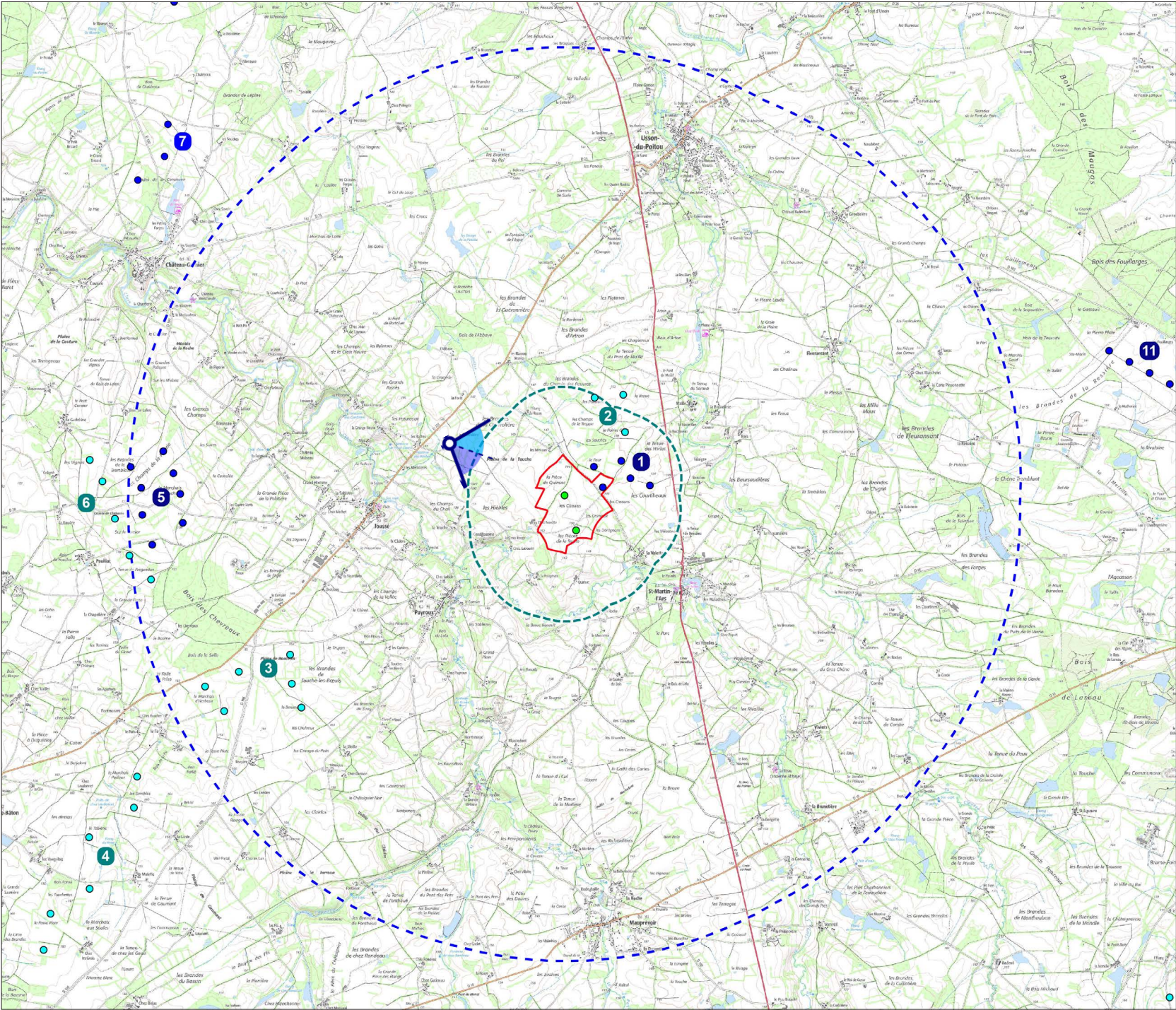
PARC EOLIEN ENERGIE CHATEAU GARNIER (n°7)

PARC EOLIEN LE VIGEANT (n°11)

PARC EOLIEN D'AVAILLES-LIMOUZINE (n°13)



Photomontage n°1-1 - Hameau de la Chevrolière (commune de Payroux)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}29'06,6''$ $N46^{\circ}14'08,4''$
- Altitude NGF du point : 144 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 1836 m
- Condition de prise de vue : 20 février 2025 à 16:20
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s’observe à partir du chemin d’accès qui mène au hameau de la Chevrolière, il permet d’apprécier la qualité de l’insertion paysagère du projet, l’importance de l’incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est masqué en partie par la frondaison du boisement qui barre l’horizon, le projet sera donc faiblement perceptible à feuilles tombées et invisible en période de feuillaison.

Niveau d’impact du projet : Le projet éolien est masqué presque intégralement par la lisière boisée, les éoliennes environnantes sont occultées en grande partie par la topographie. Comme l’illustre « l’analyse des perceptions à partir de l’habitat » (cf chapitres C.2.2 et synthèse C.2.3) et notamment l’analyse ciblée au niveau du hameau de la Chevrolière (voir C.2.2, point « N »), les perceptions à partir de l’habitat sont limitées par la présence du bosquet. Par ailleurs cette perception se fait dans un contexte où l’éolien est déjà présent, aussi l’impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de très faible.

Photomontage n°1-1 - Hameau de la Chevrolière (commune de Payroux)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

E1

80°

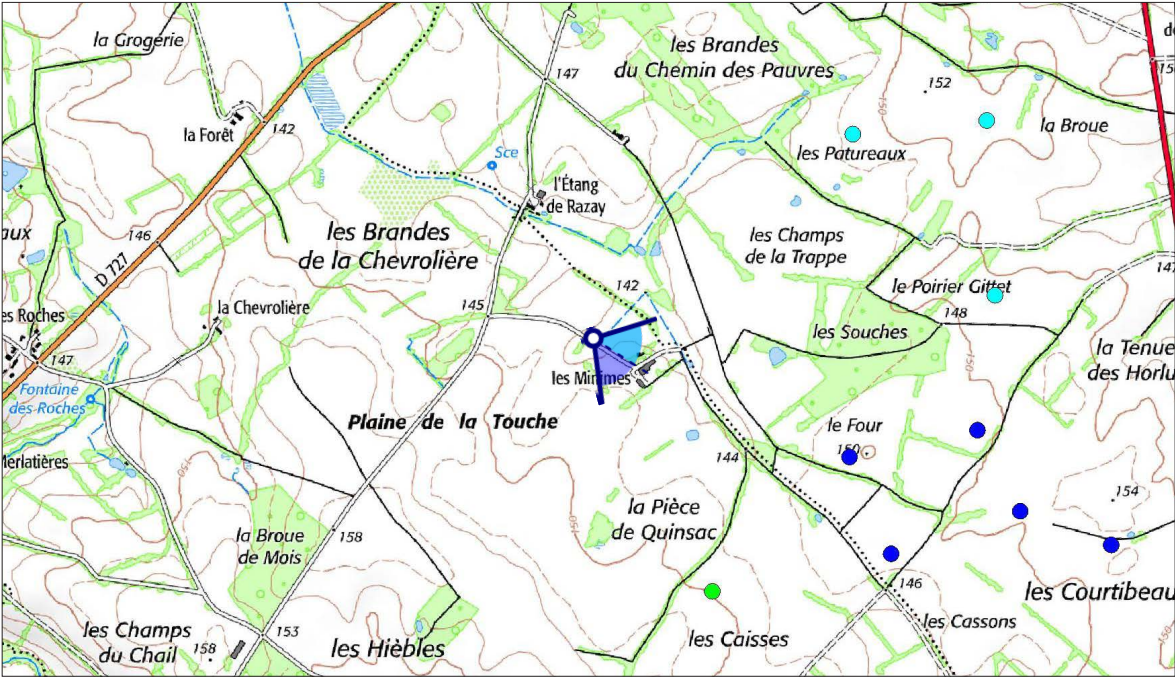
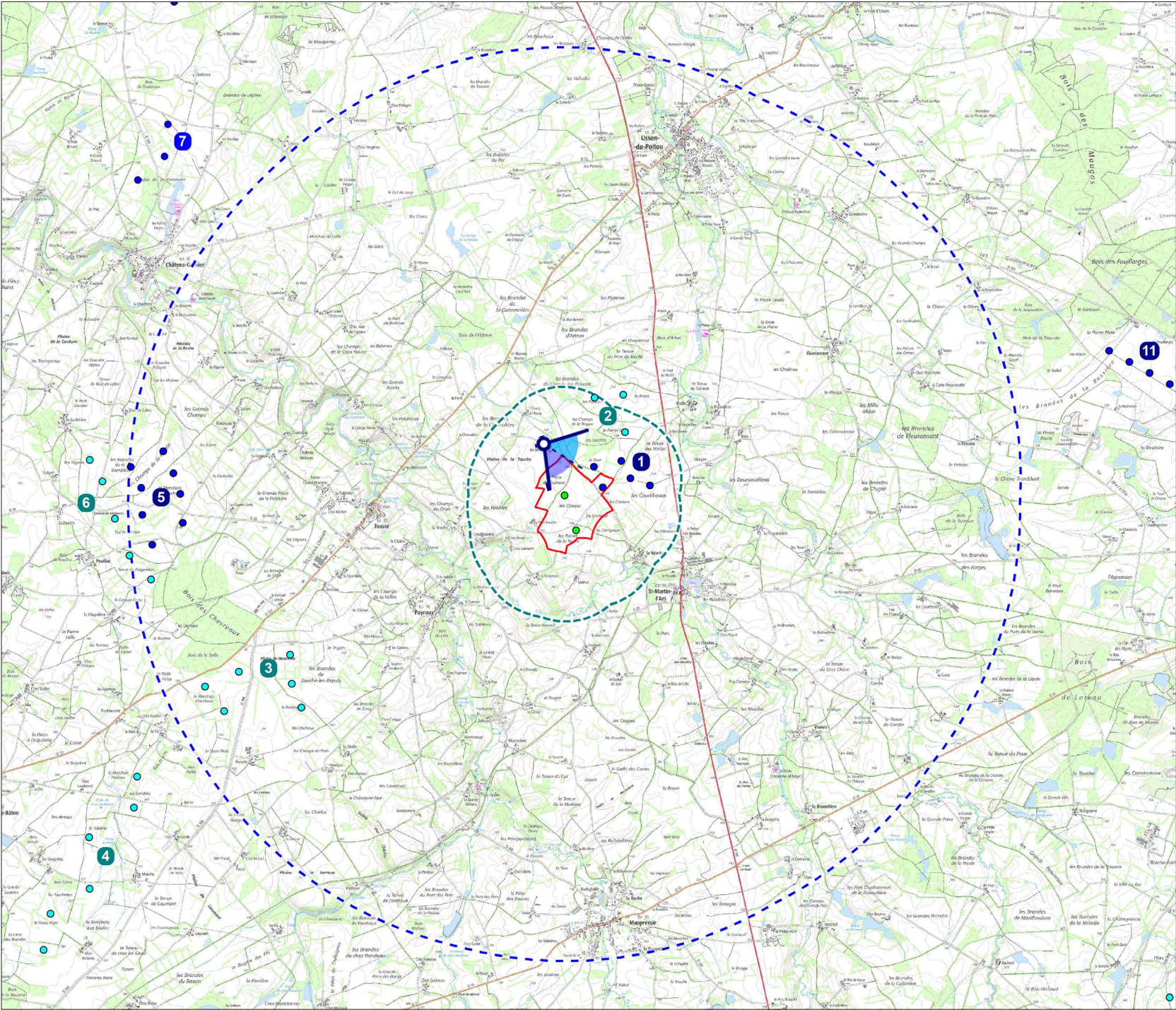
E2

120°



Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°1-2 - Hameau des Minimes (commune de Payroux)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}30'07,1''$ $N46^{\circ}14'12,0''$
- Altitude NGF du point : 145 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 884 m
- Condition de prise de vue : 21 février 2025 à 11:03
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s’observe à partir du chemin d’accès qui mène au hameau des Minimes, il permet d’apprécier la qualité de l’insertion paysagère du projet, l’importance de l’incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible en partie droite du panorama, en même temps que les deux parcs éoliens des Courtibeaux (construit) et des Pâturaux (accordé, non construit).

Niveau d’impact du projet : Le projet éolien s’implante dans un contexte où l’éolien est déjà présent, il s’insère dans l’ensemble éolien existant. Comme l’illustre « l’analyse des perceptions à partir de l’habitat » (cf chapitres C.2.2 et synthèse C.2.3) et notamment l’analyse ciblée au niveau du hameau des Minimes (voir C.2.2, point « M »), les perceptions à partir de l’habitat sont limitées par la présence des hangars agricoles et d’une frange boisée. Aussi, malgré la proximité des éoliennes projetées, l’impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de faible.

Photomontage n°1-2 - Hameau des Minimes (commune de Payroux)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

80°

E1

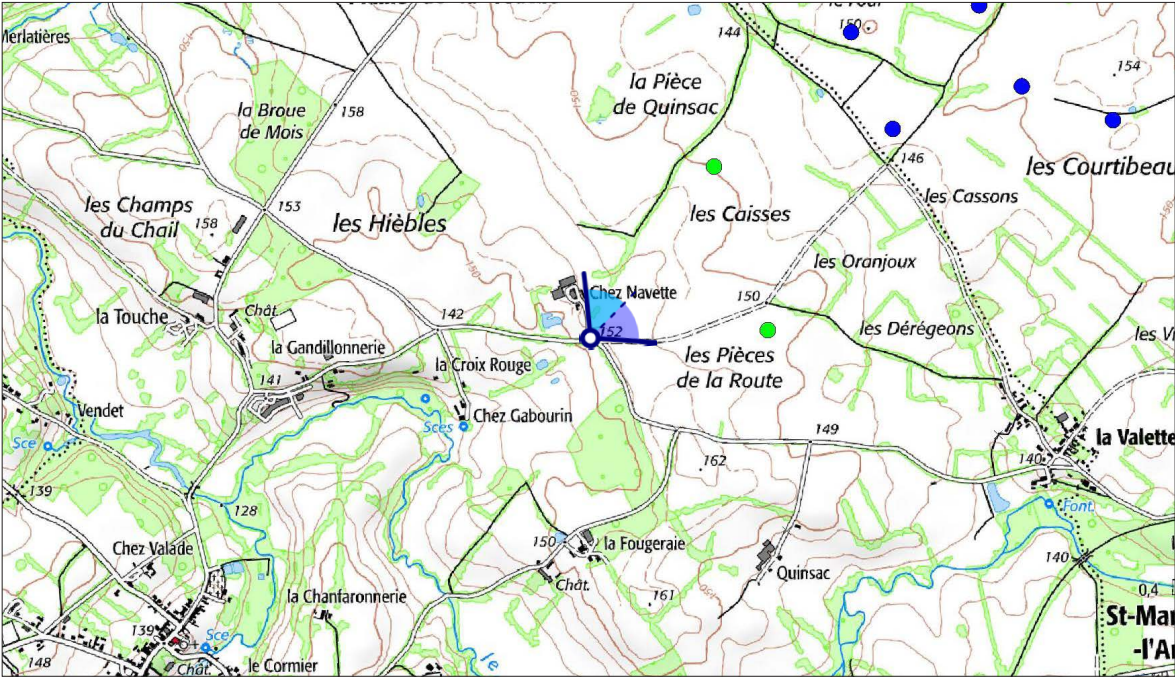
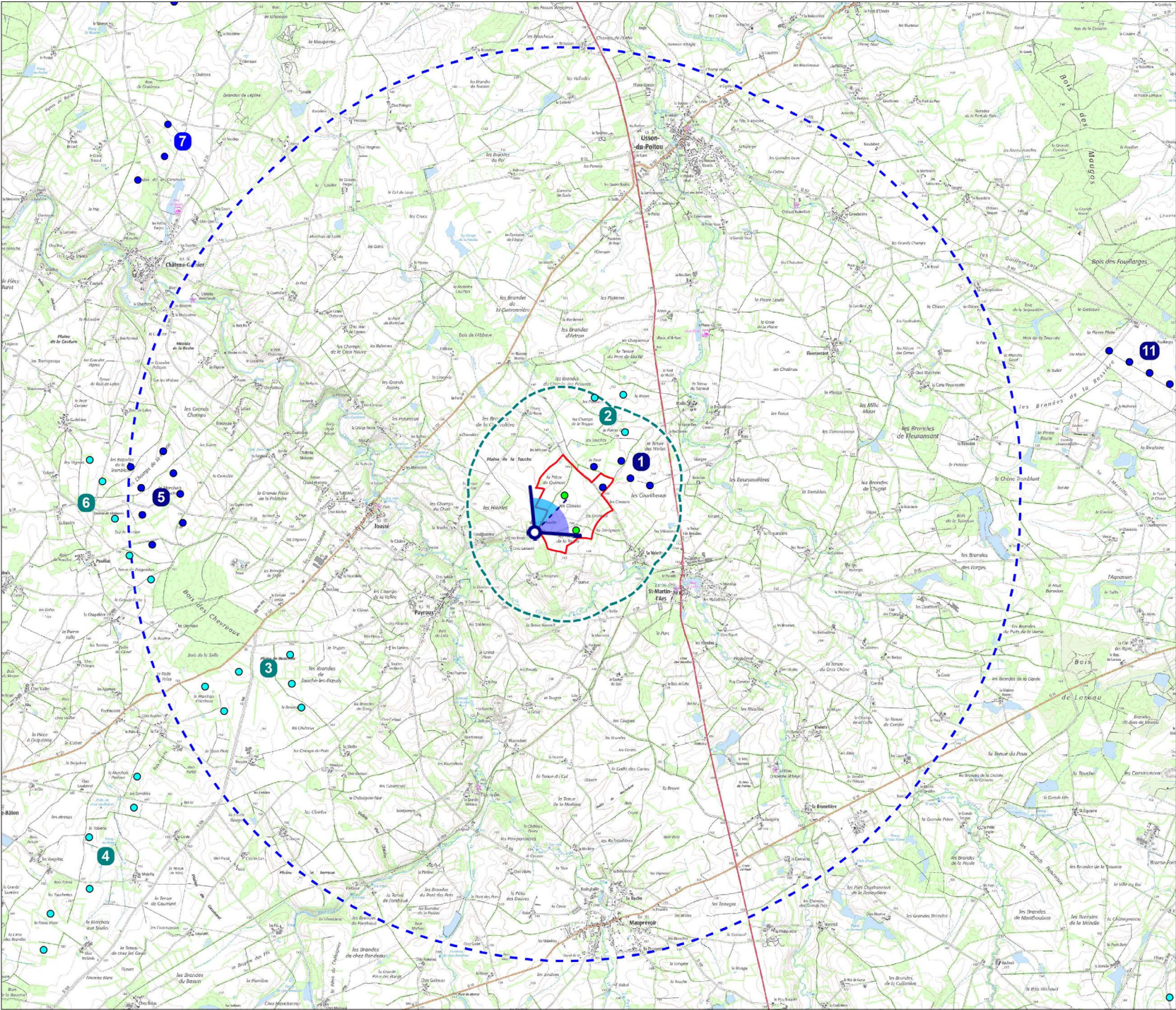
E2

120°



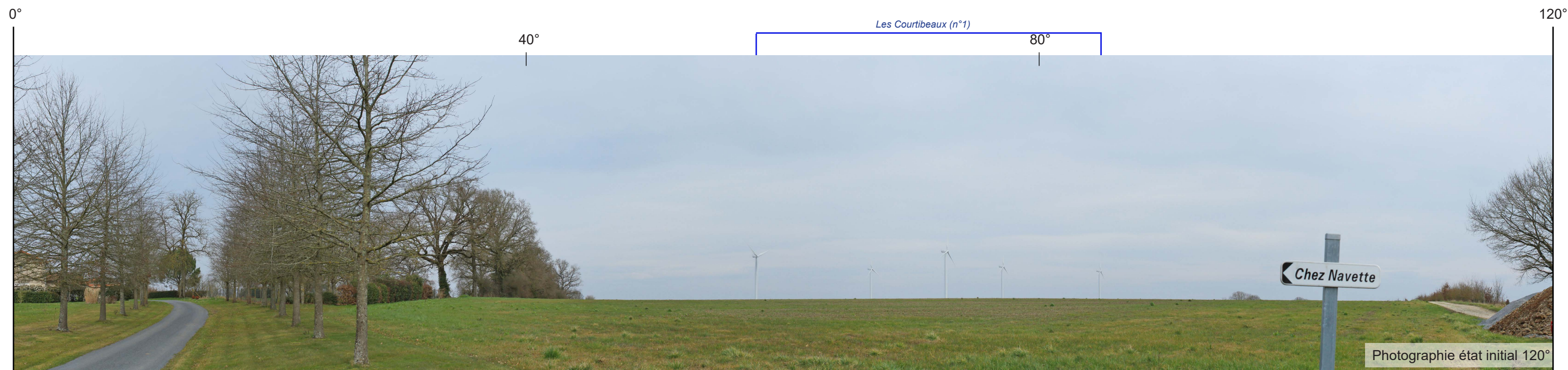
Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°1-3 - Hameau Chez Navette (commune de Payroux)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}30'08,8''$ $N46^{\circ}13'28,6''$
- Altitude NGF du point : 152 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 565 m
- Condition de prise de vue : 21 février 2025 à 13:49
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir du chemin d'accès qui mène au hameau Chez Navette, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet, l'importance de l'incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible à droite du chemin en arrière-plan de la centrale photovoltaïque, et en avant-plan des deux parcs éoliens des Courtibeaux (construit) et des Pâturaux (accordé, non construit), lesquels sont masqués en partie par la topographie.

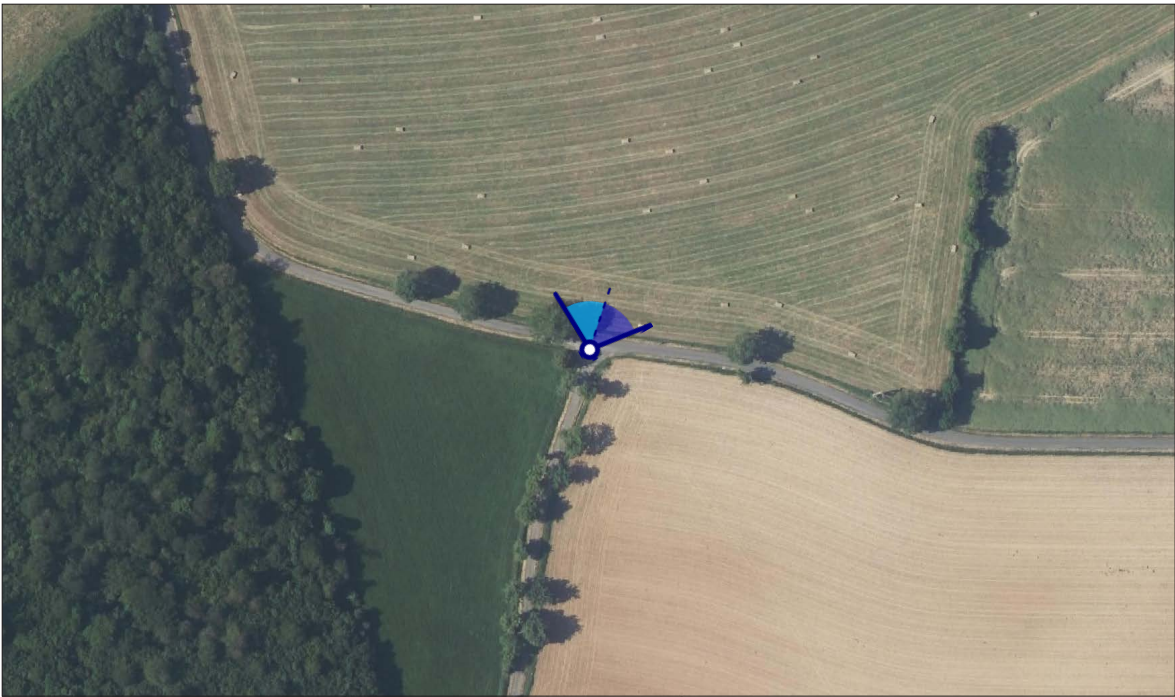
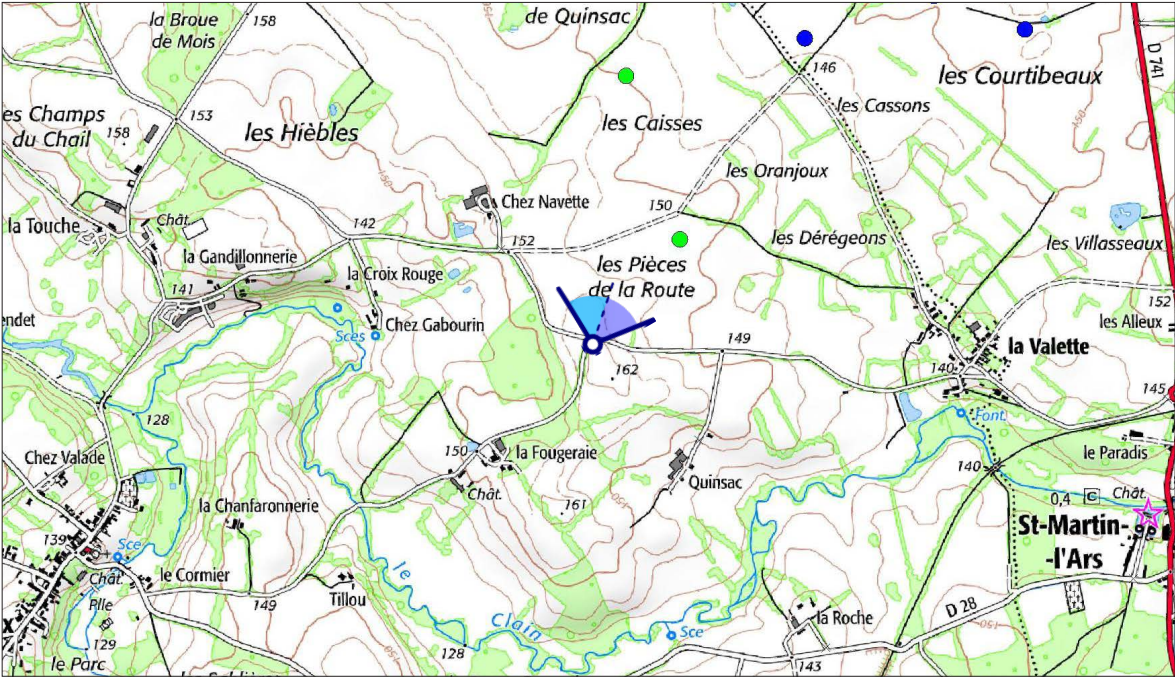
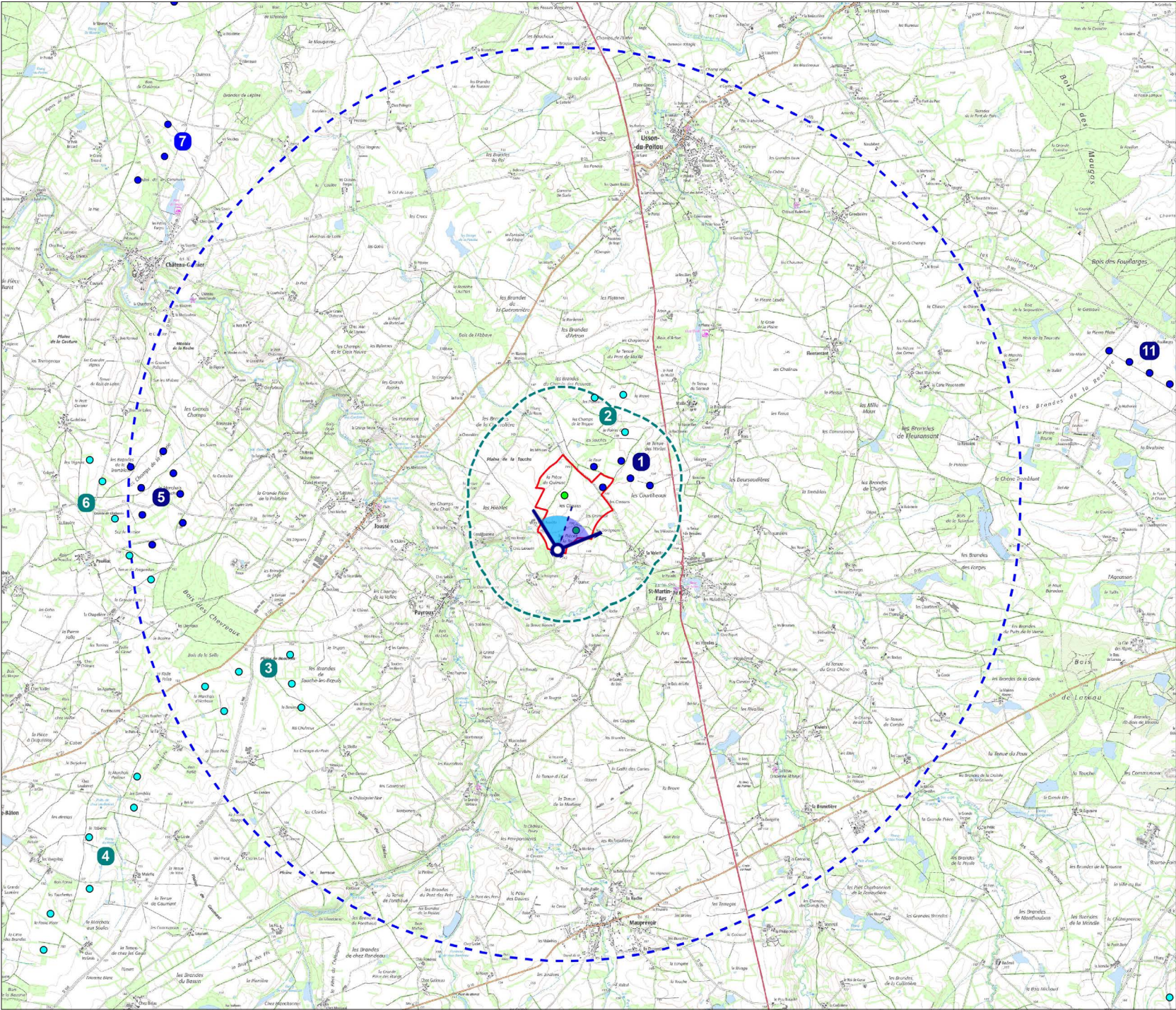
Niveau d'impact du projet : Le projet éolien est très visible à partir de l'entrée de la propriété, en même temps que la centrale photovoltaïque, l'ensemble contribue à une certaine artificialisation du milieu. Comme l'illustre « l'analyse des perceptions à partir de l'habitat » (cf chapitres C.2.2 et synthèse C.2.3) et notamment l'analyse ciblée au niveau du hameau Chez Navette (voir C.2.2, point « D »). Les perceptions à partir de l'habitation principale sont limitées car les vues majeures, à partir de l'habitation principale, sont orientées de façon préférentielle vers l'ouest, donc à l'opposé du projet éolien. De ce fait, malgré la proximité des éoliennes projetées, l'impact visuel à partir de ce lieu de vie peut être qualifié de modéré.

Photomontage n°1-3 - Hameau Chez Navette (commune de Payroux)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté





Photomontage n°1-4 - In situ - PDIPR (commune de Payroux)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}30'22,2''$ $N46^{\circ}13'19,7''$
- Altitude NGF du point : 155 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 427 m
- Condition de prise de vue : 21 février 2025 à 13:40
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



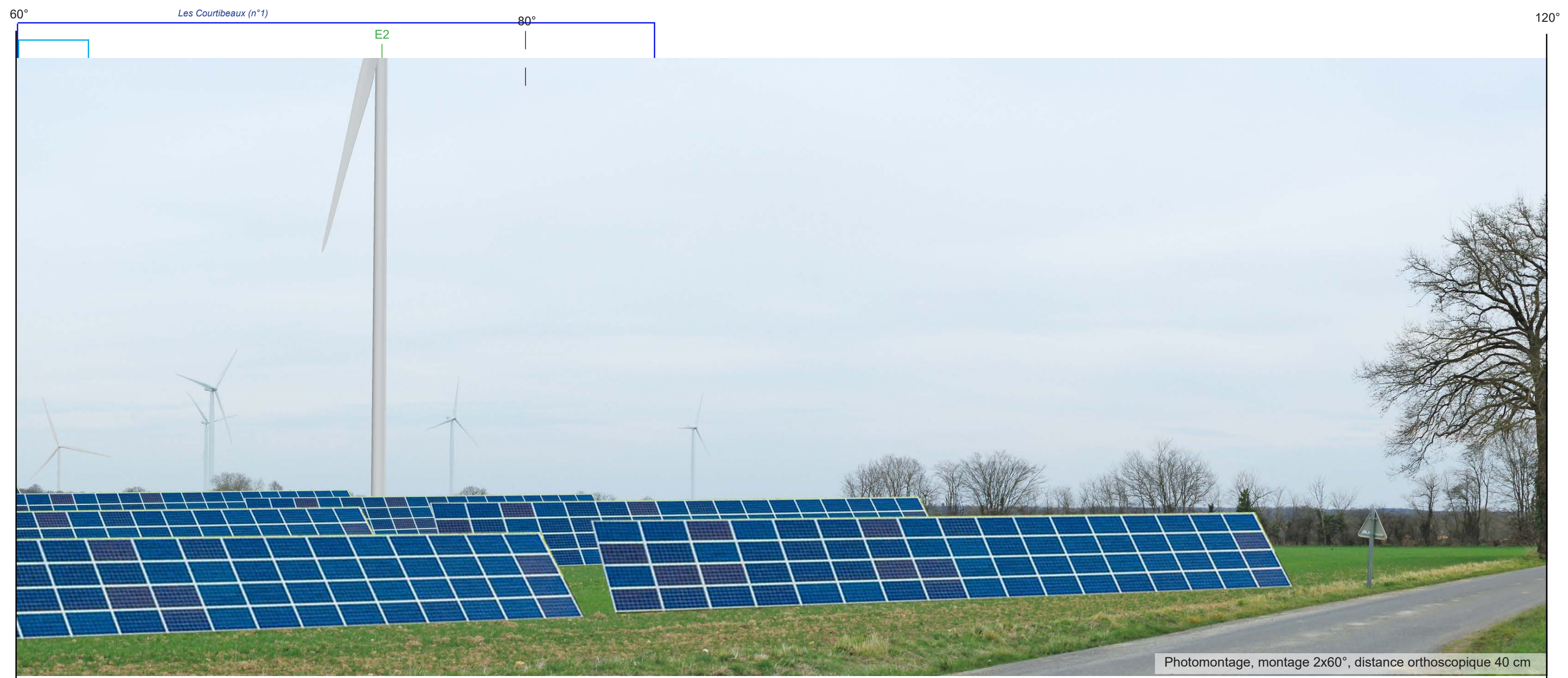
Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir d'une boucle de randonnées pédestre de 20 km « le sentier des gentilhommières » (PDIPR), lequel tangente le secteur d'implantation. Il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet, l'importance de l'incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible en avant-plan à partir du chemin rural, en arrière-plan de la centrale photovoltaïque, et en même temps que les éoliennes des parcs des Courtibeaux (construit) et des Pâturaux (accordé, non construit), dont la perception est atténuée par les franges boisées et bocagères.

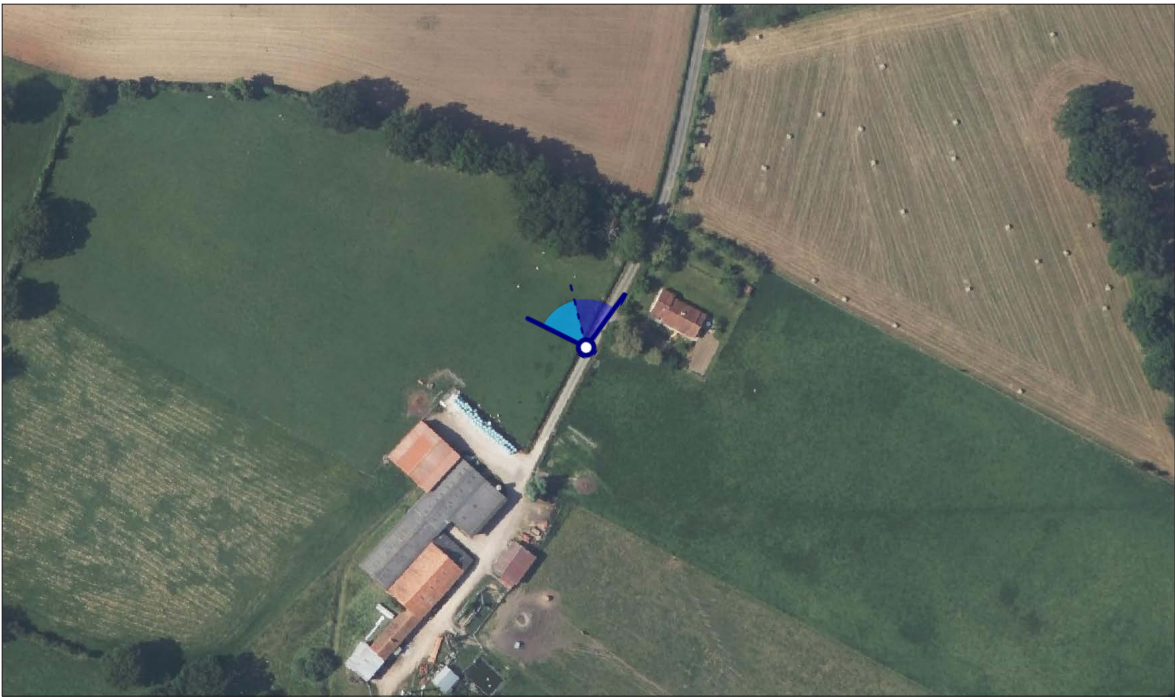
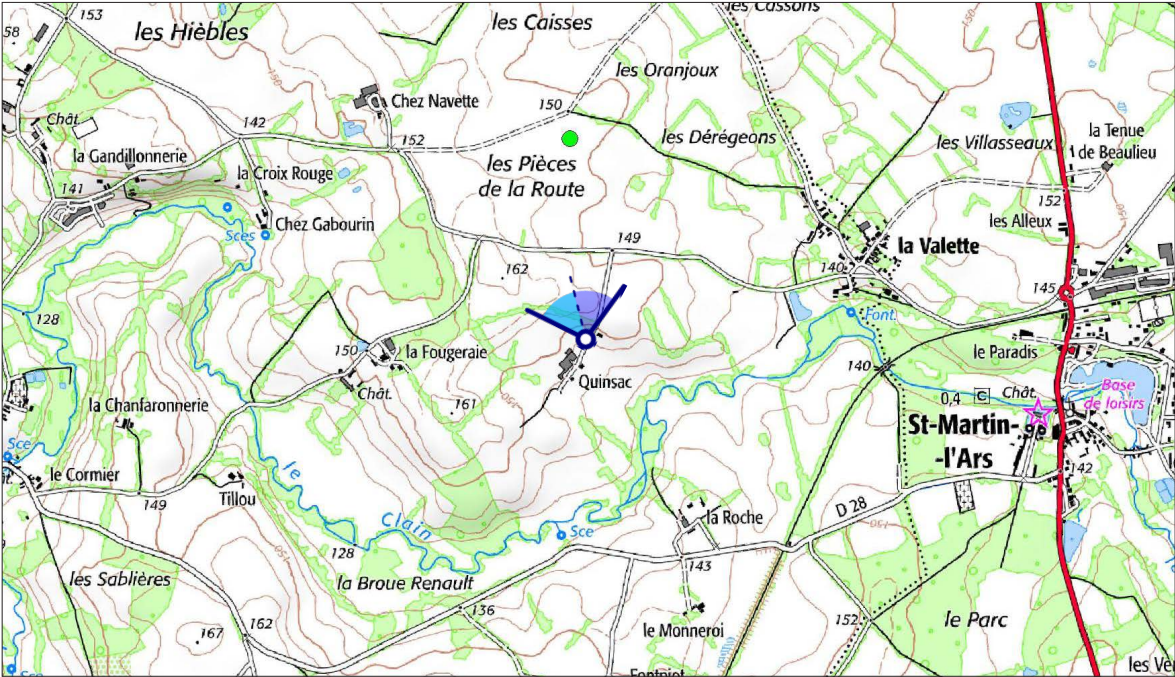
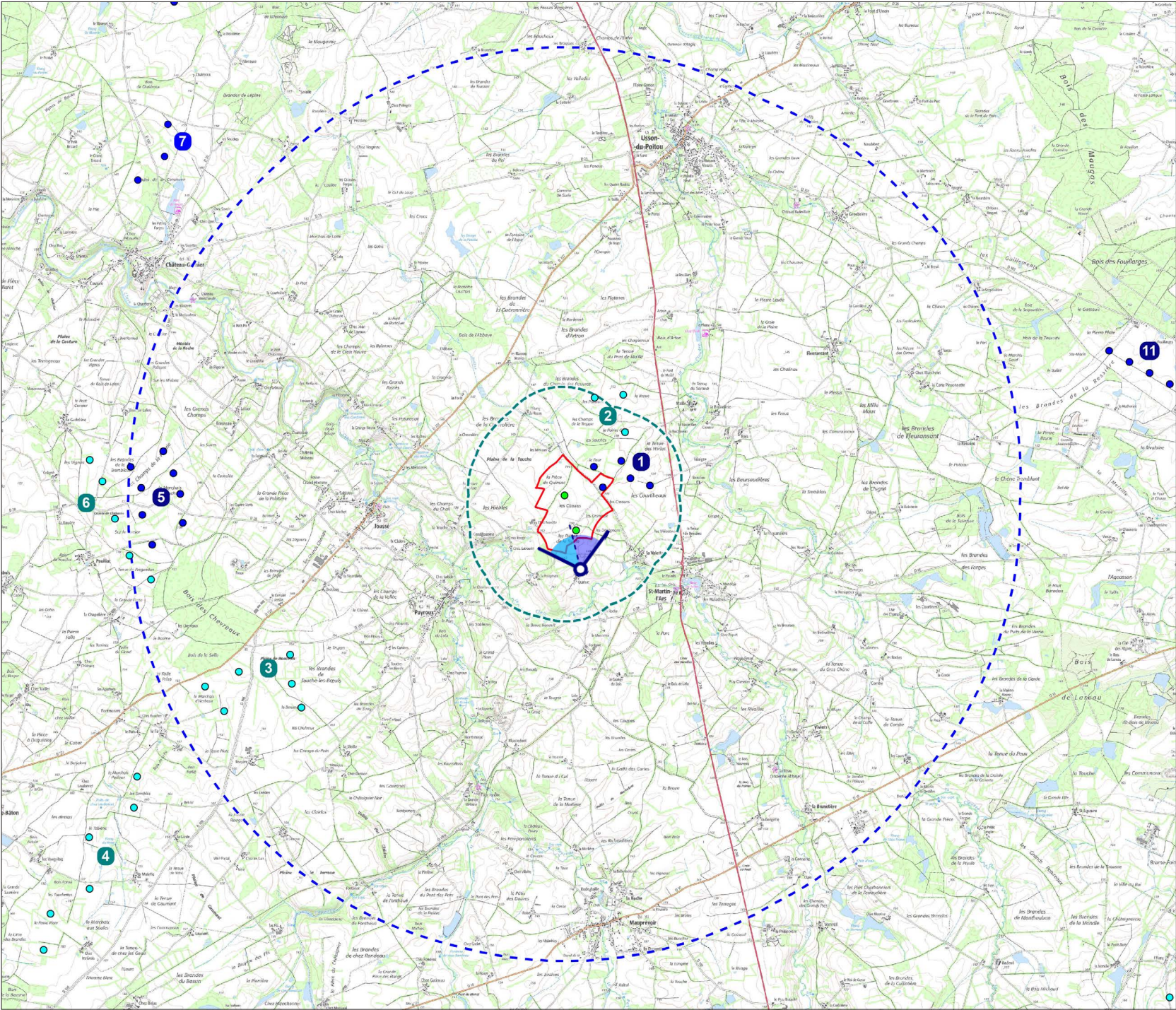
Niveau d'impact du projet : Le projet éolien est bien visible en même temps que la centrale photovoltaïque, laquelle pourra être masquée avec une haie bocagère. Le projet s'insère de façon cohérente dans l'ensemble éolien existant, ceci dans un contexte où l'éolien est déjà présent aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de faible.

Photomontage n°1-4 - In situ - PDIPR (commune de Payroux)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté





Photomontage n°1-5 - Hameau de Quinsac (commune de Payroux)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}30'38,9''$ $N46^{\circ}13'09,8''$
- Altitude NGF du point : 148 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 637 m
- Condition de prise de vue : 21 février 2025 à 13:24
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s’observe à partir du chemin d’accès qui mène au hameau de Quinsac, il permet d’apprécier la qualité de l’insertion paysagère du projet, l’importance de l’incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est masqué en grande partie par une bande boisée qui barre l’horizon, le projet sera donc faiblement perceptible à feuilles tombées et invisible en période de feuillaison.

Niveau d’impact du projet : Le projet éolien est masqué en grande partie par les frondaisons, les éoliennes environnantes sont occultées par la topographie. Comme l’illustre « l’analyse des perceptions à partir de l’habitat » (cf chapitres C.2.2 et synthèse C.2.3) et notamment l’analyse ciblée au niveau du hameau de Quinsac (voir C.2.2, point « F »), les perceptions à partir de l’habitat seront limitées par la présence d’un bosquet boisé. Par ailleurs cette perception se fait dans un contexte où l’éolien est déjà présent, aussi l’impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de très faible.

Photomontage n°1-5 - Hameau de Quinsac (commune de Payroux)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

120°

E1

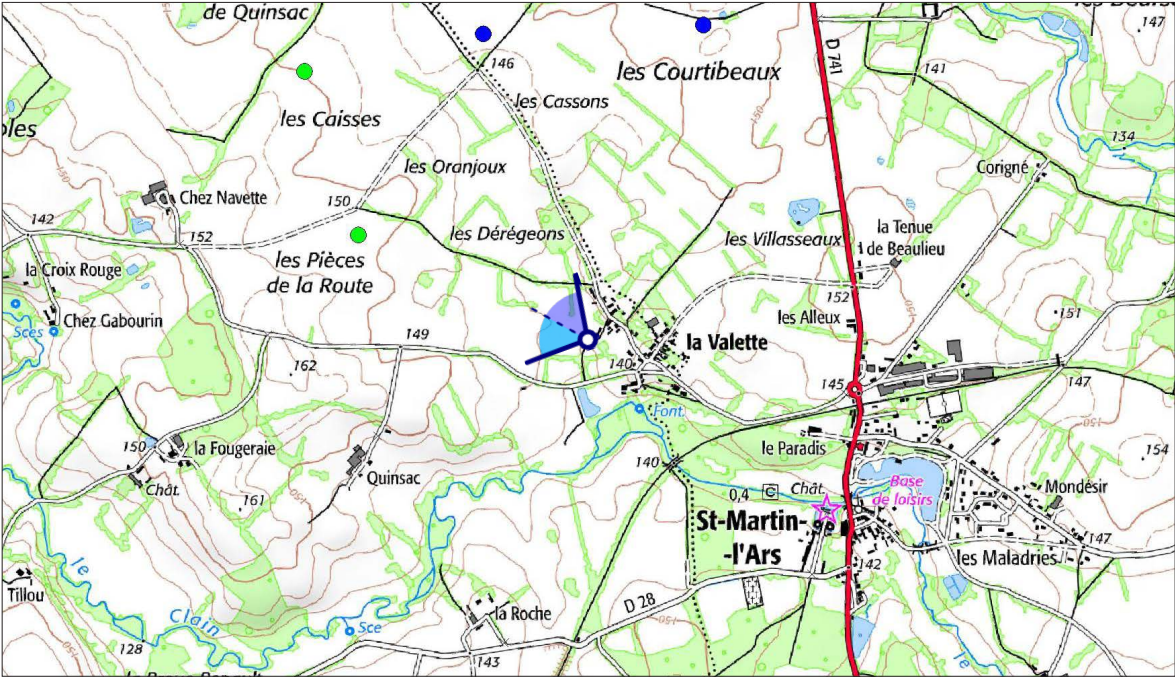
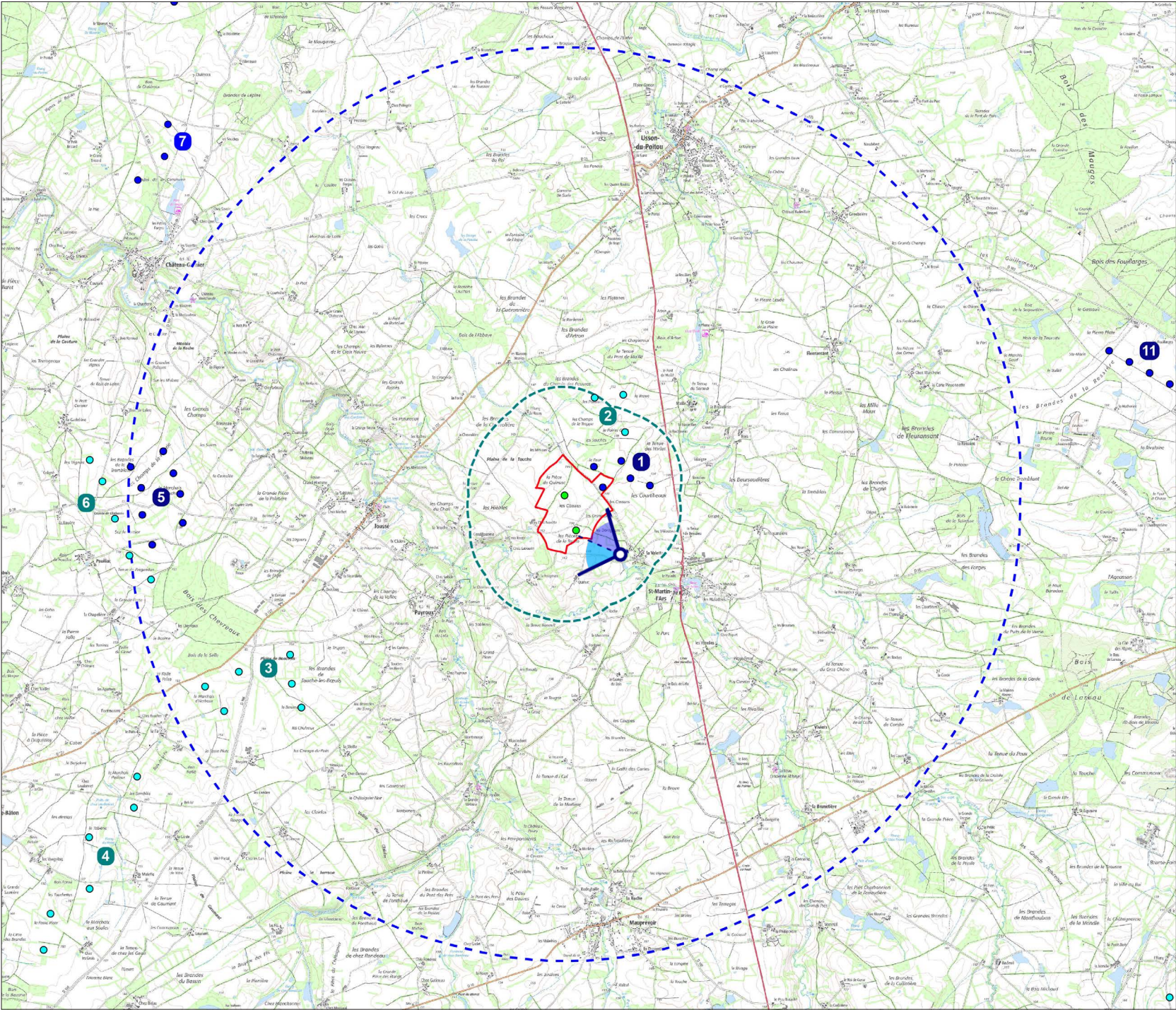
80°

E2



Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°1-6 - Hameau de la Valette, frange ouest (commune de Payroux)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}31'09,5''$ $N46^{\circ}13'20,3''$
- Altitude NGF du point : 139 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 797 m
- Condition de prise de vue : 21 février 2025 à 13:13
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s’observe à partir des franges ouest du hameau de la Valette, il permet d’apprécier la qualité de l’insertion paysagère du projet, l’importance de l’incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible en partie, l’éolienne E1 masquée par un arbre à feuilles tombées est peu perceptible et sera donc invisible en période de feuillaison.

Niveau d’impact du projet : Le projet éolien est masqué en partie, seule une éolienne est bien visible. Comme l’illustre « l’analyse des perceptions à partir de l’habitat » (cf chapitres C.2.2 et synthèse C.2.3) et notamment l’analyse ciblée au niveau du hameau de la Valette (voir C.2.2, point « G »), les perceptions à partir de l’habitat seront très limitées car seule une habitation présente une vue directe vers la plaine. De ce fait l’impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de faible.

Photomontage n°1-6 - Hameau de la Valette, frange ouest (commune de Payroux)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

80°

120°

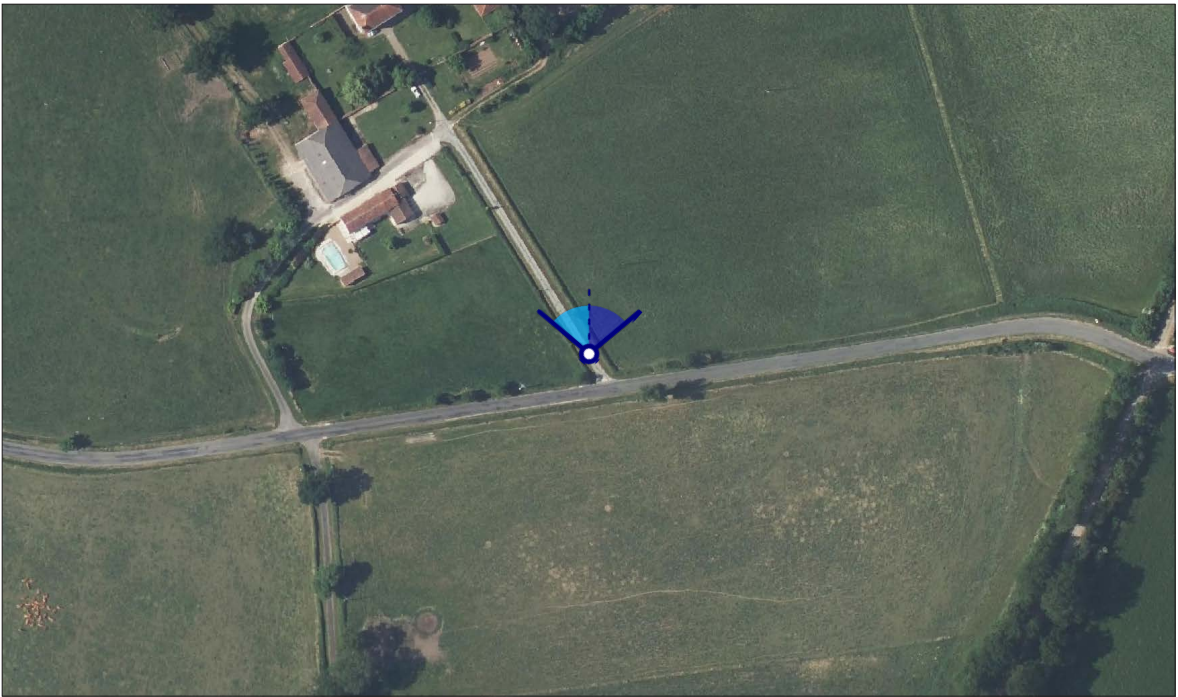
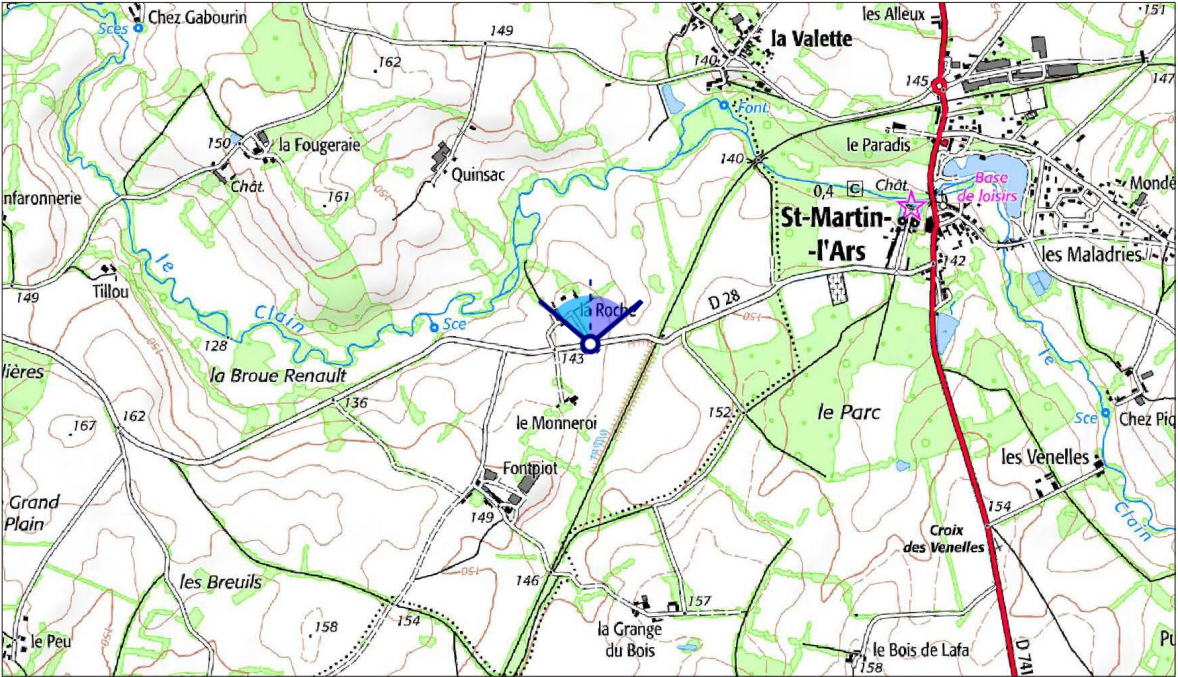
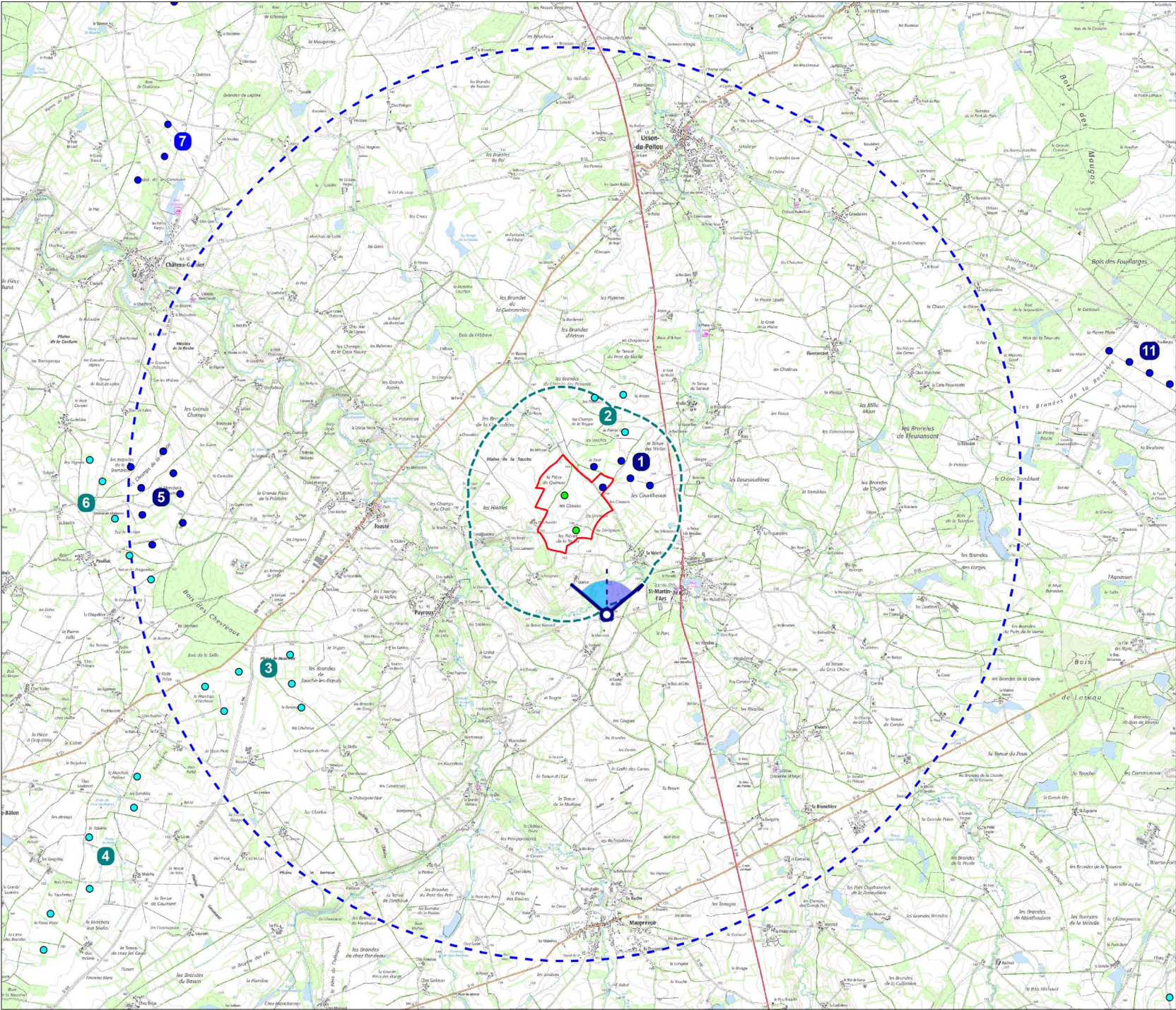
E2

E1



Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°1-7 - RD28 - Hameau de la Roche (commune de Payroux)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}30'58,5''$ $N46^{\circ}12'49,1''$
- Altitude NGF du point : 145 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 1367 m
- Condition de prise de vue : 21 février 2025 à 12:59
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s’observe à partir du chemin d’accès qui mène au hameau de la Roche, il permet d’apprécier la qualité de l’insertion paysagère du projet, l’importance de l’incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est perceptible en arrière-plan des habitations, dans la perspective de l’allée menant au domaine, il est masqué en partie par la végétation en avant-plan. Les parcs éoliens des Courtibeaux (construit) et des Pâturaux (accordé, non construit) sont visibles à la droite du projet.

Niveau d’impact du projet : Le projet éolien est visible en arrière-plan, en même temps que les deux projets éoliens accordés avec lesquels il s’insère de façon cohérente, aussi l’impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de faible.

Photomontage n°1-7 - RD28 - Hameau de la Roche (commune de Payroux)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

Les Courtibeaux (n°1)

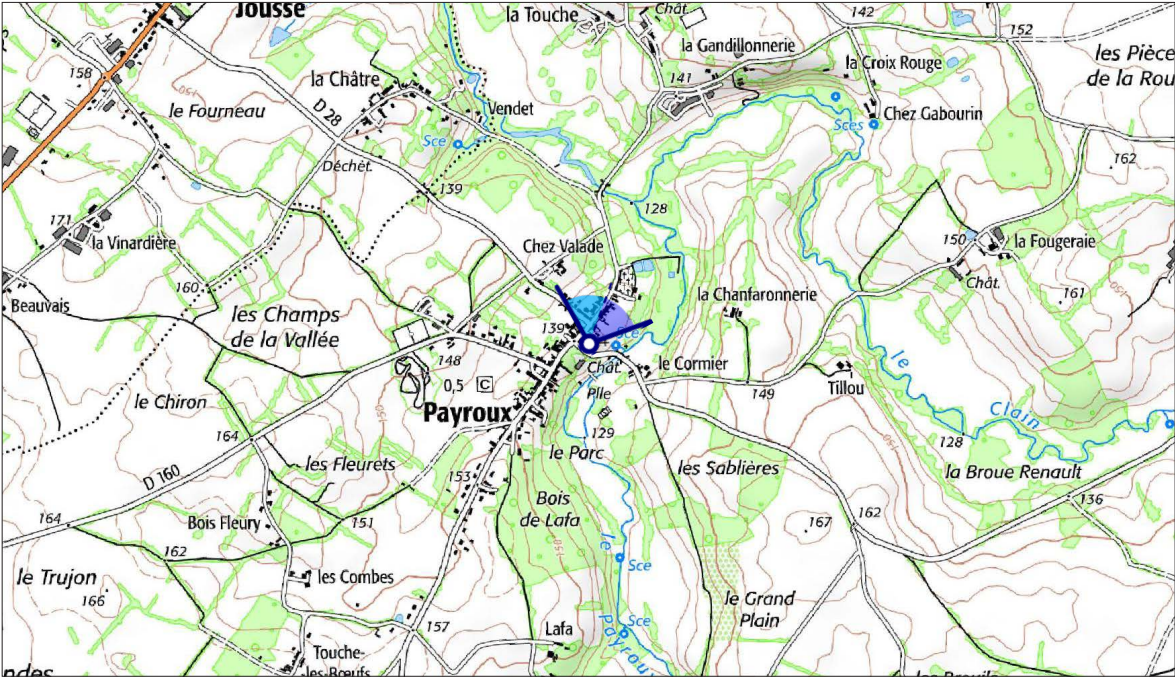
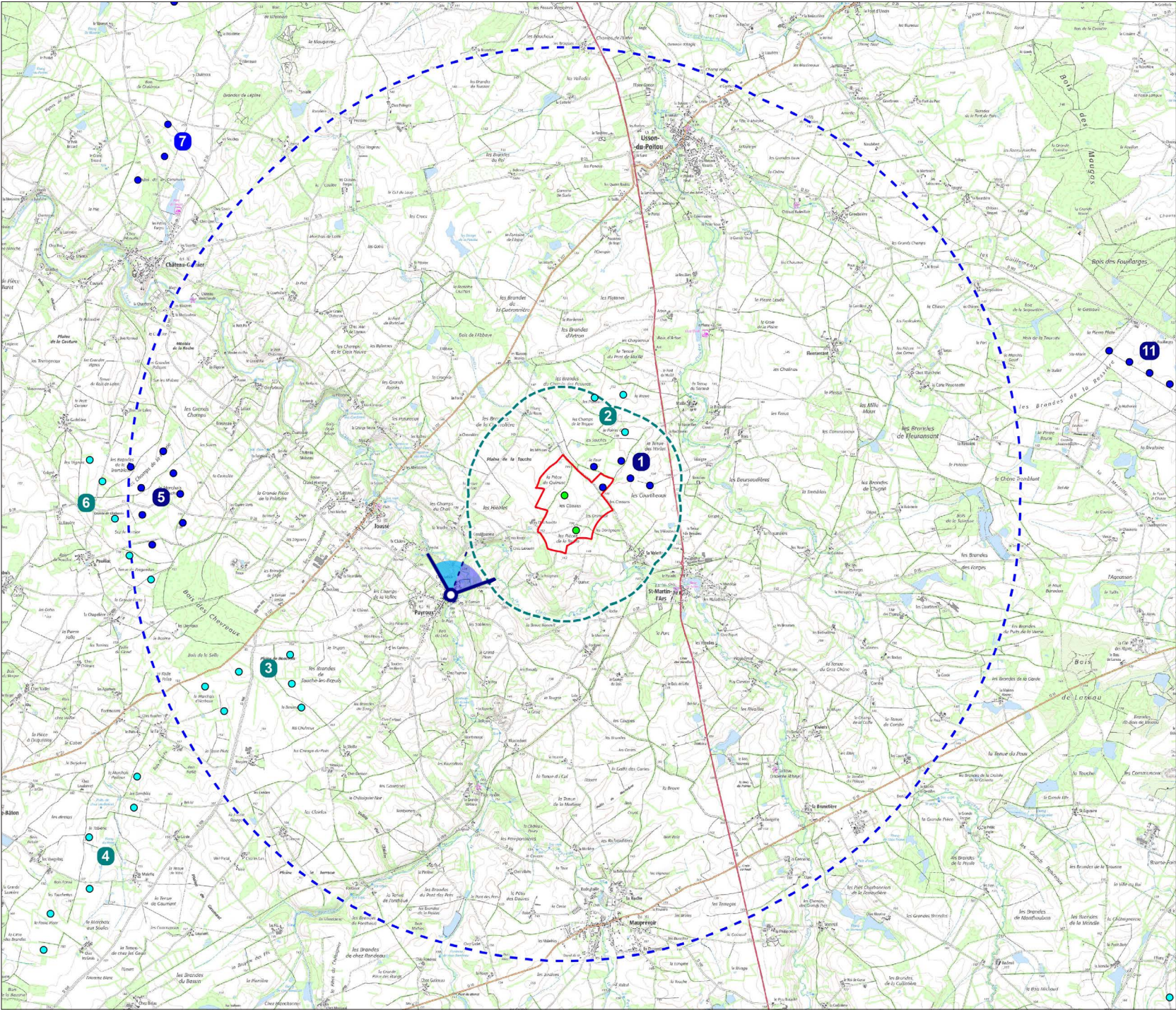
80°

120°



Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°1-8 -Eglise inscrite (commune de Payroux)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : *E000°29'10,0" N46°12'56,5"*
- Altitude NGF du point : *140 m*
- Distance à l'éolienne la plus proche : *2099 m*
- Condition de prise de vue : *20 février 2025 à 14:51*
- Distance orthoscopique : *40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)*
- Focale de prise de vue : *équivalent 50mm capteur plein format*
- Angle de vue : *120° en montage 2x60°*



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir d'un élément de patrimoine protégé au titre des monuments historiques lequel est relativement proche du projet éolien. Il s'agit de l'église inscrite de Payroux. Il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est masqué intégralement à partir de ce point de vue situé au niveau de l'entrée de l'édifice, seule une éolienne du parc éolien des Courtibeaux (construit) est visible.

Niveau d'impact du projet : Le projet éolien est masqué intégralement sous cet angle, il apparait cependant évident qu'il pourra être perceptible en se déplaçant légèrement sur la gauche, ainsi on ne peut écarter la présence d'une covisibilité potentielle, laquelle reste néanmoins ponctuelle et partielle. Par ailleurs une covisibilité existe déjà, aussi la covisibilité ainsi que l'impact visuel peuvent être qualifiés de faibles.

Photomontage n°1-8 -Eglise inscrite (commune de Payroux)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

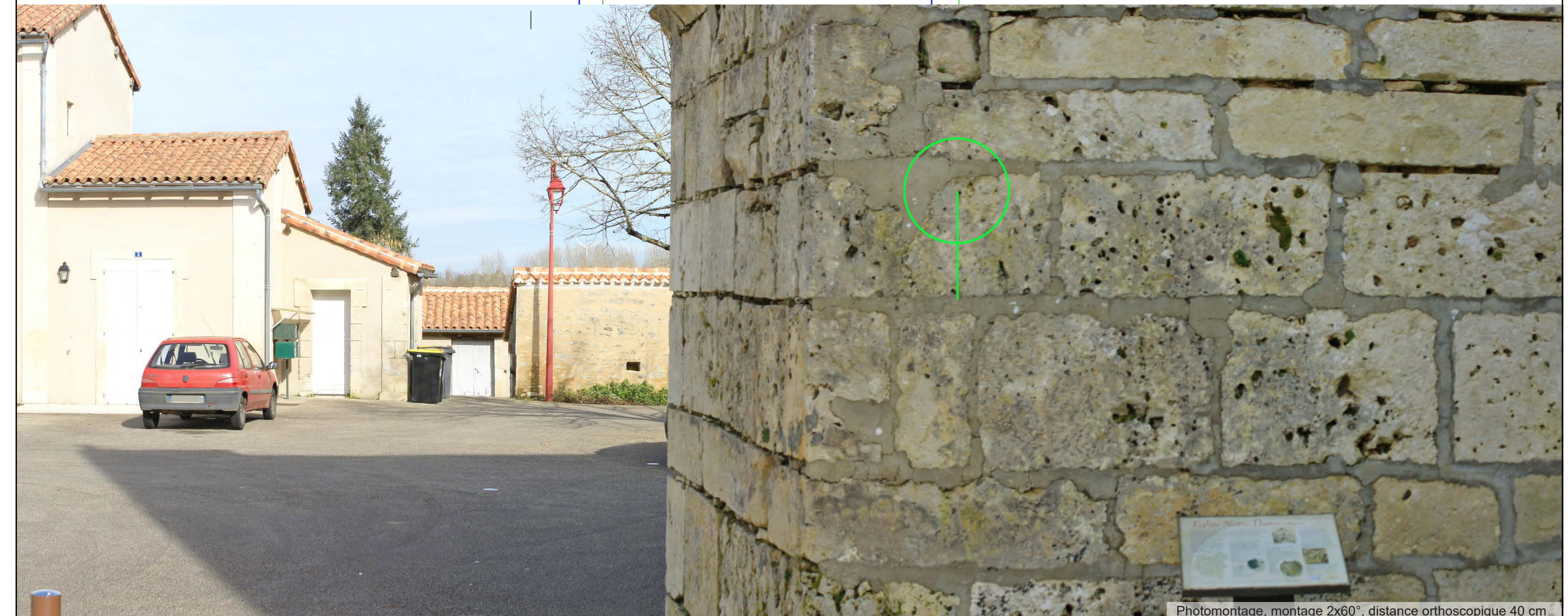
80°

E1

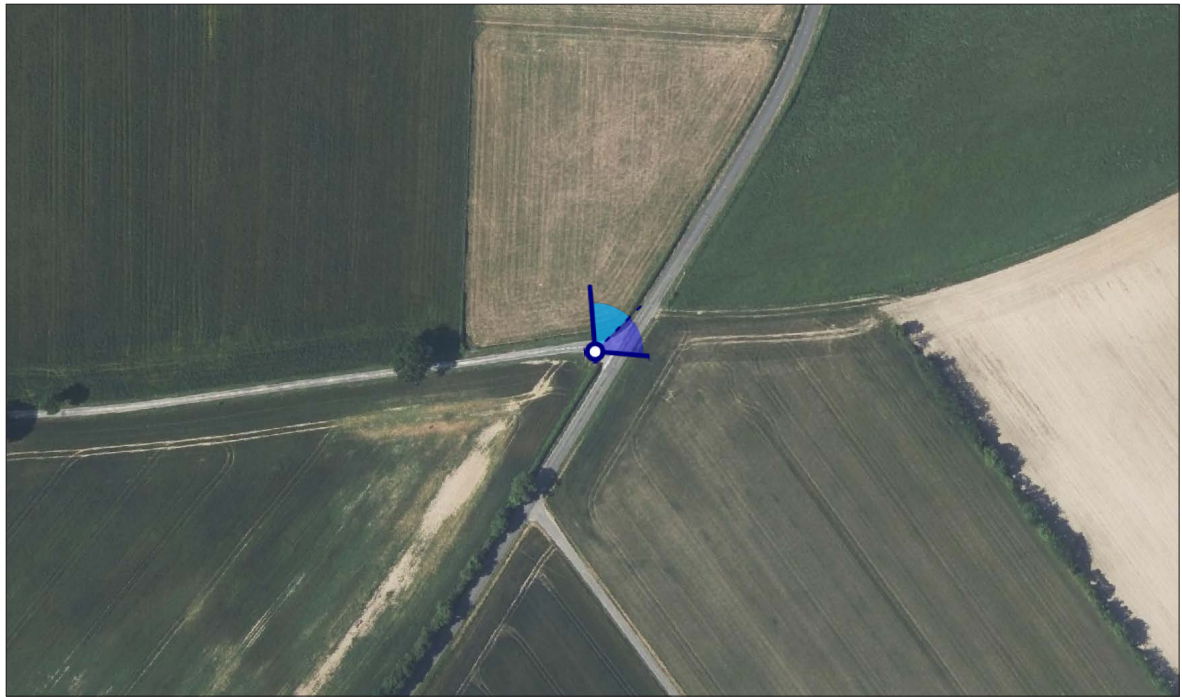
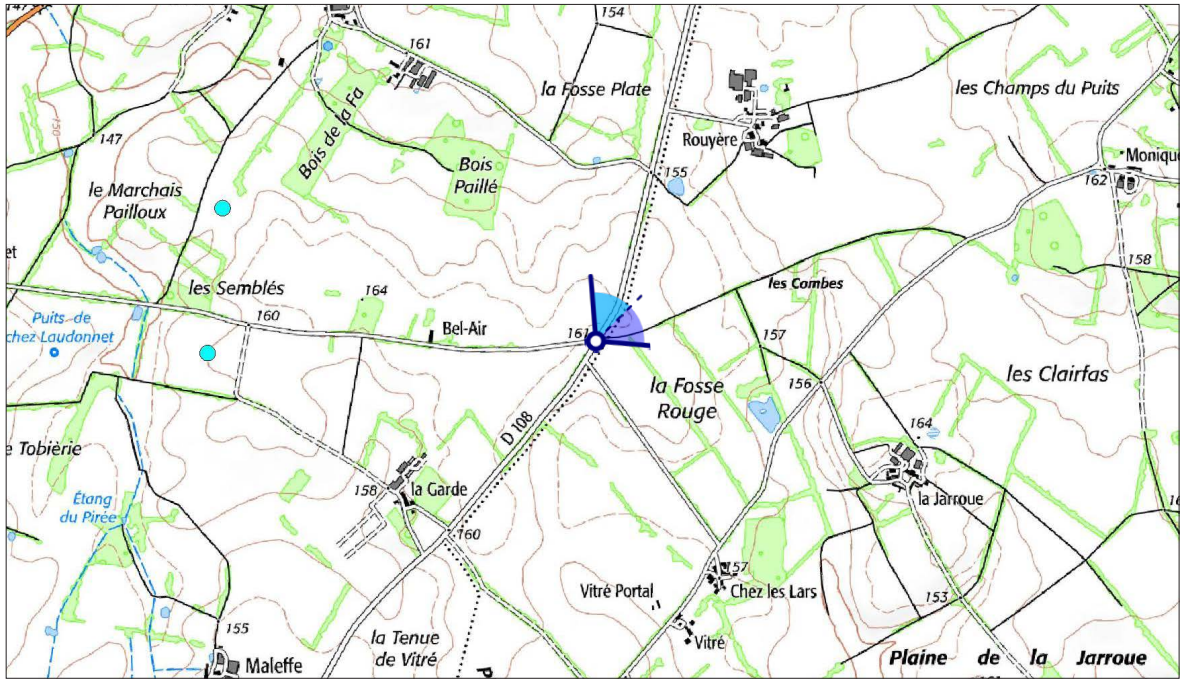
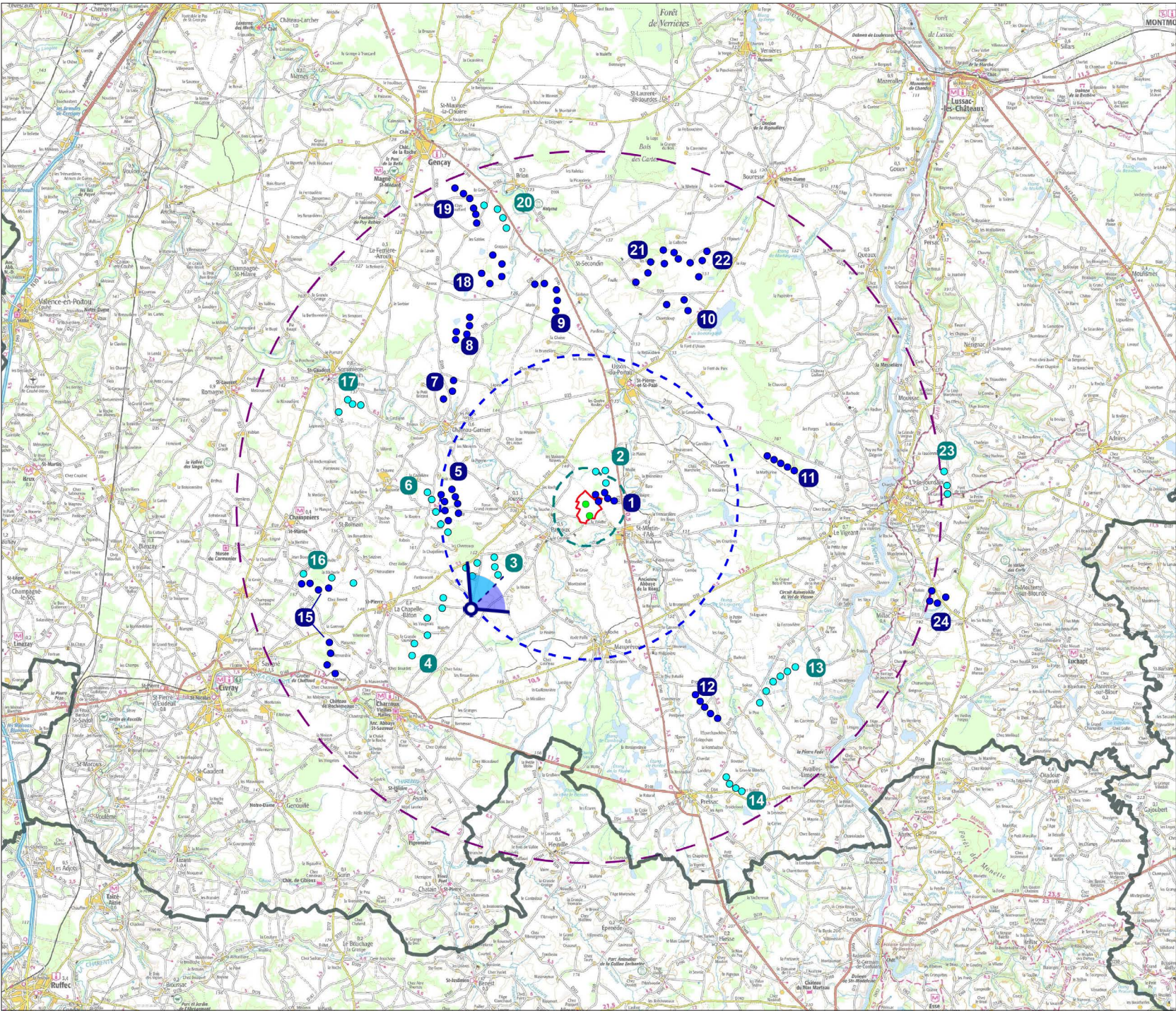
Les Courtibeaux (n°1)

E2

120°

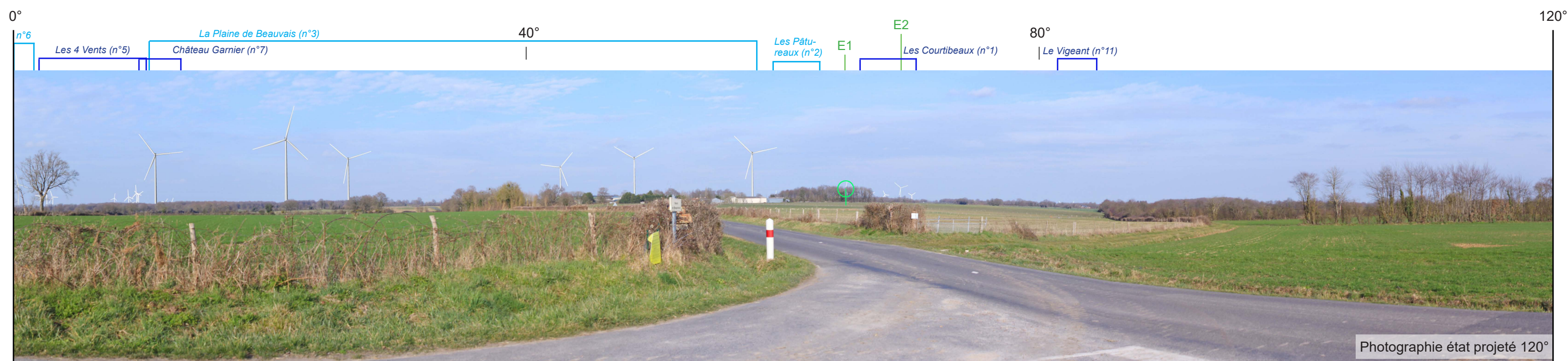


Photomontage n°1-9 - RD108, carrefour Bel Air - Parc éolien de la Plaine de Beauvais (commune de Payroux)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E000°26'33,9" N46°11'13,6"
- Altitude NGF du point : 160 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 6671 m
- Condition de prise de vue : 19 février 2025 à 16:30
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe, hors agglomération, à partir d'un axe de circulation modérément fréquenté, la départementale 108, laquelle relie Charroux à Payroux, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants, dont notamment le parc éolien de la Plaine de Beauvais (accordé, non construit).

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible en arrière-plan de l'ensemble éolien constitué par 5 parcs : les trois parcs éoliens construits des Courtibeaux, des Quatre Vents et de Château-Garnier, et les deux parcs éoliens non construits de la Plaine de Beauvais et des Patureaux.

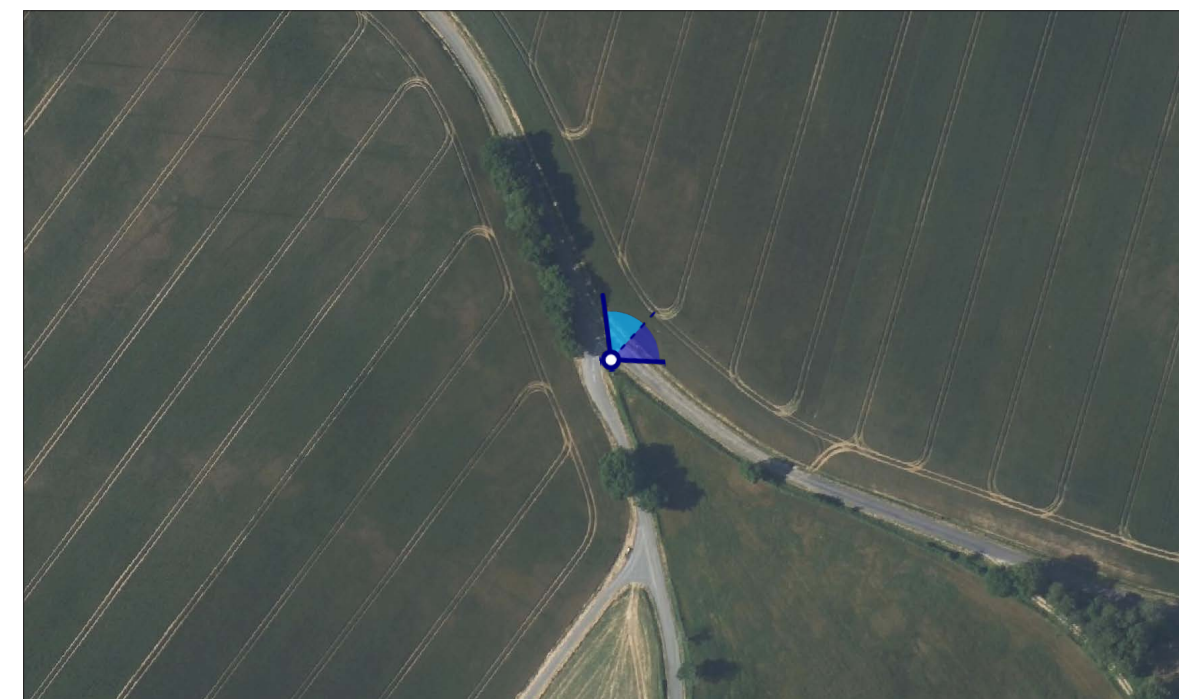
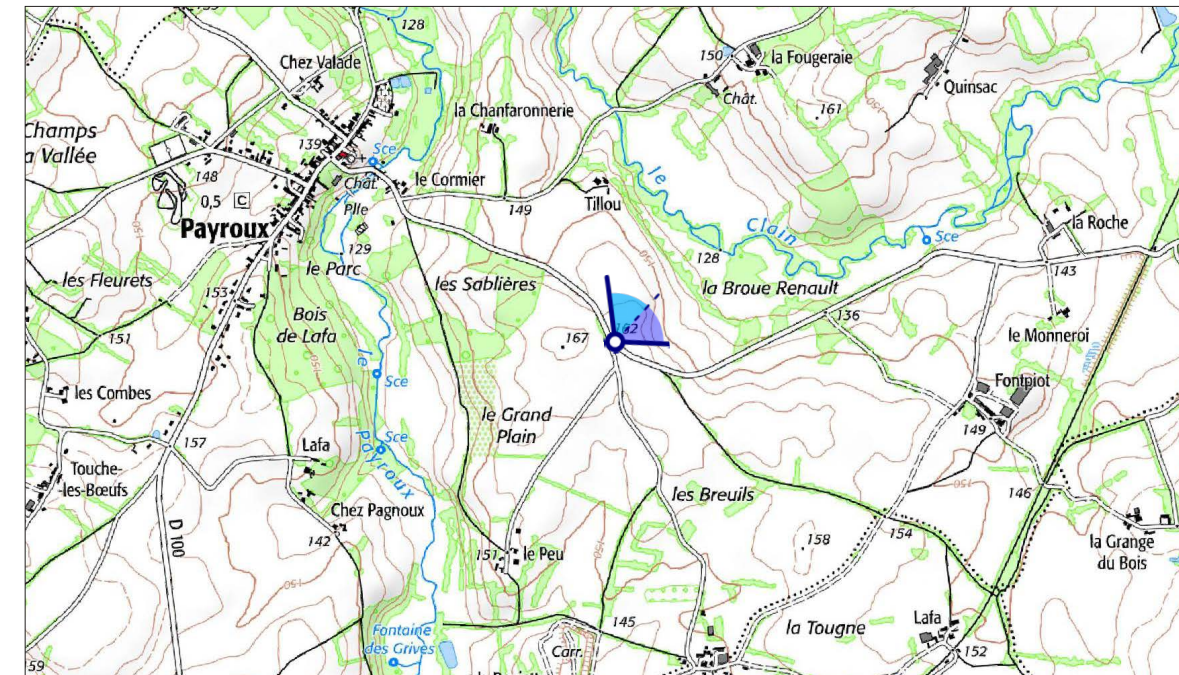
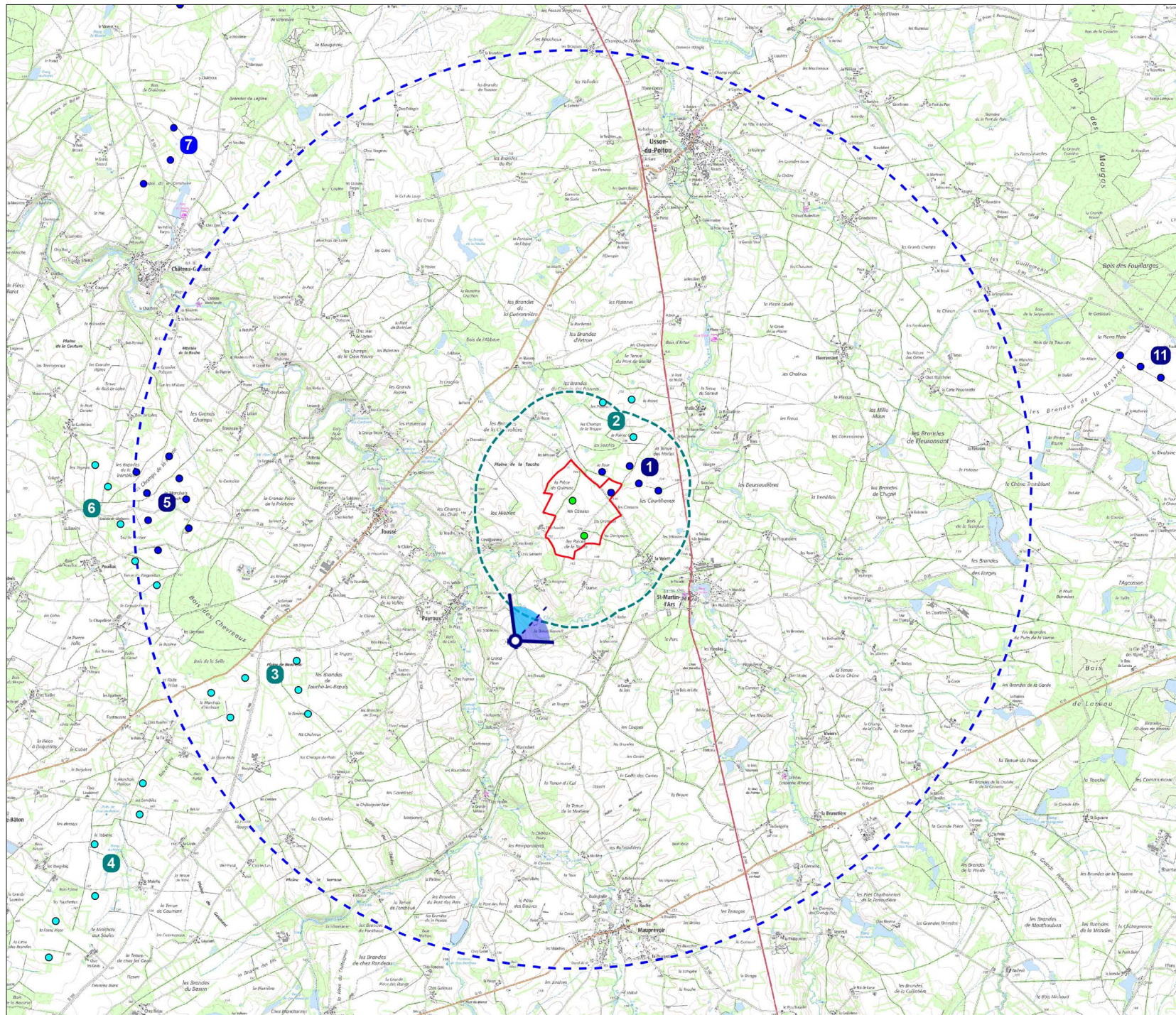
Niveau d'impact du projet : Le projet éolien localisé en arrière-plan de l'ensemble éolien accordé, masqué en partie (E1) par la végétation est peu visible. Il s'insère de façon cohérente dans l'ensemble éolien existant, ceci dans un contexte où l'éolien est déjà bien représenté aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de très faible.

Photomontage n°1-9 - RD108, carrefour Bel Air - Parc éolien de la Plaine de Beauvais (commune de Payroux)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté





Photomontage n°1-10 - RD28 (Commune de Payroux)



Information sur le point de vue

- **Coordonnées Géographiques** : *E000°29'49,9" N46°12'38,2"*
- **Altitude NGF du point** : *162 m*
- **Distance à l'éolienne la plus proche** : *1876 m*
- **Condition de prise de vue** : *20 février 2025 à 14:37*
- **Distance orthoscopique** : *40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)*
- **Focale de prise de vue** : *équivalent 50mm capteur plein format*
- **Angle de vue** : *120° en montage 2x60°*



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir de la départementale 28 laquelle relie Champniers à l'Isle-Jourdain. Il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que l'impact visuel cumulé avec les autres parcs et projets éoliens environnants, dont notamment les parcs éoliens construits des Courtibeaux, de Saint-Secondin, de Bouresse, d'Usson, du Vigeant et de la Croix Chalais ainsi que les parcs éoliens non construits des Pâturaux et de l'Isle Jourdain.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible de façon latérale à partir de la départementale, en avant-plan des deux parcs éoliens des Courtibeaux (construit) et des Pâturaux (accordé, non construit). Le projet éolien, distant interfère peu visuellement avec les éoliennes distantes visibles sur la ligne d'horizon.

Niveau d'impact du projet : Le projet éolien s'implante dans un contexte où l'éolien est déjà présent, il s'insère de façon cohérente dans l'ensemble éolien existant. Le photomontage permet d'observer la présence d'une covisibilité avec la gentilhommière de la Fougeraie (manoir non protégé). Par contre aucune covisibilité directe n'est possible à partir de la gentilhommière comme l'illustre l'analyse ciblée au niveau du hameau de la Fougeraie (voir C.2.2, point « E »). La perception se fait dans un contexte où l'éolien est déjà présent, et offre déjà une covisibilité, aussi la covisibilité ainsi que l'impact visuel peuvent être qualifiés de faibles.

Photomontage n°1-10 - RD28 (Commune de Payroux)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

80° Le Vigeant (n°11)

L'Isle Jourdain (n°23)

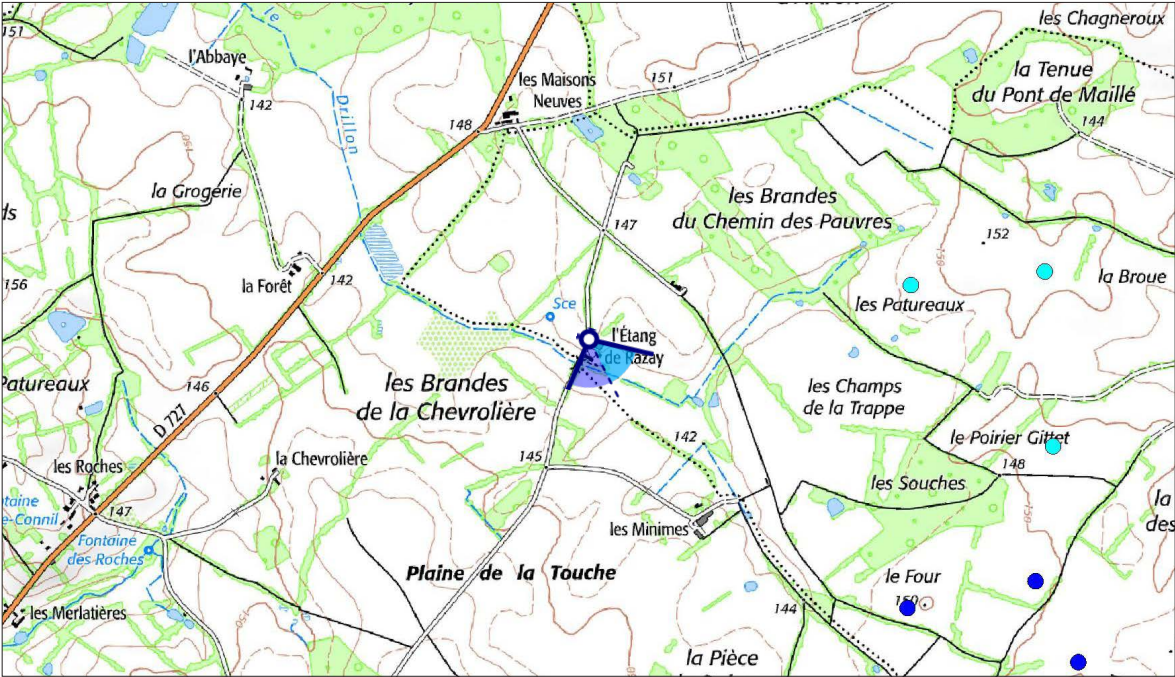
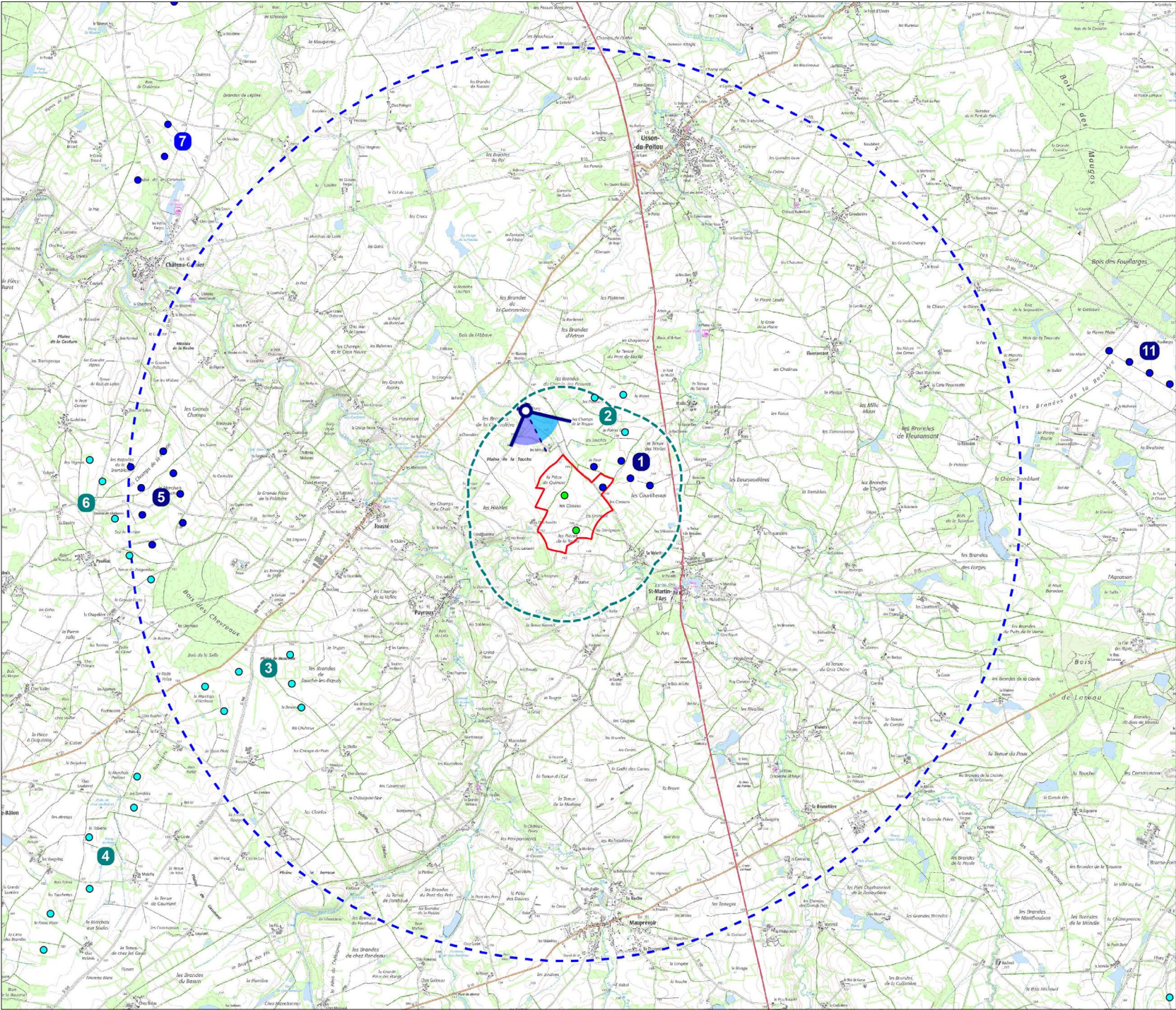
La Croix de Chalais (n°24)

120°



Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°2-1 - Hameau de l'Etang de Razay (commune de Saint-Martin-l'Ars)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}29'57,9''$ $N46^{\circ}14'27,2''$
- Altitude NGF du point : 160 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 1393 m
- Condition de prise de vue : 21 février 2025 à 10:53
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir de du chemin d'accès qui mène au hameau de l'Etang de Razay, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet, l'importance de l'incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est masqué par la frondaison du bosquet localisé en arrière-plan, le projet sera donc faiblement perceptible à feuilles tombées et quasi invisible en période de feuillaison .Le projet est visible en même temps que les deux parcs éoliens des Courtibeaux (construit) et des Pâturaux (accordé, non construit).

Niveau d'impact du projet : Le projet éolien est masqué presque intégralement par l'avant-plan boisé, les éoliennes environnantes sont occultées en partie par la végétation et le hangar visible en avant-plan. Les perceptions à partir de l'habitat seront limitées par la présence des franges boisées. Par ailleurs cette perception se fait dans un contexte où l'éolien est déjà présent, aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de très faible.

Photomontage n°2-1 - Hameau de l'Etang de Razay (commune de Saint-Martin-l'Ars)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

E1

E2

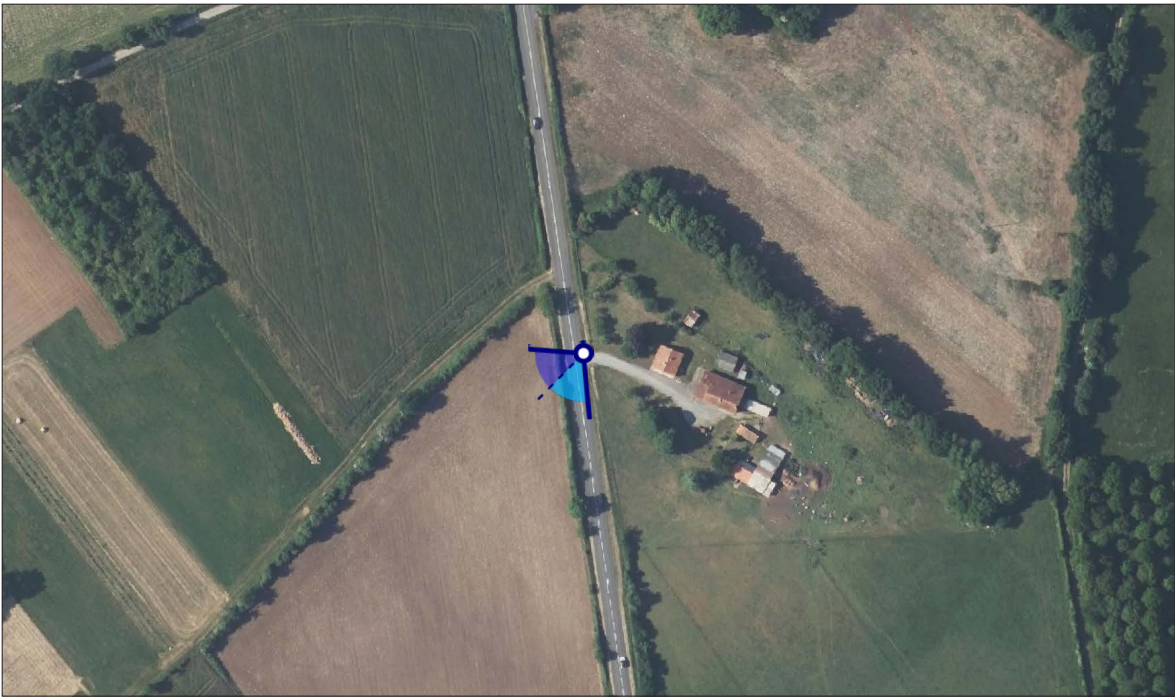
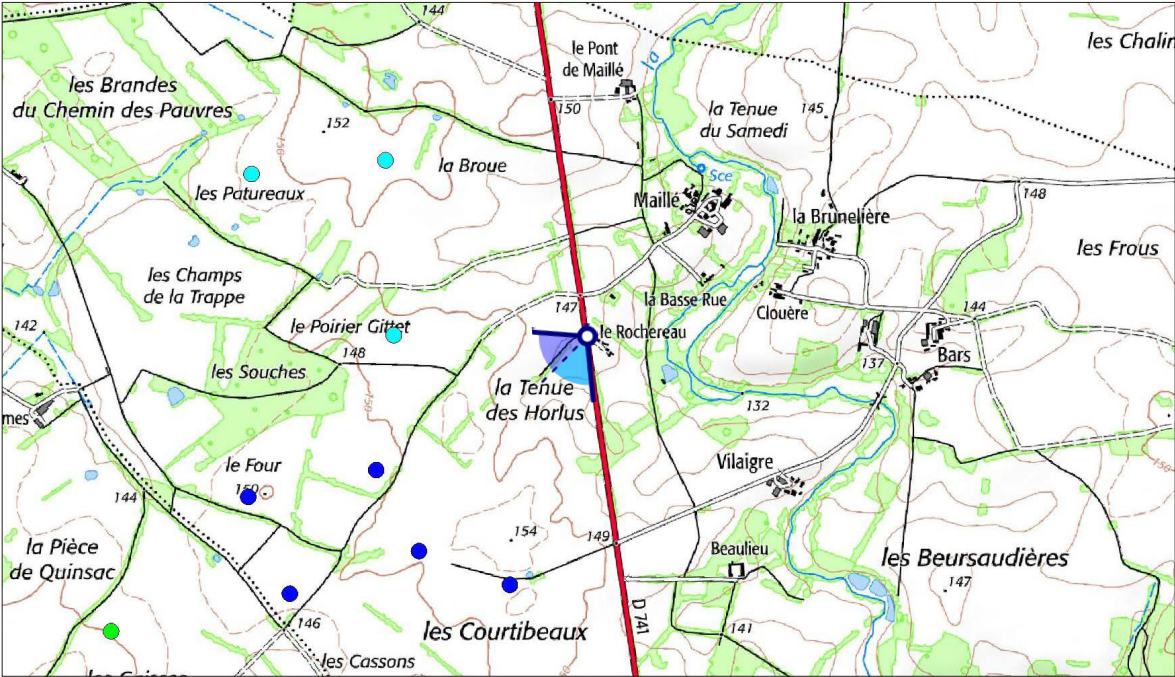
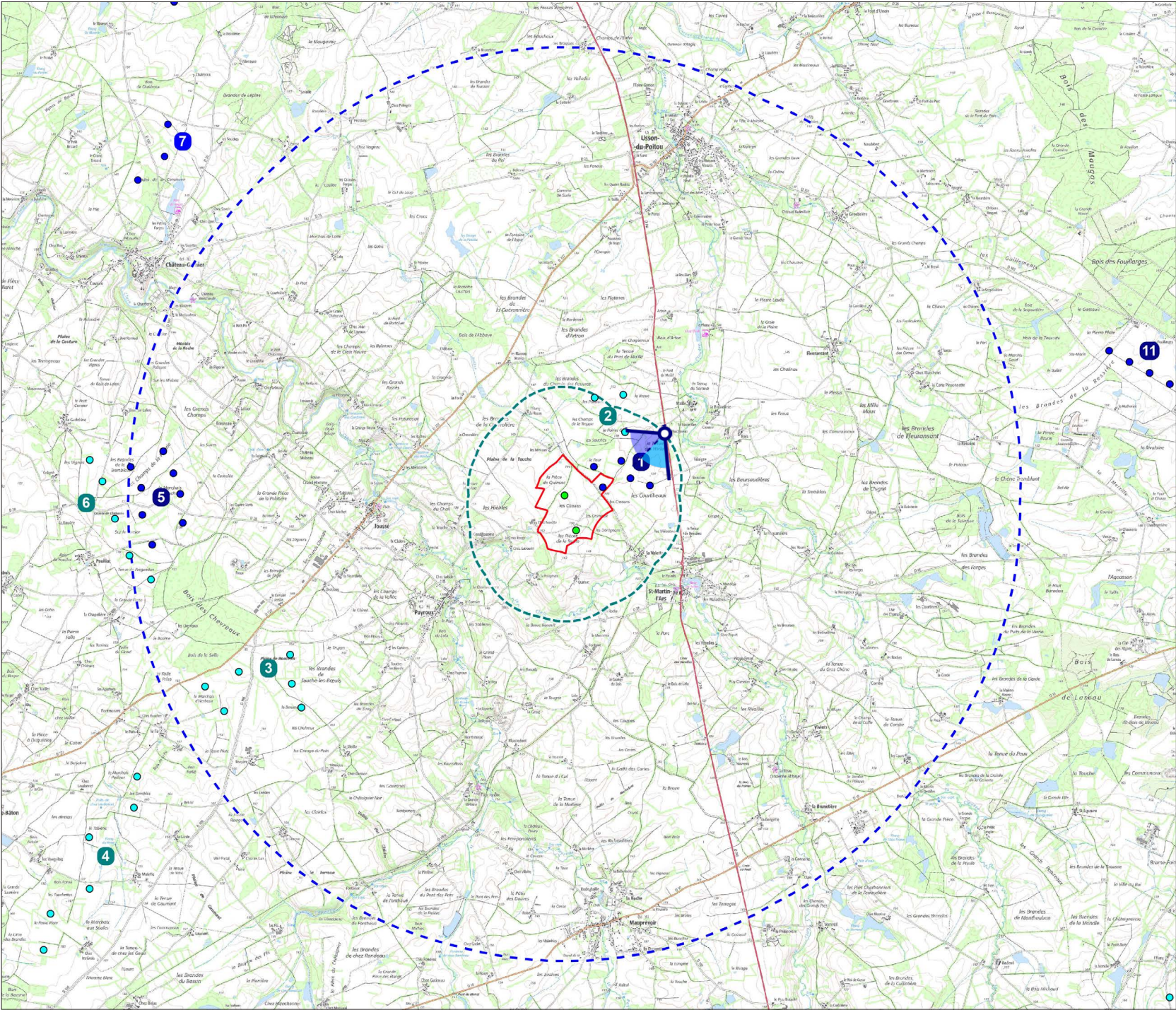
80°

120°



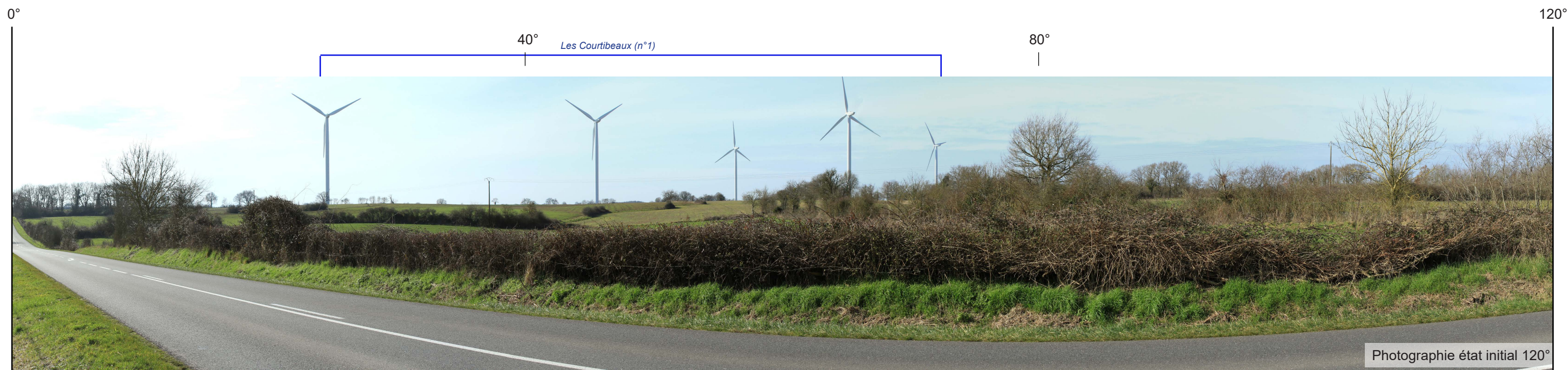
Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°2-2 - Hameau Le Rochereau (commune de Saint-Martin-l’Ars)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}31'35,4''$ $N46^{\circ}14'18,0''$
- Altitude NGF du point : 144 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 1764 m
- Condition de prise de vue : 20 février 2025 à 12:35
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir de du chemin d'accès qui mène au hameau de Rochereau, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet, l'importance de l'incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible au sein de l'ensemble éolien constitué par les parcs éoliens des Courtibeaux (construit) et des Pâturaux (accordé, non construit).

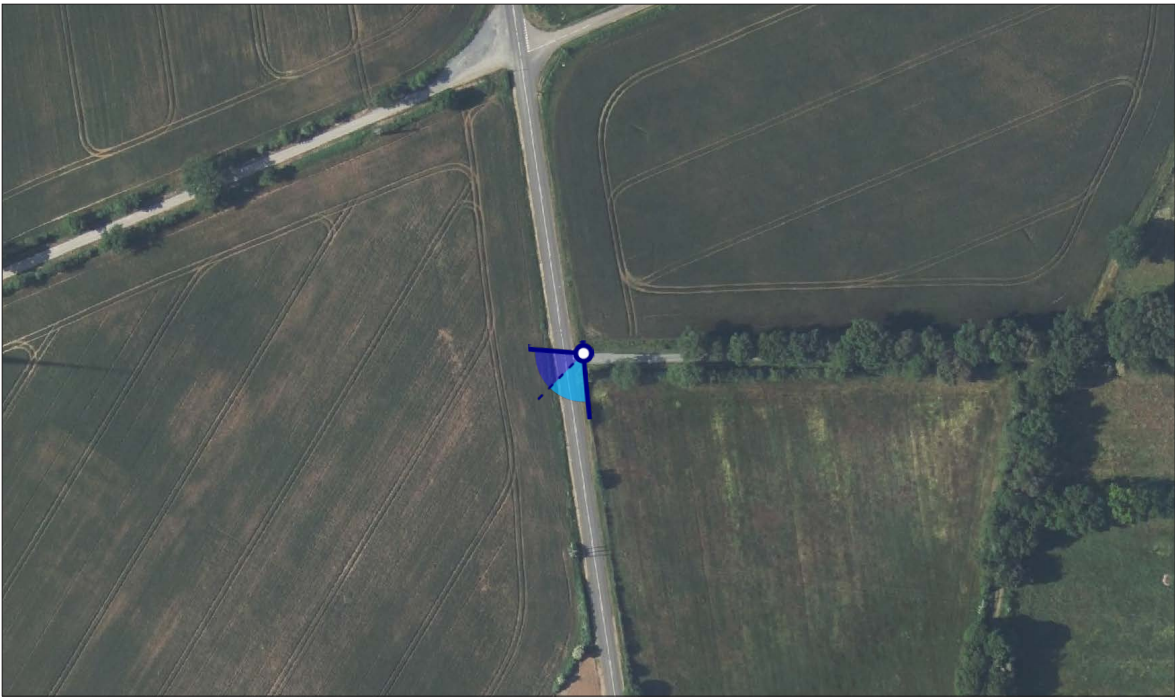
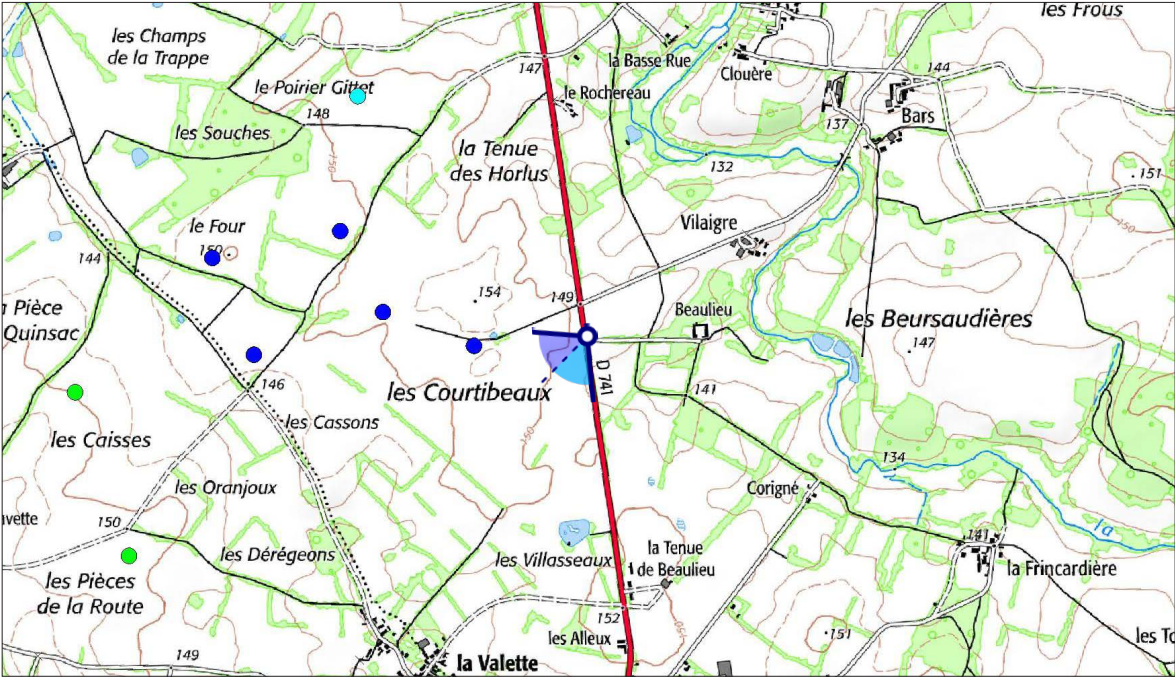
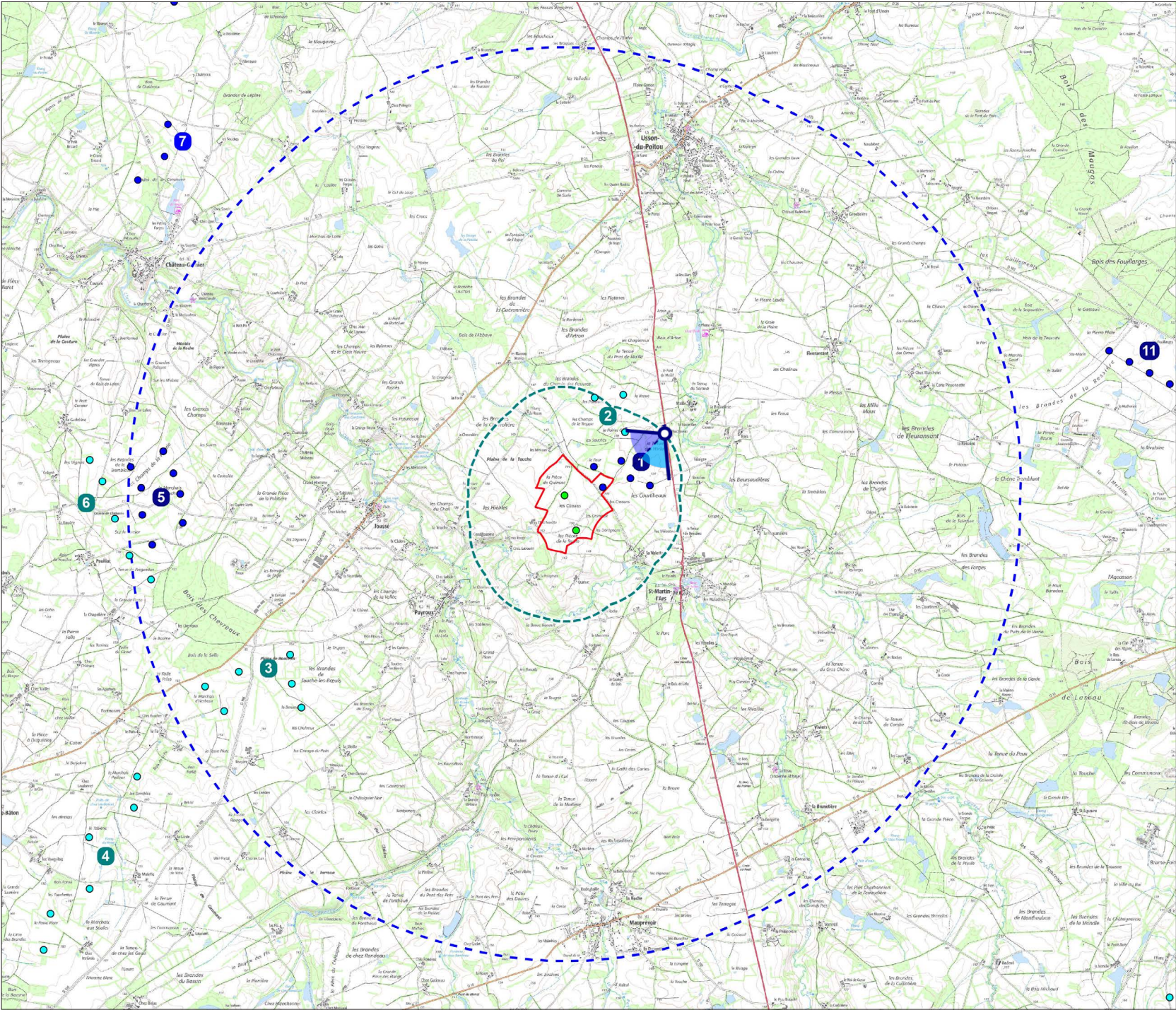
Niveau d'impact du projet : Comme l'illustre « l'analyse des perceptions à partir de l'habitat » (cf chapitres C.2.2 et synthèse C.2.3) et notamment l'analyse ciblée au niveau du hameau de Rochereau (voir C.2.2, point « K »), les perceptions à partir de l'habitat sont limitées. Le projet éolien localisé au sein de l'ensemble éolien accordé, s'insère de façon naturelle dans le groupe existant, ceci dans un contexte où l'éolien est déjà bien représenté aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de très faible.

Photomontage n°2-2 - Hameau Le Rochereau (commune de Saint-Martin-l'Ars)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté





Photomontage n°2-3 - Départementale 741 - Hameau de Beaulieu (commune de Saint-Martin-l'Ars)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}31'41,8''$ $N46^{\circ}13'53,7''$
- Altitude NGF du point : 148 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 1601 m
- Condition de prise de vue : 21 février 2025 à 12:02
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir du chemin d'accès qui mène au hameau de Beaulieu, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet, l'importance de l'incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible au sein de l'ensemble éolien constitué par les parcs éoliens des Courtibeaux (construit) et de la Plaine de Beauvais (accordé, non construit).

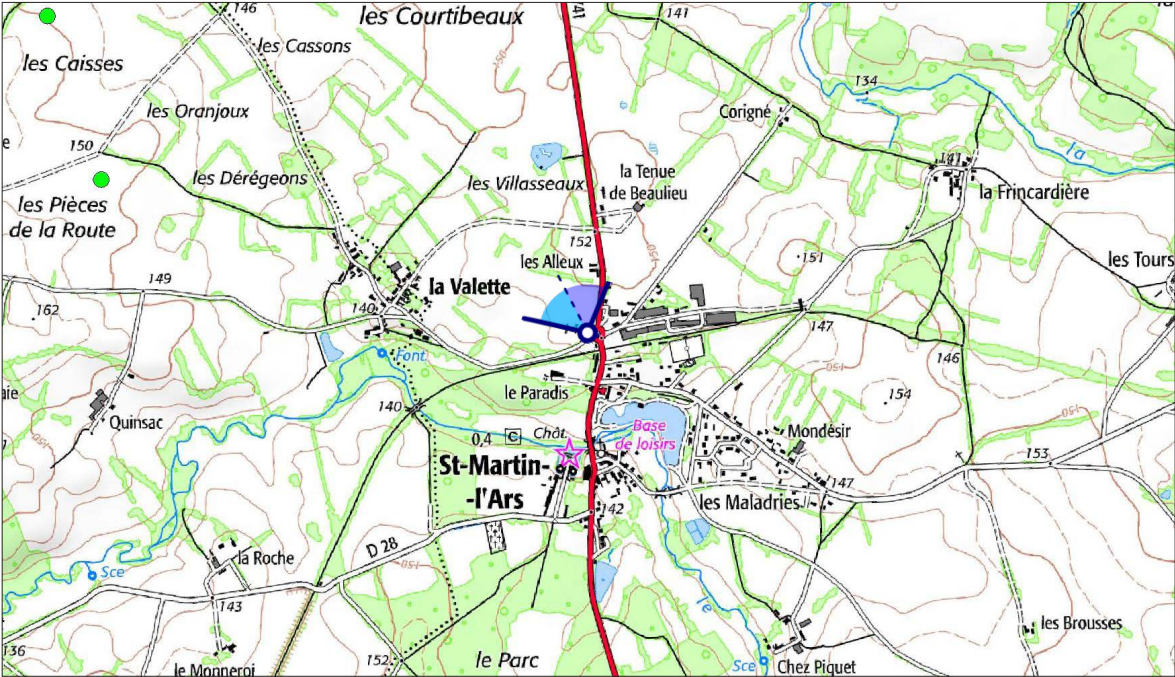
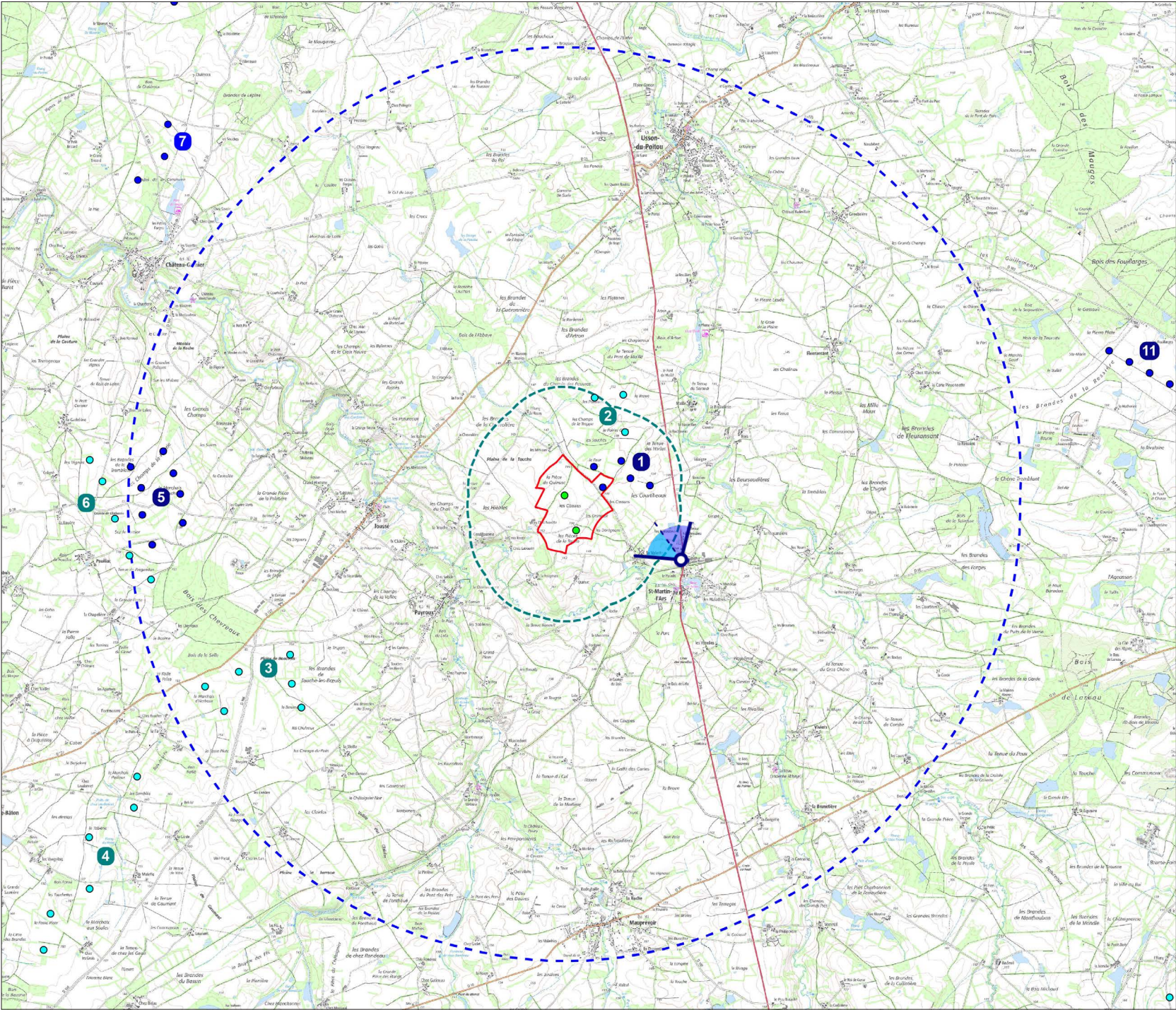
Niveau d'impact du projet : Le projet éolien qui s'inscrit dans le prolongement du parc éolien existant, s'intègre de façon cohérente dans l'ensemble éolien, il s'insère dans un contexte où l'éolien est déjà bien représenté aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de très faible.

Photomontage n°2-3 - Départementale 741 - Hameau de Beaulieu (commune de Saint-Martin-l'Ars)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



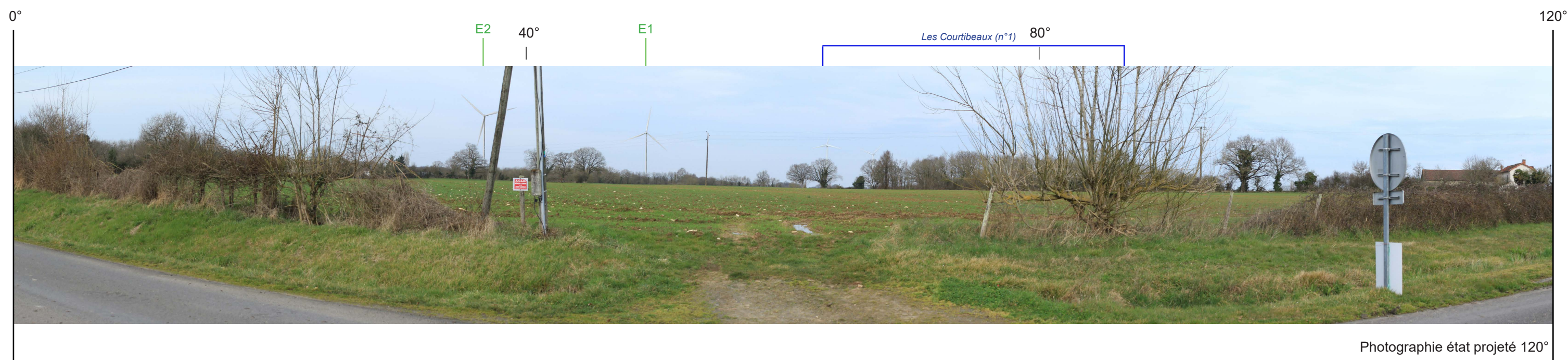


Photomontage n°2-4 - Départementale 741 - Sortie nord de la commune (commune de Saint-Martin-l'Ars)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}31'47,6''$ $N46^{\circ}13'15,4''$
- Altitude NGF du point : 145 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 1617 m
- Condition de prise de vue : 21 février 2025 à 12:14
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s’observe à partir d’un axe de circulation fréquenté, la départementale 741, laquelle relie Gençay à Pressac, il permet d’apprécier la qualité de l’insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est perceptible à partir du giratoire, au niveau de la sortie nord de la commune de Saint-Martin-l’Ars, en même temps que le parc éolien construit des Courtibeaux.

Niveau d’impact du projet : Comme l’illustre « l’analyse des perceptions à partir de l’habitat » (cf chapitres C.2.2 et synthèse C.2.3) et notamment l’analyse ciblée au niveau de la commune de Saint-Martin-l’Ars (voir C.2.2, point « H »), les perceptions à partir du village localisé au sein de la vallée du Clain sont très limitées. Le projet éolien est masqué en partie par la trame bocagère et arborée présente en avant-plan. Il s’inscrit dans le prolongement du parc éolien existant, et s’y insère de façon cohérente, ceci dans un contexte où l’éolien est déjà bien représenté aussi l’impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de très faible.

Photomontage n°2-4 - Départementale 741 - Sortie nord de la commune (commune de Saint-Martin-l'Ars)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

Les Courtibeaux (n°1)

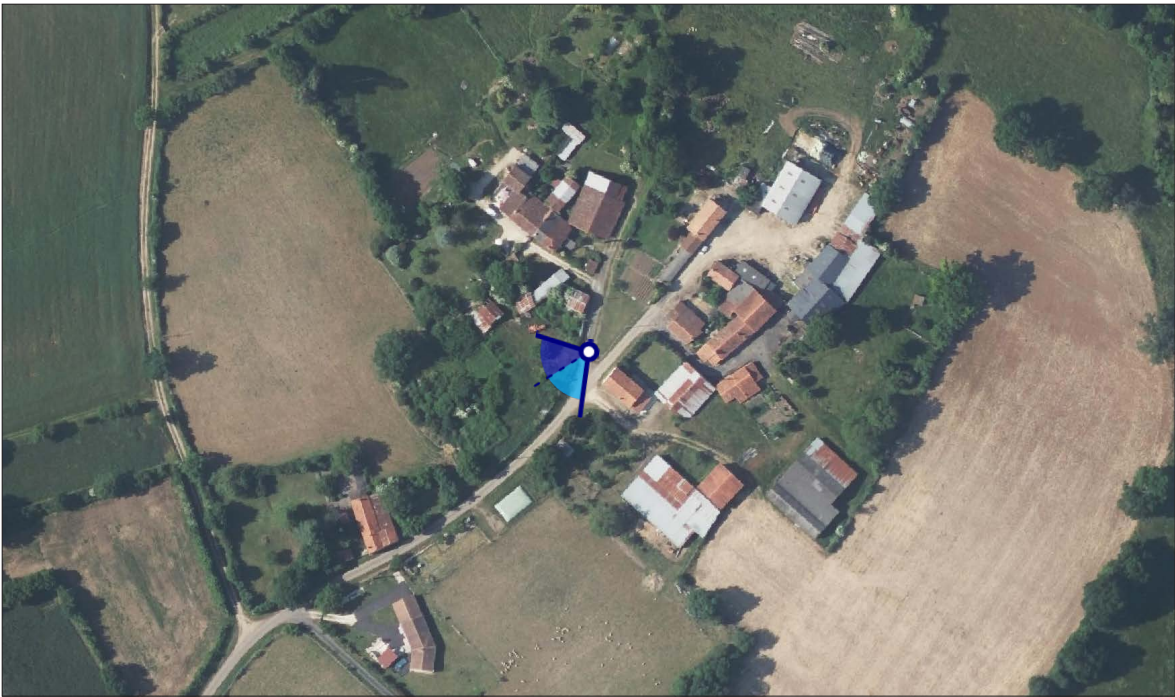
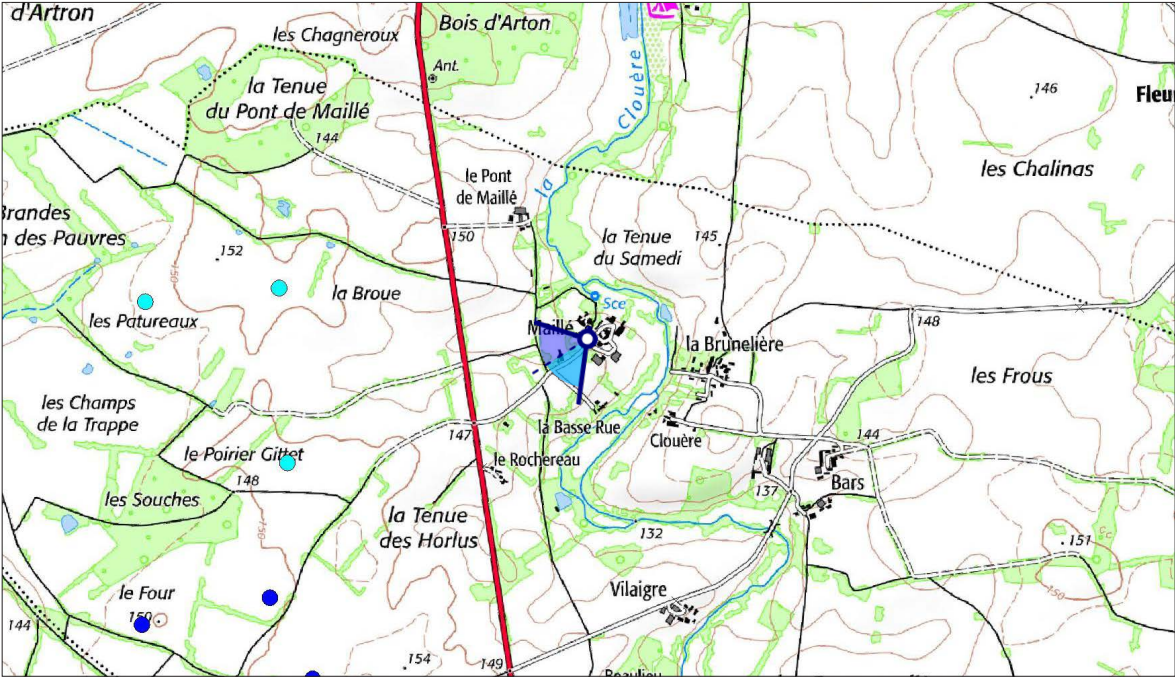
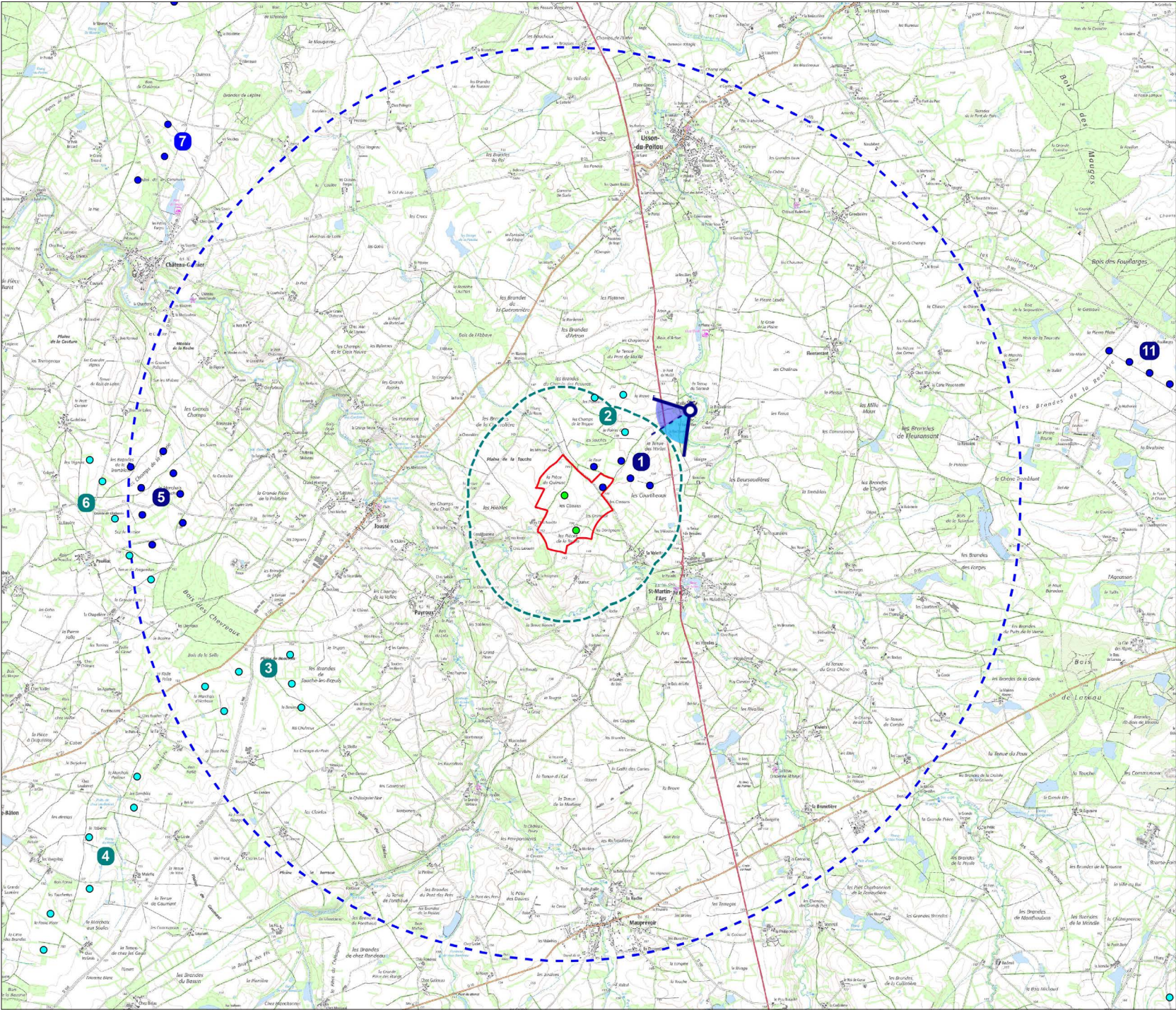
80°

120°



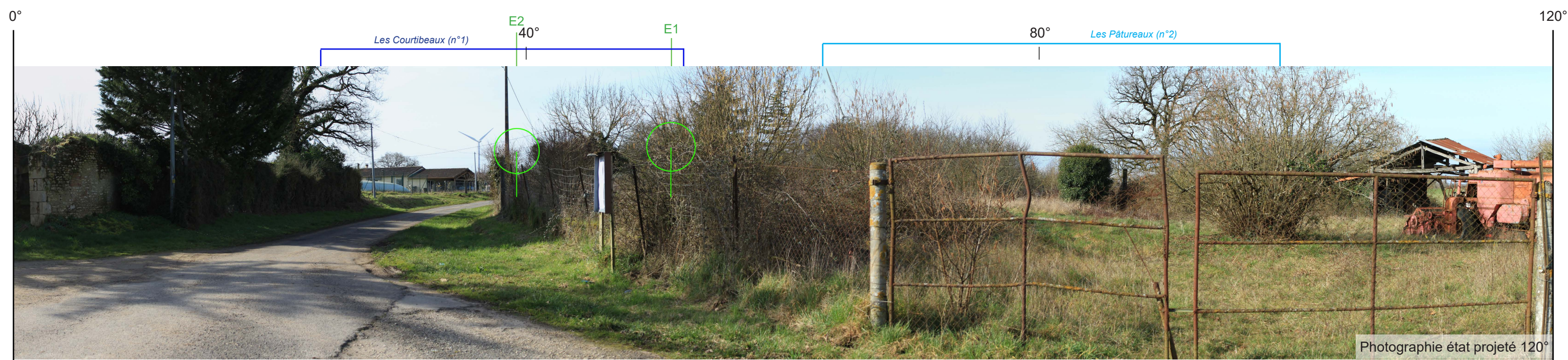
Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°2-5 - Hameau de Maillé (commune de Saint-Martin-l'Ars)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}31'50,5''$ $N46^{\circ}14'31,3''$
- Altitude NGF du point : 137 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 2266 m
- Condition de prise de vue : 20 février 2025 à 12:08
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir de la frange ouest du hameau de Maillé, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet, l'importance de l'incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible de façon très partielle à partir de la sortie du hameau en même temps qu'une éolienne du parc des construits des Courtibeaux. Seul un bout de pale (E2) du projet éolien est perceptible.

Niveau d'impact du projet : Le hameau étant entouré par une ceinture de jardin et de haies arborées, le projet éolien est perceptible de façon très atténuée, ceci même à feuilles tombées. Comme l'illustre « l'analyse des perceptions à partir de l'habitat » (cf chapitres C.2.2 et synthèse C.2.3) et notamment l'analyse ciblée au niveau du hameau de Maillé (voir C.2.2, point « L »). La perception à partir de l'habitat est très limitée par la présence de la végétation, aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de très faible.

Photomontage n°2-5 - Hameau de Maillé (commune de Saint-Martin-l'Ars)
Vue orthoscopique 2x60° - Etat projeté



60°

Les Pâtureaux (n°2)

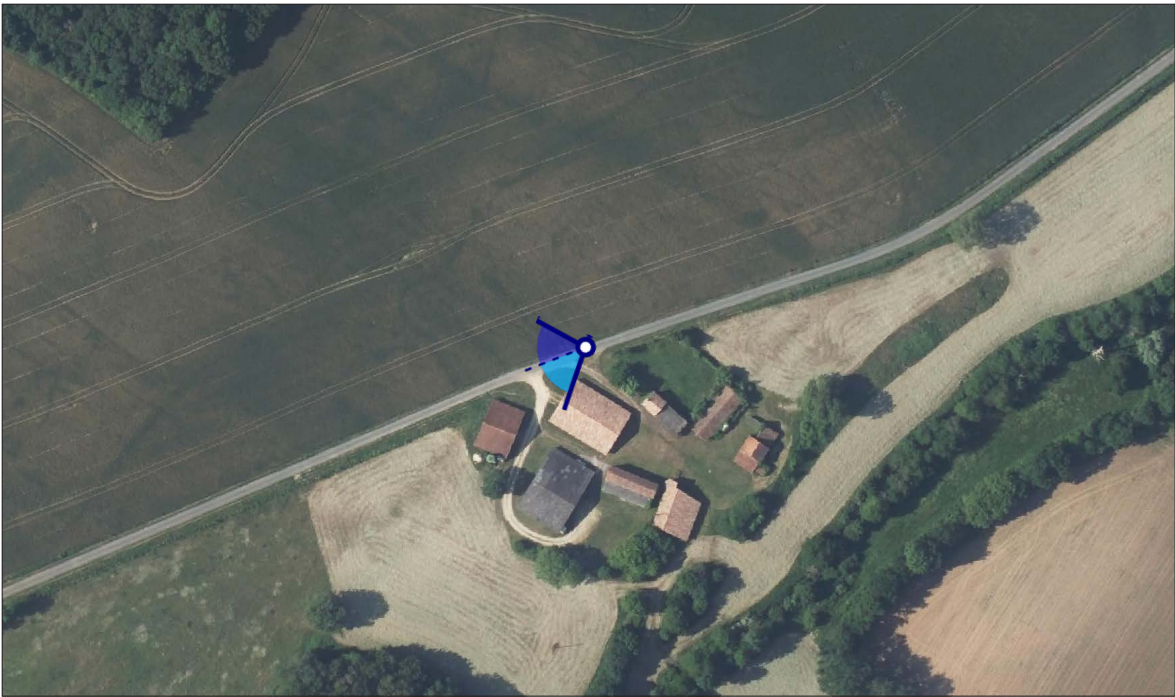
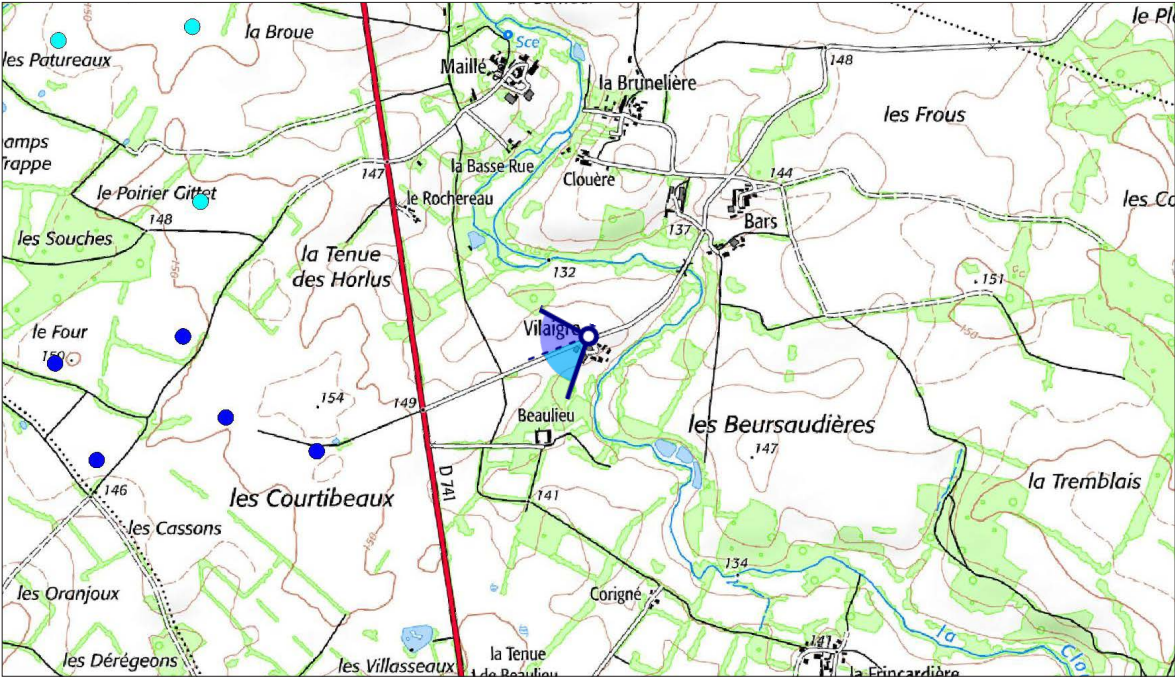
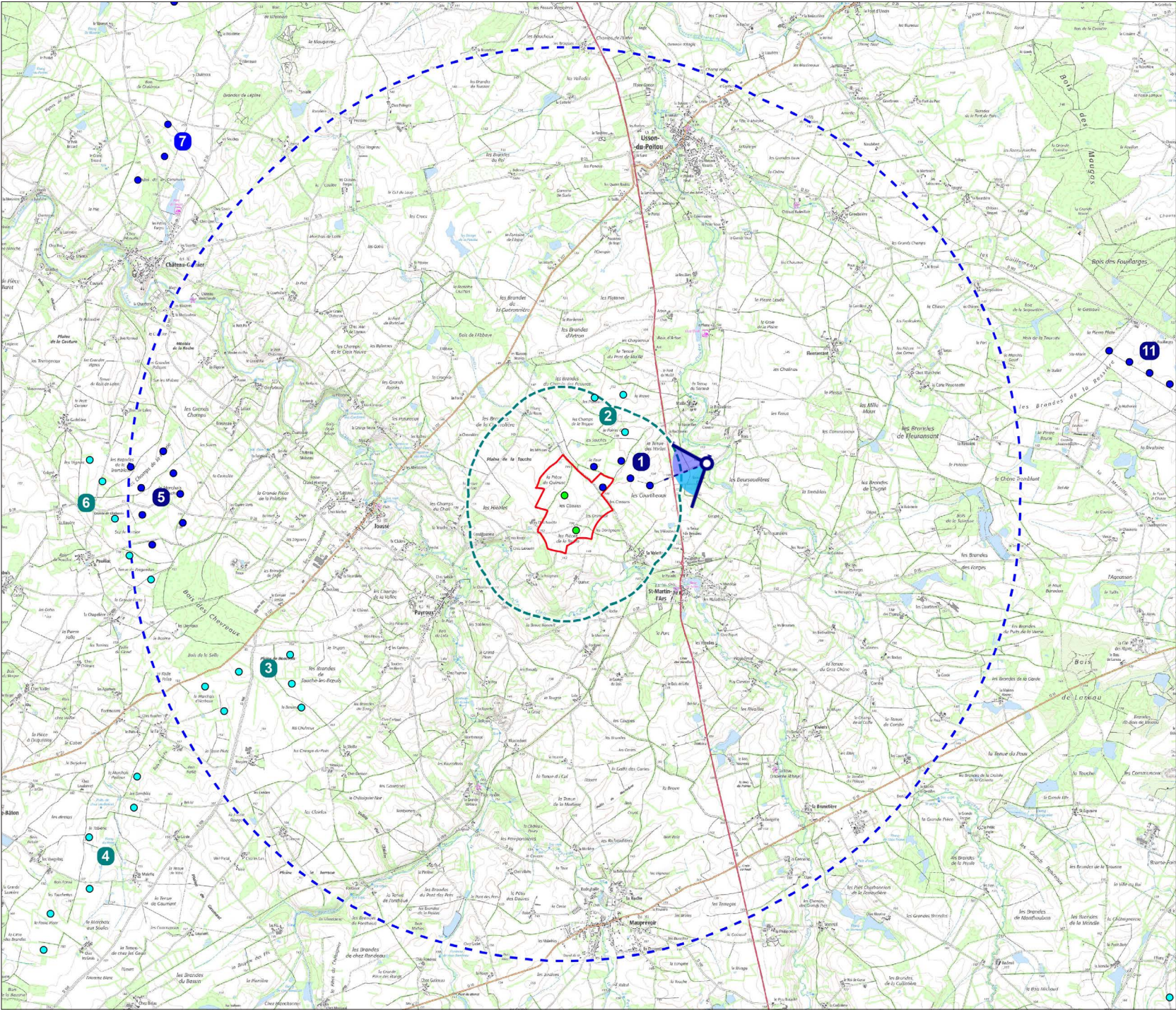
80°

120°



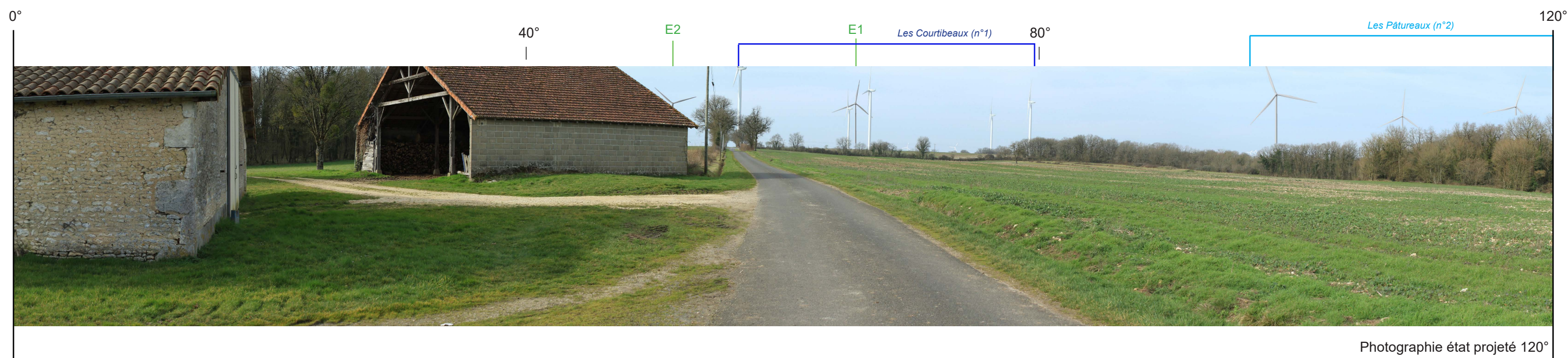
Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°2-6 - Hameau de Vilaigre (commune de Saint-Martin-l’Ars)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}32'04,5''$ $N46^{\circ}14'05,0''$
- Altitude NGF du point : 140 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 2171 m
- Condition de prise de vue : 21 février 2025 à 11:47
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir de la frange nord du hameau de Vilaigre, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet, l'importance de l'incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible dans l'axe de la route, au sein de l'ensemble éolien constitué par les parcs éoliens des Courtibeaux (construit) et des Patureaux (accordé, non construit). Le circuit de randonnées pedestre « Au temps d'Aliénor » longe le hameau de Vilaigre par la route.

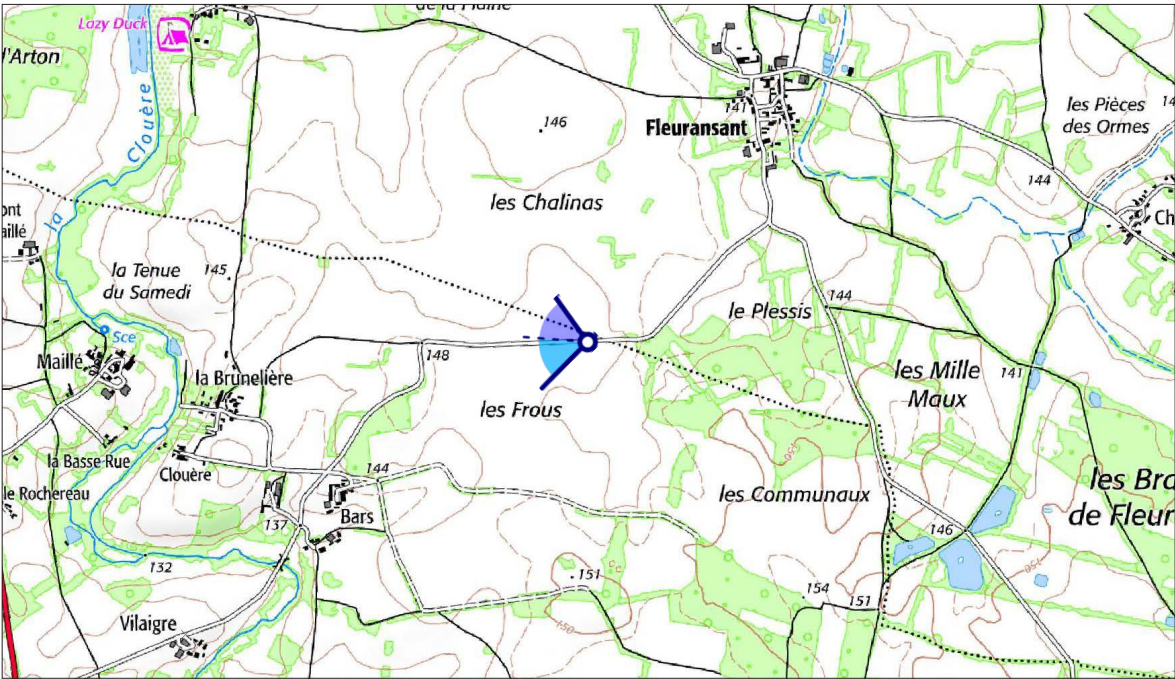
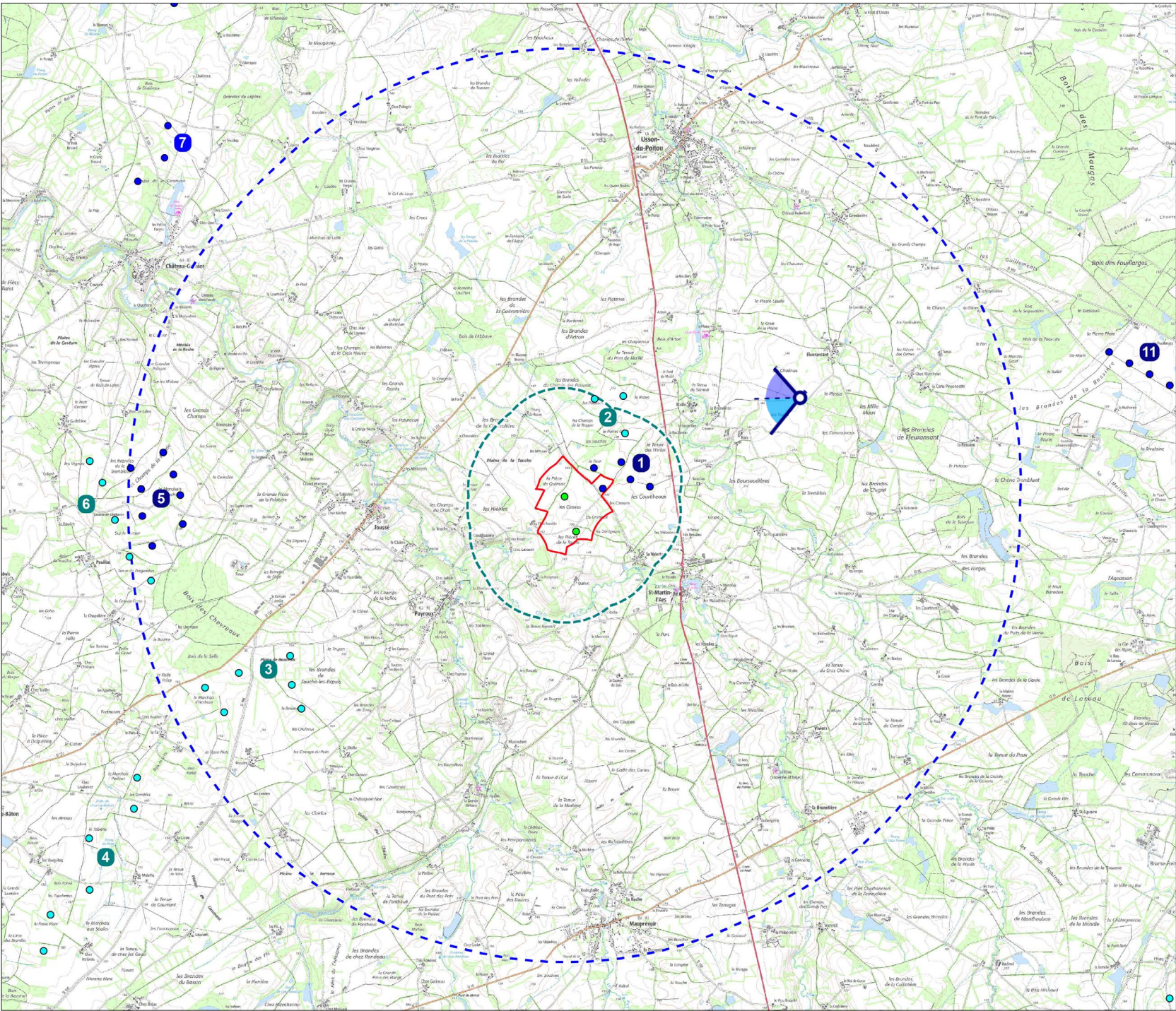
Niveau d'impact du projet : Le hameau est composé d'un groupe de hangars qui constitue un écran visuel face au secteur d'implantation, aussi aucune habitation ne peut présenter de visibilité avec les éoliennes, ceci même à feuilles tombées, comme l'illustre « l'analyse des perceptions à partir de l'habitat » (cf chapitres C.2.2 et synthèse C.2.3) et notamment l'analyse ciblée au niveau du hameau de Vilaigre (voir C.2.2, point « L »). Le projet éolien s'insère de façon cohérente dans l'ensemble éolien et ceci dans un contexte où l'éolien est déjà bien représenté aussi l'impact visuel à partir de la route peut être qualifié de faible.

Photomontage n°2-6 - Hameau de Vilaigre (commune de Saint-Martin-l'Ars)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté





Photomontage n°2-7 - Hameau de Fleuransant sud-ouest (commune de Saint-Martin-l'Ars)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}33'02,6''$ $N46^{\circ}14'36,1''$
- Altitude NGF du point : 145 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 3672 m
- Condition de prise de vue : 20 février 2025 à 12:51
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe, hors agglomération, à partir de la sortie ouest du hameau de Fleuransant, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet, l'importance de l'incidence visuelle du projet à partir des lieux de vie communaux, ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible dans l'axe de la route, au sein de l'ensemble éolien constitué par les parcs éoliens des Courtibeaux (construit) et des Patureaux (accordé, non construit). Cet ensemble se distingue visuellement des parcs éoliens beaucoup plus distants, lesquels sont visibles à l'horizon : les parcs éoliens construits des Quatre Vents, de Château-Garnier, , des Vents de Javigne, des Brandes et de Saint-Secondin. Et des parcs éoliens non construits de la Plaine de Beauvais, de la Roche au Loup.

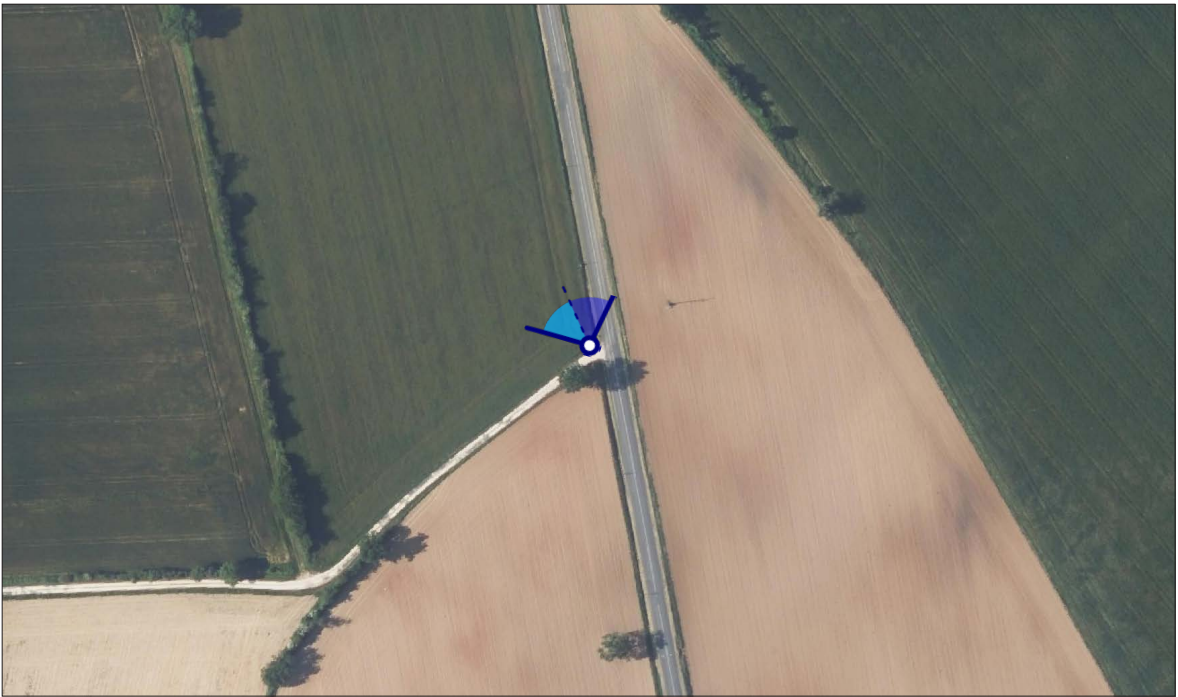
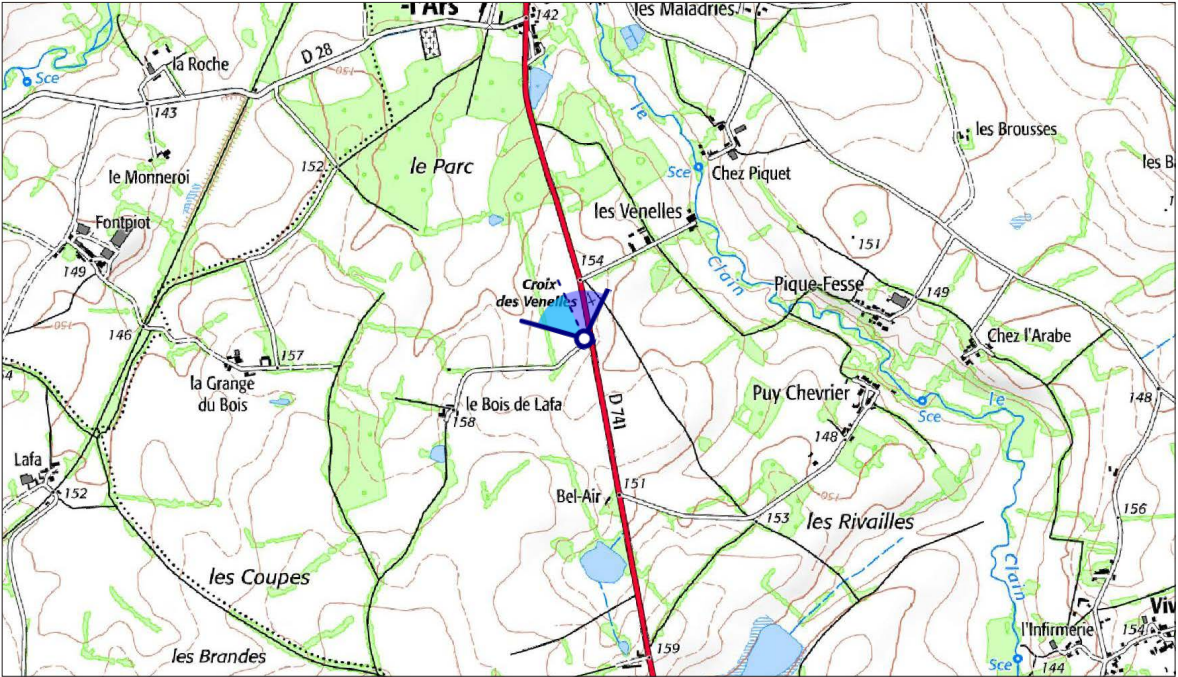
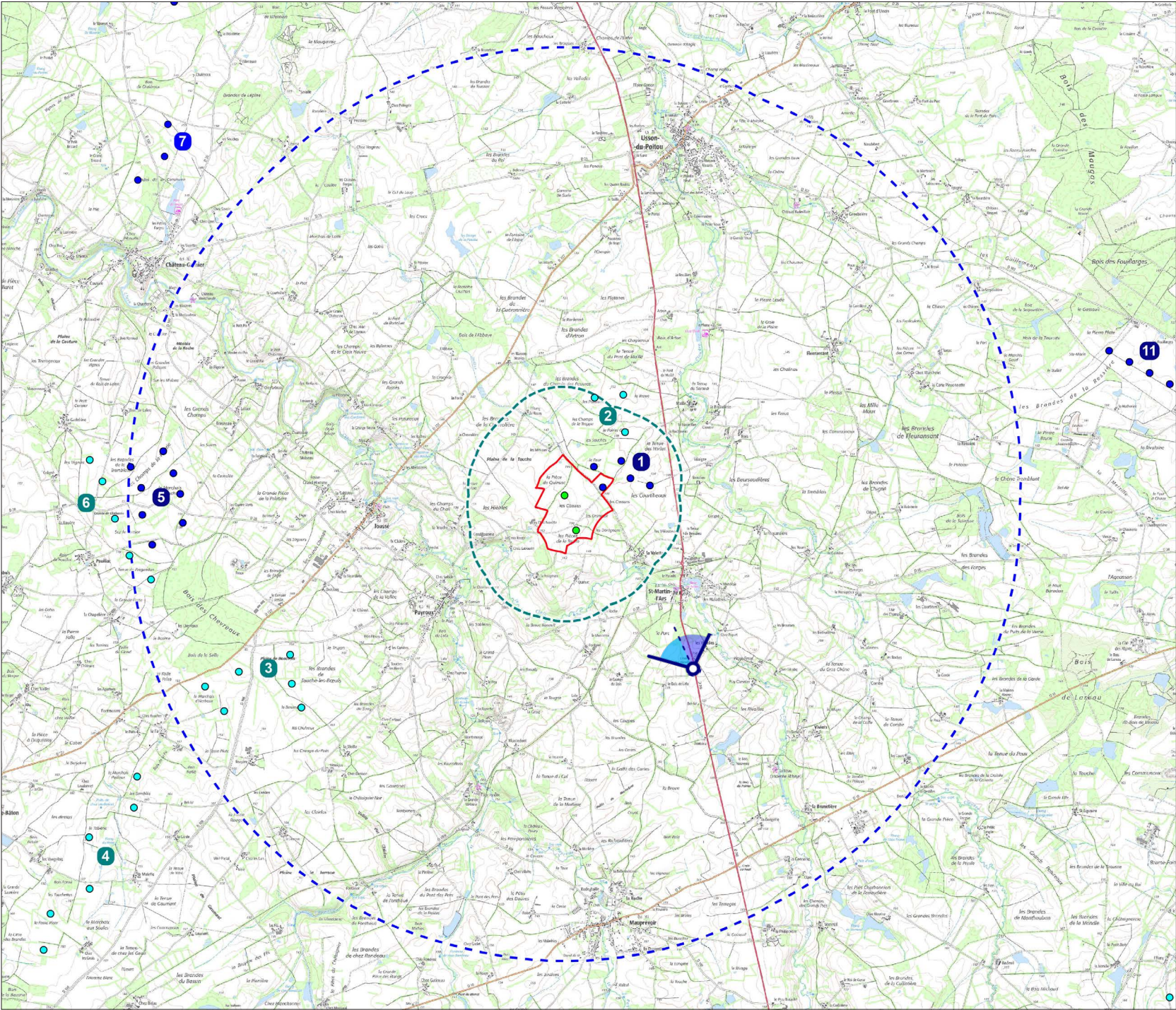
Niveau d'impact du projet : Le projet éolien s'inscrit dans le prolongement du parc éolien existant, il s'insère de façon cohérente dans l'ensemble éolien ainsi constitué, et ceci dans un contexte où l'éolien est déjà bien représenté aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de faible.

Photomontage n°2-7 - Hameau de Fleuransant sud-ouest (commune de Saint-Martin-l'Ars)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté





Photomontage n°2-8 - Départementale 741 - Intersection accès Bois de Lafa (commune de Saint-Martin-l'Ars)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}31'59,5''$ $N46^{\circ}12'25,3''$
- Altitude NGF du point : 154 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 2699 m
- Condition de prise de vue : 19 février 2025 à 15:36
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°

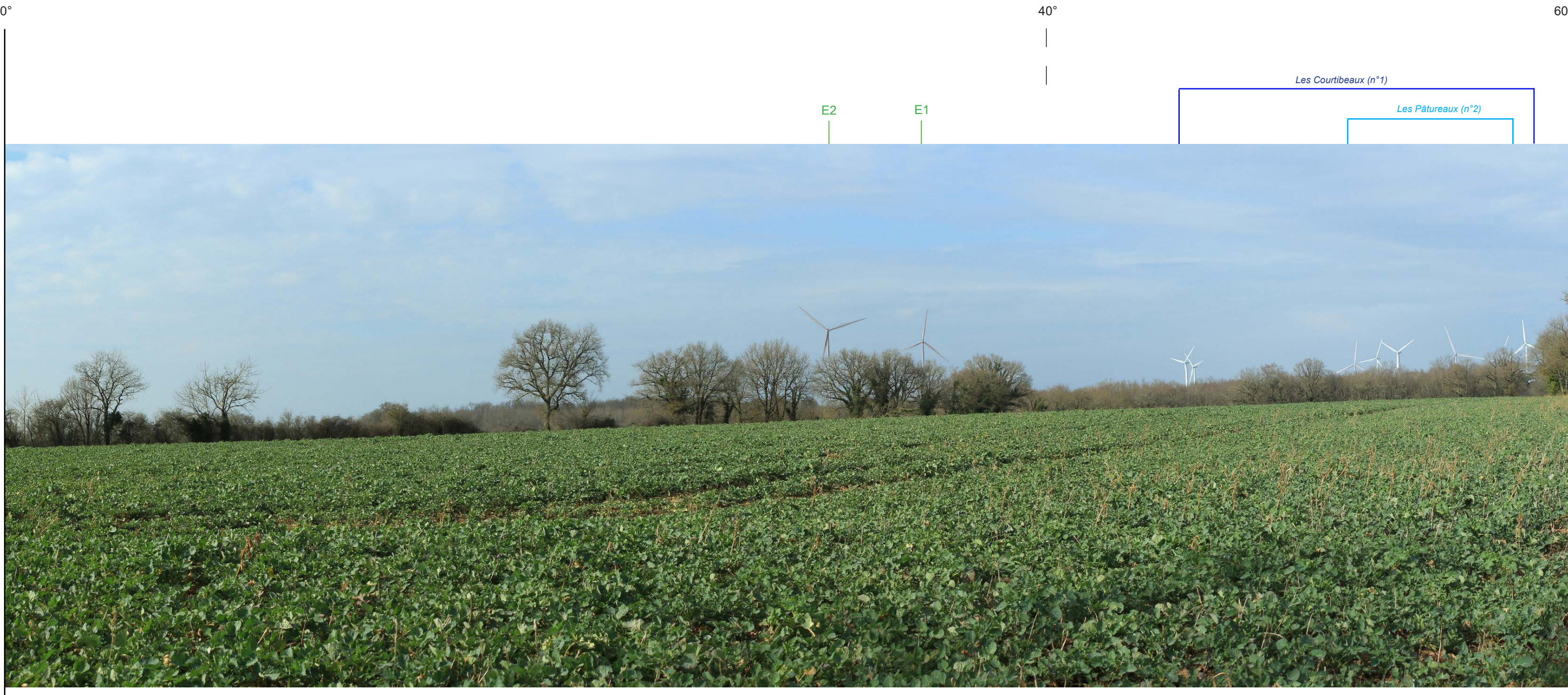


Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir d'un axe de circulation fréquenté, la départementale 741, laquelle relie Gençay à Pressac, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Le projet éolien est visible dans l'axe de la route, au sein de l'ensemble éolien constitué par les parcs éoliens des Courtibeaux (construit) et des Pâturaux (accordé, non construit).

Niveau d'impact du projet : Le projet éolien, visible de façon atténuée par le rideau boisé en avant-plan, s'inscrit dans le prolongement du parc éolien existant. Il s'insère de façon cohérente dans l'ensemble éolien ainsi constitué, et ceci dans un contexte où l'éolien est déjà bien représenté aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de faible

Photomontage n°2-8 - Départementale 741 - Intersection accès Bois de Lafa (commune de Saint-Martin-l'Ars)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

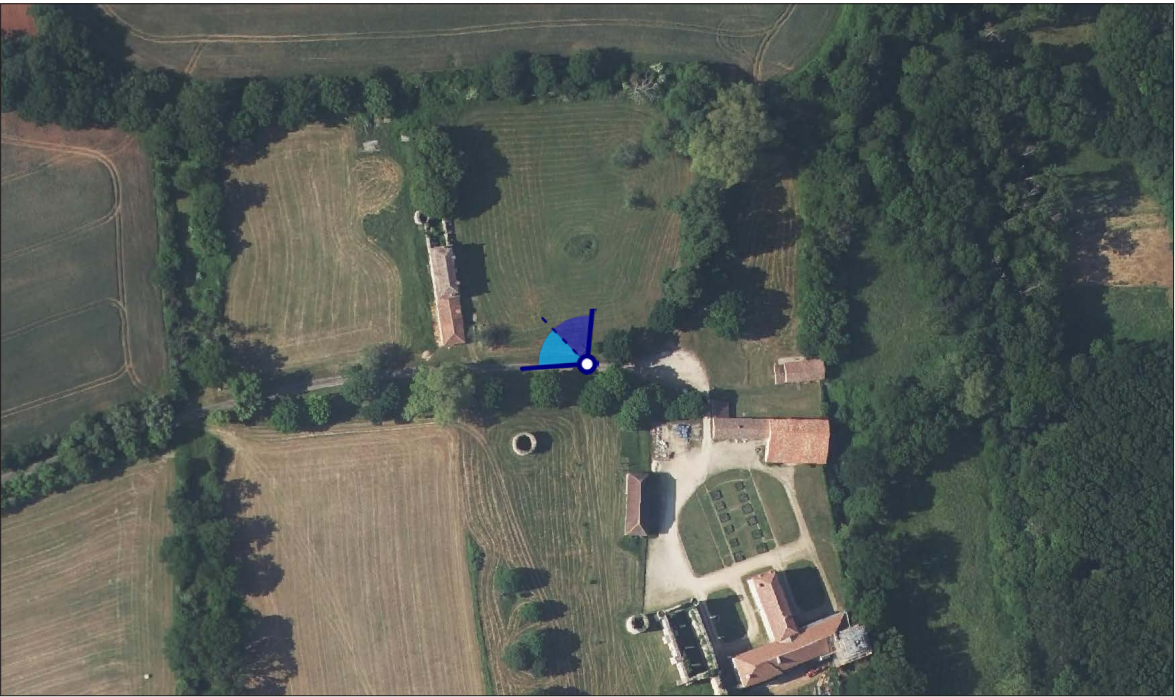
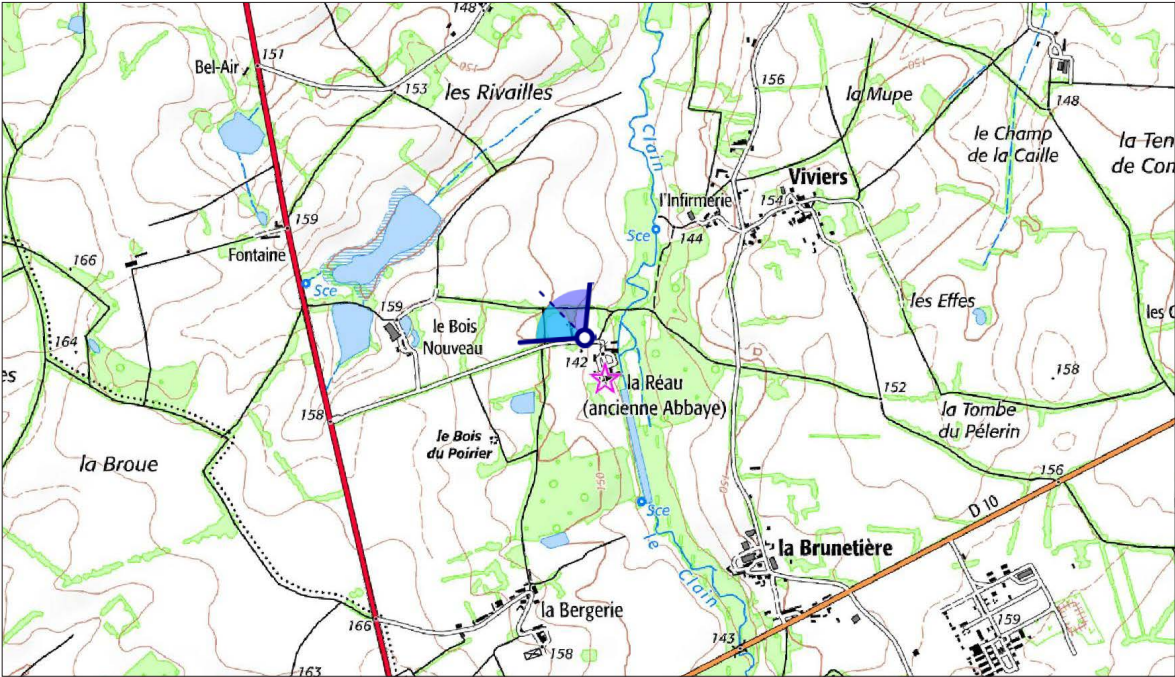
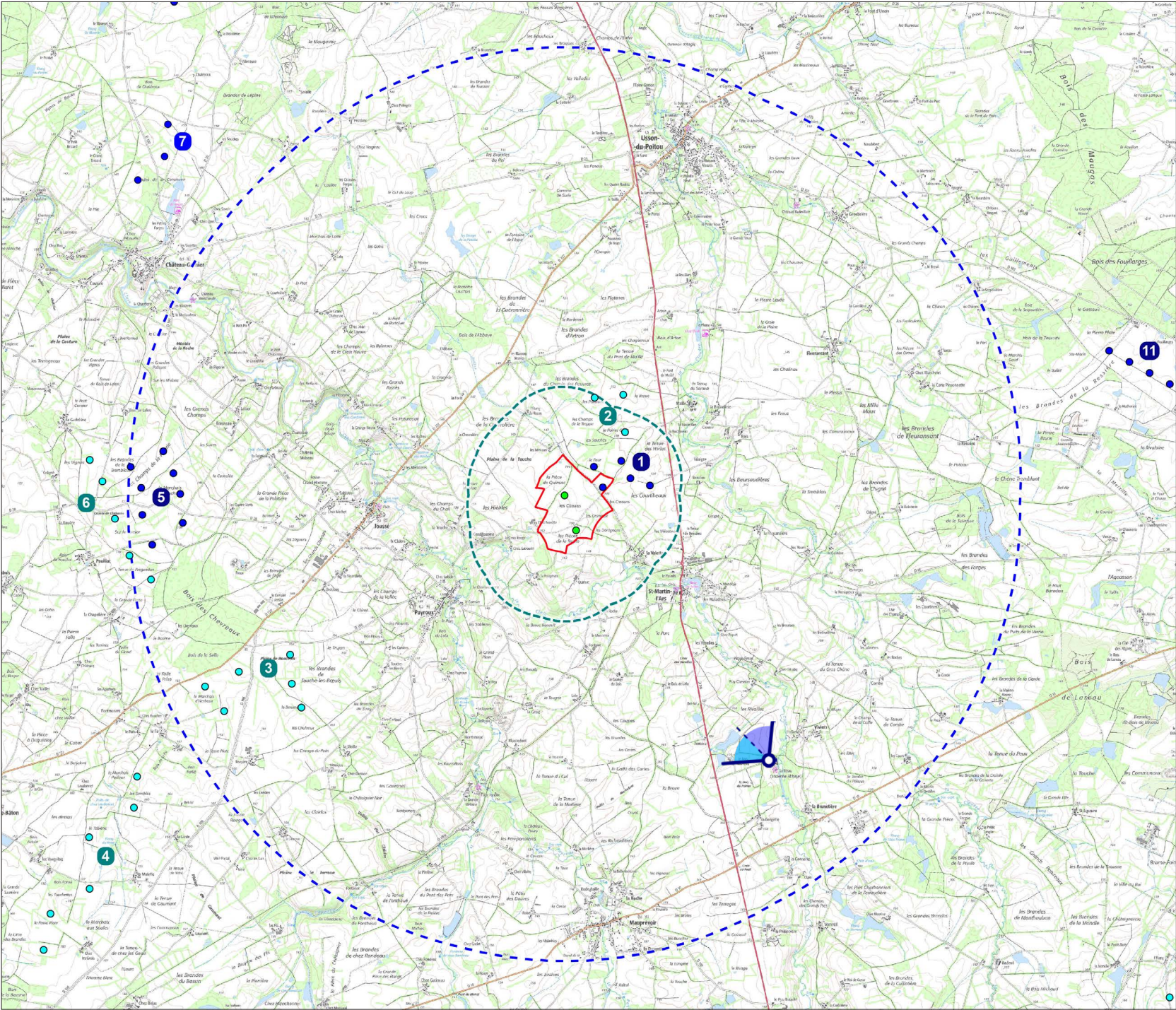
80°

120°



Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°2-9 - Abbaye de la Réau (commune de Saint-Martin-l'Ars)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}32'54,7''$ $N46^{\circ}11'42,8''$
- Altitude NGF du point : 145 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 4467 m
- Condition de prise de vue : 19 février 2025 à 15:18
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir d'un élément de patrimoine protégé au titre des monuments historiques lequel est relativement proche du projet éolien. Il s'agit de l'Abbaye royale de la Réau, monument classé. Il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Cette perception se fait à partir de la voie d'accès de l'Abbaye royale en direction du bâtiment d'entrée de l'abbaye lequel est un monument classé. Sur le panorama le projet éolien est masqué par les boisements localisés en avant-plan, mais en se déplaçant vers la droite des bouts de pales pourraient être légèrement perceptibles à feuilles tombées mais totalement invisible en période de feuillaison.

Niveau d'impact du projet : Le projet éolien est masqué presque intégralement par l'avant-plan boisé, cette covisibilité très légère avec le bâtiment d'entrée de l'abbaye ne peut être considérée comme étant significative, aussi la covisibilité ainsi que l'impact visuel peuvent être qualifiés de très faibles.

Photomontage n°2-9 - Abbaye de la Réau (commune de Saint-Martin-l'Ars)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

80°

120°

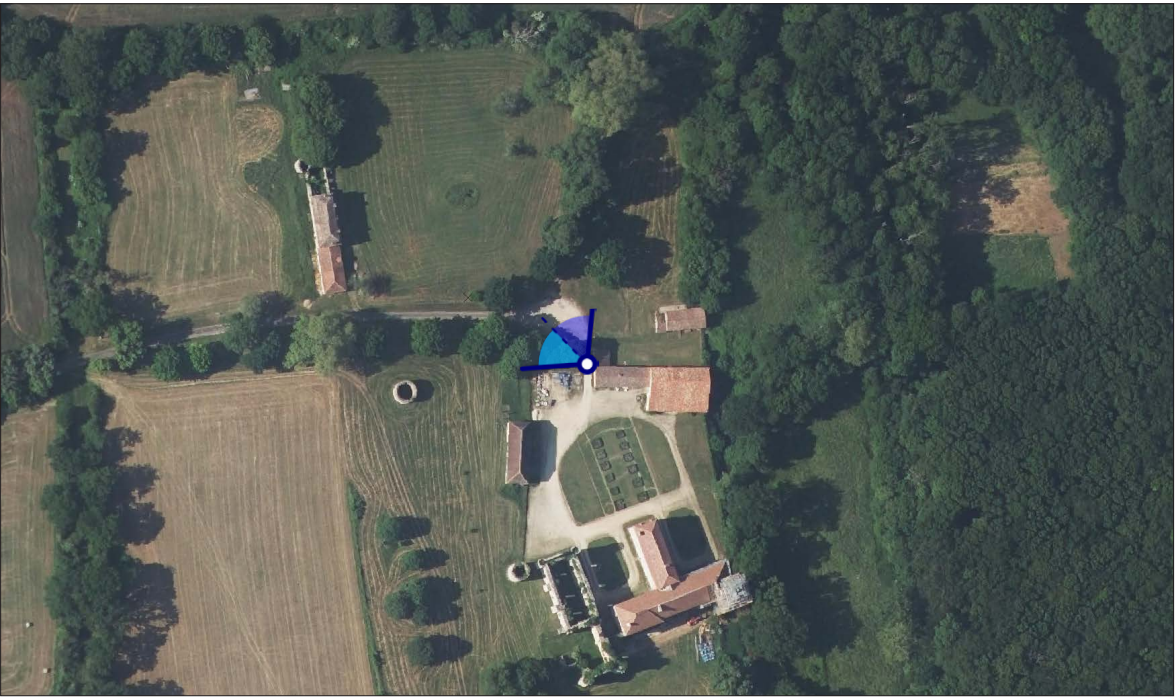
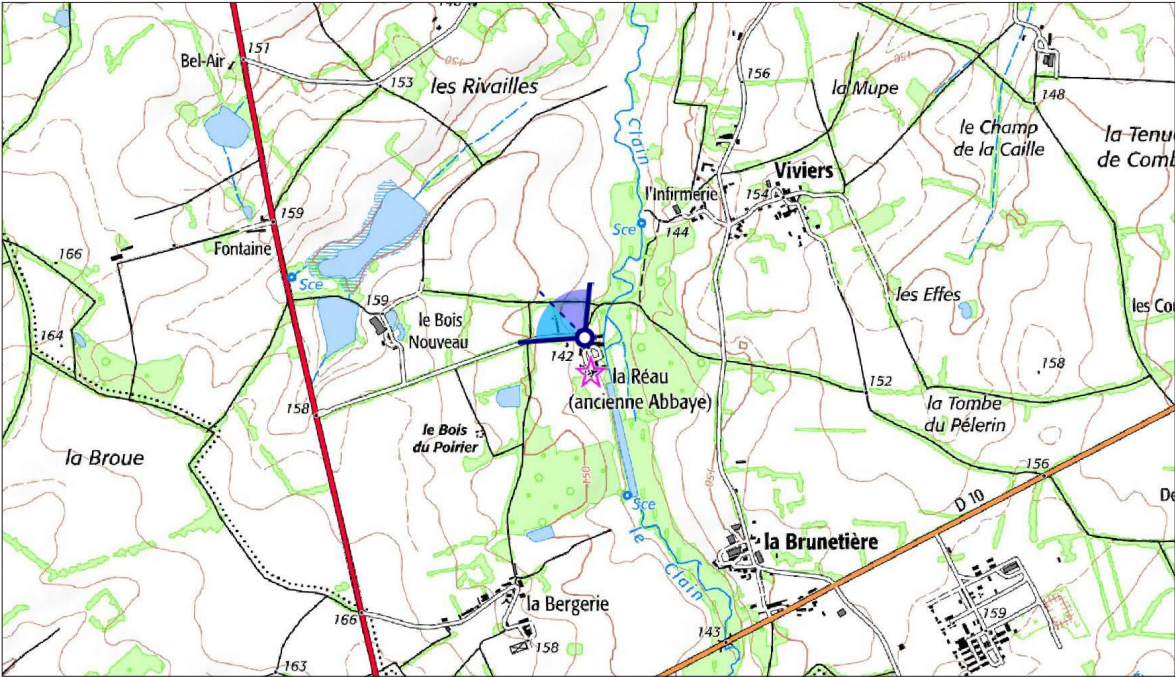
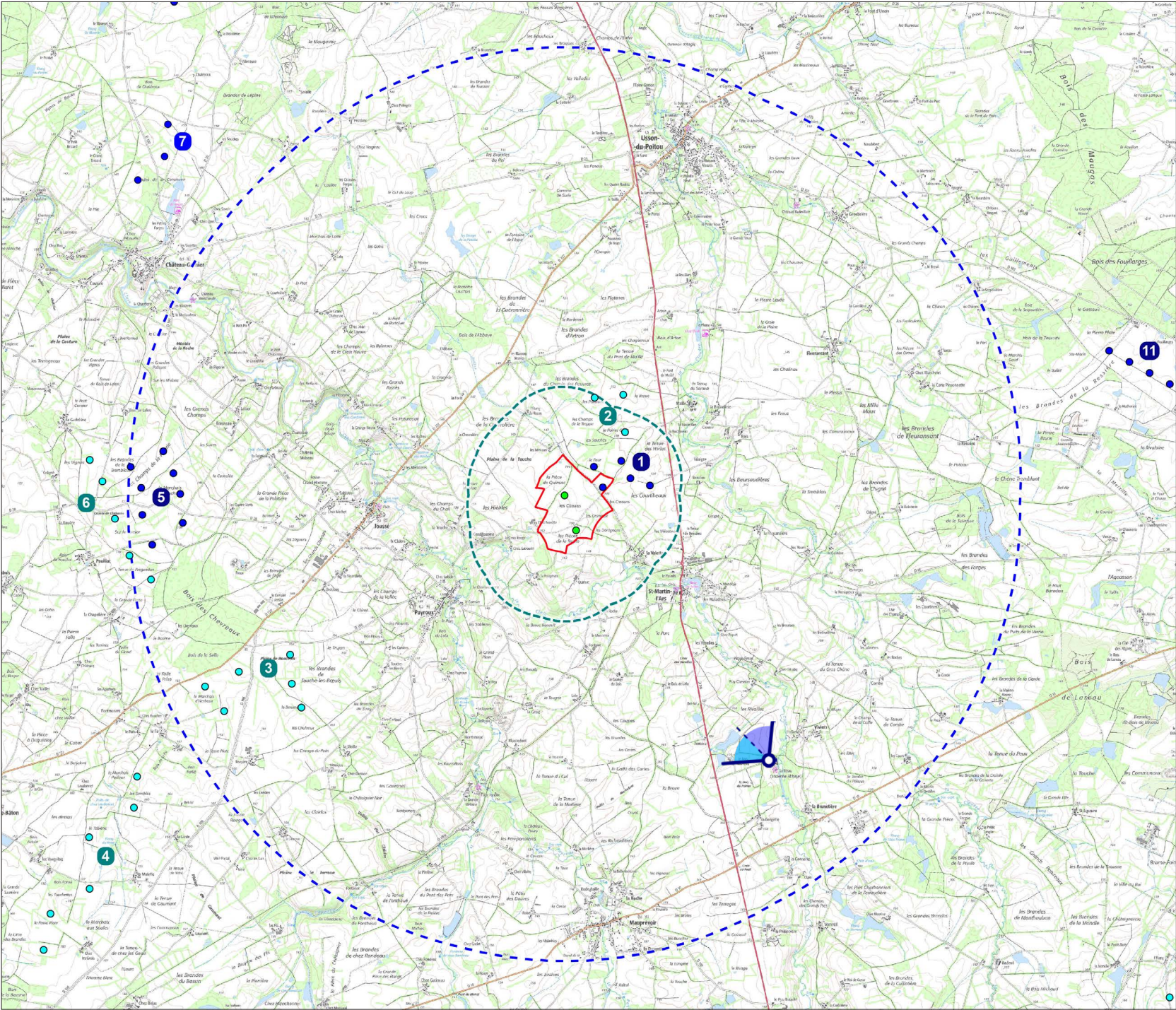
E2

E1



Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°2-9 bis - Abbaye de la Réau (commune de Saint-Martin-l'Ars)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E000^{\circ}32'56,8''$ $N46^{\circ}11'42,2''$
- Altitude NGF du point : 144 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 4511 m
- Condition de prise de vue : 19 février 2025 à 15:11
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage 2x60°



Justification du point de vue : Ce point de vue s'observe à partir d'un élément de patrimoine protégé au titre des monuments historiques lequel est relativement proche du projet éolien. Il s'agit de l'Abbaye royale de la Réau, monument classé. Il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

Niveau de perception du projet / rapports avec le contexte éolien et interactions avec le patrimoine : Cette perception se fait à partir du parking visiteur de l'Abbaye royale en direction du bâtiment d'entrée de l'abbaye lequel est un monument classé. Le projet éolien est visible de façon très partielle, les rotors étant masqués, les éoliennes projetées seront peu visibles en période de feuillaison.

Niveau d'impact du projet : Le projet éolien est masqué presque intégralement par l'avant-plan arbustif et la topographie, la covisibilité avec le bâtiment d'entrée de l'abbaye est très légère et peu significative, aussi la covisibilité ainsi que l'impact visuel peuvent être qualifiés de très faibles.

Photomontage n°2-9 bis - Abbaye de la Réau (commune de Saint-Martin-l'Ars)
Vue orthoscopique 2x60°- Etat projeté



60°

80°

E2

E1

120°



Photomontage, montage 2x60°, distance orthoscopique 40 cm